Société anonyme au capital de 10.764.580,50 €
Siège social : 3 rue Blaise Pascal – 22300 Lannion
444 829 592 RCS Saint-Brieuc

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

AMF AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11/06/2018 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.ekinops.net).

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES ACTIVITES 4

1.1 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 4

1.2 PRESENTATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE 6

1.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES 9

1.4 ANALYSE ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE 24

1.5 FACTEURS DE RISQUES 33

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 45

2.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE 45

2.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS 50

2.3 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 55

2.4 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS 55

2.5 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 56

2.6 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES 75

3 INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE 79

3.1 INTRODUCTION 79

3.2 DROITS DE L'HOMME 83

3.3 RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL 85

3.4 L'ENVIRONNEMENT 93

3.5 LOYAUTE DES PRATIQUES 96

3.6 COMMUNAUTES ET DEVELOPPEMENT LOCAL 97

3.7 MATRICE DE CORRESPONDANCE : ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE & ISO 26000 100

3.8 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT 102

4 COMPTES CONSOLIDES 105

4.1 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2017 106

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2017 147

5 COMPTES SOCIAUX 152

5.1 COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2017 152

5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2018 173

6 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL 178

6.1 CAPITAL SOCIAL 178

6.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 187

6.3 ACTE CONSTITUTIFS ET STATUTS 188

6.4 INFORMATIONS ET HISTORIQUE SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE 196

6.5 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 197

6.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES 197

6.7 SALARIES 199

7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 202

7.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 202

7.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 202

7.3 INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS 203

7.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 203

7.5 TABLES DE CONCORDANCE 204

7.6 GLOSSAIRE..... 209

NOTES

Dans le présent document, les termes :

- la « Société » ou « Ekinops » désigne la société Ekinops SA;
- le « Groupe » désigne l'ensemble constitué de Ekinops SA et de ses filiales tel que présenté au paragraphe 1.2.2.

Informations incorporées par référence

En application de l'Article 28 du règlement de la Commission européenne (CE) n 809-2004 du 29 avril 2004 relatif aux documents émis par les émetteurs cotés sur les marchés des Etats membres de l'Union européenne (« Directive Prospectus »), les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport du commissaire aux comptes correspondant figurant respectivement en sections 4.1 et 4.2 du document de référence 2016 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 avril 2017 sous le numéro d'enregistrement R.17-031 ;
- les éléments du rapport de gestion portant sur les comptes de l'exercice 2016 figurant dans le document de référence 2016 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 avril 2017 sous le numéro d'enregistrement R.17-031.

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SES ACTIVITES

1.1 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

1.1.1 Indicateurs et chiffres clés

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis en normes IFRS pour les besoins du présent document de référence.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues au chapitre 4 du présent document de référence.

Données consolidées en K€ - Normes IFRS	**2016**	**2017**	**Var 2016 / 2017**
Chiffre d'affaires	18 184	34 291	16 107
Marge brute	9 075	17 509	8 434
En %	50%	51%	1%
Charges opérationnelles	11 846	21 403	9 557
EBITDA *	(853)	256	1 109
Résultat opérationnel courant	(2 771)	(3 894)	(1 123)
Résultat net consolidé	**(2 859)**	**(6 455)**	**(3 596)**

** Cf. note 11 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 figurant au paragraphe 4.1.5 du présent Document*

ACTIF **Données consolidées en K€ - Norme IFRS**	**2016**	**2017**
Actifs non courants	2 278	68 971
Actifs courants	13 543	35 606
- dont stock	*5 708*	*8 736*
- dont comptes clients	*6 284*	*20 703*
Disponibilité	8 431	21 316
TOTAL	**24 252**	**125 893**

PASSIF **Données consolidées en K€ - Norme IFRS**	**2016**	**2017**
Capitaux propres	15 821	76 608
Emprunts	1 899	18 530
Dettes fournisseurs	3 000	11 041
Autres Passifs	3 532	19 714
TOTAL	**24 252**	**125 893**

1.1.2 Faits marquants de l'exercice 2017

Une année 2017 marquée par des succès stratégiques, commerciaux et technologiques. L'année 2017 marque un véritable changement de dimension pour le groupe à travers le rapprochement stratégique avec OneAccess. Cette opération a permis de donner naissance à un acteur de référence des solutions pour les réseaux télécom, présent à la fois sur les solutions de transport optique, les services Ethernet et de routage d'entreprise.

La vision technologique commune des deux sociétés, avec une forte culture logicielle, et leur très grande complémentarité produits, allant de la couche transport des réseaux (couche 1) aux besoins en matière de routage et de services Ethernet et IP (couches 2 et 3), vont permettre au Groupe désormais constitué de pénétrer de nouveaux segments de marché et de générer de la croissance dans un marché où le trafic Internet ne cesse d'augmenter et les besoins des opérateurs sont croissants.

- ✓ ***Activité de la filiale OneAccess***

Le groupe a bénéficié de la consolidation de la société OneAccess à compter du 4ème trimestre 2017, à hauteur de 15,23 M€ sur la période. Sur l'exercice 2017, la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient & Afrique) a représenté 86% de l'activité de la nouvelle filiale, la région APAC (Asie-Pacifique) 10% et les Amériques 4%. Sur le plan commercial, OneAccess compte cinq opérateurs de rang 1 (Tier 1) au sein de son Top 10 clients 2017.

- ✓ ***Activité du périmètre historique d'Ekinops***

Sur le périmètre historique d'Ekinops (hors OneAccess), la croissance annuelle s'est établie à +5% par rapport à 2016 (+6% à taux de change constants).

La croissance annuelle a été portée par la progression des ventes de solutions 100G & 200G, en hausse de +18% sur l'ensemble de l'exercice. Cette ligne business a représenté 71% de l'activité en 2017 (vs. 63% en 2016). Les activités de services ont pour leur part progressé de +14% sur l'année (représentant 11% du chiffre d'affaires total).

Enfin, les ventes d'équipements 10G ont poursuivi leur recul programmé (-30%), et ne représentaient plus désormais que 18% de l'activité (vs. 26% en 2016).

Sur le plan géographique, les Etats-Unis sont demeurés la 1ère zone de facturation d'Ekinops en 2017, représentant 40% du chiffre d'affaires, poids stable par rapport à 2016. Avec 31% des facturations totale (38% en 2016), EMEA Nord est restée la 2ème zone géographique en 2017 malgré l'impact du décalage de commandes sur 2018 du 1 er client. L'Europe de l'Est a enregistré une activité dynamique, totalisant 23% de l'activité de l'année (vs. 12% en 2016). Enfin, EMEA Sud a représenté 6% des facturations en 2017, contre 10% un an plus tôt.

- ✓ ***Sur le plan commercial***

En matière de transport optique, l'année 2017 a été marquée par le succès commercial des solutions 100G & 200G et la mise sur le marché, en fin d'année, d'un nouveau module optique 100G / 200G de nouvelle génération, doté d'une taille réduite, permettant de diviser par deux la consommation électrique et de diminuer sensiblement le coût du transport des données sur les réseaux optiques.

En matière de routage et de virtualisation des réseaux, le lancement du nouveau système d'exploitation OneOS6 constitue la principale évolution technologique de l'année écoulée. OneOS6 offre aux opérateurs la possibilité de prendre le contrôle de leur migration vers des services virtualisés à l'aide de solutions complètes, flexibles et totalement indépendantes des fournisseurs d'équipements.

✓ ***Sur le plan financier***

Ekinops et les principaux actionnaires de OneAccess ont signé, le 28 juin 2017, les accords définitifs en vue d'un rapprochement entre les deux sociétés. L'opération rémunérée pour moitié en numéraire et, pour l'autre moitié, par apport en nature d'actions OneAccess rémunéré par l'émission d'actions nouvelles Ekinops

Fin juillet 2017, Ekinops a finalisé avec succès une levée de fonds de 14,8 M€ par augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, ce qui a constitué la 1ère étape dans le cadre du financement de l'acquisition de OneAccess. Le solde du besoin de financement en numéraire a été issu de l'augmentation de capital réservée à Aleph et Bpifrance.

1.1.3 Evènements récents

Au 1er trimestre de son exercice 2018, Ekinops a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,71 M€, contre 4,40 M€ au cours du précédent exercice (Communiqué de presse du 11 avril 2018).

A périmètre et taux de change constants, la croissance du 1er trimestre 2018 s'est établie à +16%.

Sur le plan géographique, la France a représenté 44% des ventes trimestrielles, la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient & Afrique) hors France 33%, les Amériques 15% et l'Asie Pacifique 7%.

Ce début d'exercice est en phase avec les ambitions commerciales d'Ekinops et pleinement conforme à ses objectifs financiers 2018, qui consistent à dépasser 80 M€ de chiffre d'affaires au titre de l'exercice, et à atteindre un EBITDA positif.

1.2 PRESENTATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1.2.1 Présentation générale de la société

Ekinops, équipementier télécom, est spécialisé dans la conception et la fourniture aux opérateurs télécoms et aux réseaux d'entreprises de solutions et d'équipements innovants pour le transport et le routage des données. Le Groupe évolue sur un marché qui connaît une très forte croissance, porté par l'expansion des besoins de débit des réseaux. Ces besoins sont principalement liés à l'essor de la vidéo à la demande, du *cloud computing* (stockage à distance) ou encore des services sur téléphones et autres équipements mobiles (3G/4G/5G)

Créée en 2003, l'entreprise s'est, tout d'abord, installée sur le marché du transport, par une offre hautement technologique et différenciée s'appuyant sur la vision des fondateurs, deux ingénieurs anciens responsables chez Alcatel, qui ont considéré dès l'origine que l'avenir des réseaux optiques reposerait sur deux technologies majeures :

(i) la transmission de données par la fibre optique grâce au potentiel apporté par les technologies WDM *(Wavelength Division Multiplexing)* qui permet d'augmenter la bande passante disponible sur une fibre optique en envoyant plusieurs signaux en même temps sur des longueurs d'onde différentes, et
(ii) le protocole de transmission Ethernet dont l'utilisation s'ouvrait progressivement des réseaux locaux aux réseaux à grande distance.

Le déploiement de la fibre optique comme moyen d'accès à Internet s'est imposé en France comme dans les autres pays. Le passage au très haut débit a permis le développement des connexions rapides mais très vite l'encombrement des réseaux est devenu une préoccupation permanente et majeure des opérateurs qui se trouvaient limités par la capacité des lignes physiques. En un peu moins de 20 ans, les évolutions technologiques ont permis de répondre à ces besoins avec une bande passante dont la capacité a augmenté par étapes : sur les réseaux longue distance, elle est passée de 2,5G[1] à 10G à la fin des années 1990 et atteint aujourd'hui les 100G et plus, tandis que sur les réseaux courte distance, elle a globalement migré ces dernières années de 2,5G à 10G. Encore récent, le segment de la technologie 100G s'est très rapidement imposé face à la demande exponentielle de transport des données. C'est ainsi que sur le marché des équipements pour réseaux, le segment des installations 100G devrait atteindre environ 8,2 milliards de dollars en 2021 contre environ 5,5 milliards de dollars en 2016, affichant de ce fait une croissance moyenne annuelle de 22% sur la période 2016-2021. Le segment du 10G est quant à lui en phase de maturité à environ 2 milliards de dollars sur cette période (Source : étude Ovum « Optical Networks Forecast »).

Pour augmenter la capacité de ces «autoroutes» de l'Internet, une solution était d'ajouter de nouveaux câbles de fibres optiques et de dupliquer toutes les infrastructures générant ainsi des coûts et des délais très importants pour les opérateurs de réseaux. Dotée d'une expertise forte dans les domaines logiciel (traitement du signal) et optique (technologie laser), Ekinops a développé une gamme d'équipements permettant d'augmenter la capacité du réseau sans devoir déployer de nouveaux câbles et en conciliant performance (distance allongée et technologie clé propriétaire) et flexibilité (évolutivité et simplicité grâce à la plateforme logicielle) à un prix particulièrement compétitif.

La technologie cohérente prioritaire d'Ekinops a aussi permis d'avancer sur les nouvelles étapes et de développer et de commercialiser dès 2015 une solution 200G qui s'adresse aux marchés Metro accès haut débit. Cette solution à 200Gb/s est réutilisée aujourd'hui comme base des solutions à 400Gb/s et servira également à 1Tb/s, futur développement prévu par EKINOPS.

L'année 2017 a été une étape majeure dans la croissance et la diversification des activités de Groupe, par l'acquisition, au 4ème trimestre, du Groupe OneAccess, qui conçoit, développe, fabrique et commercialise des produits d'accès au réseau (routeurs) et logiciels. Il les commercialise auprès des opérateurs télécom (communément identifiés dans le monde des télécoms par leur acronyme CSP (Communication Service Providers), ainsi qu'auprès d'autres fournisseurs de services de communication usuellement rassemblés avec les CSP sous l'acronyme générique xSP.

Ces produits intégrés (logiciel et matériel) permettent d'offrir des services de communication administrés à partir des équipements de la gamme installés chez leurs clientes entreprises, et sont vendus sous la forme d'un produit d'accès situé dans les locaux de l'entreprise qui connecte le réseau télécom du CSP au réseau interne de l'entreprise.

Ces produits sont équipés d'un ou plusieurs types de technologies d'accès (DSL, fibre, 4G, câble et autres), ainsi que d'un ensemble de fonctions matérielles et logicielles qui permettent d'offrir une large gamme de services destinés aux entreprises, dont notamment le routage, la transmission sécurisée et fiable des données, la voix sur IP (VoIP), la priorisation et l'optimisation de certaines applications commerciales critiques.

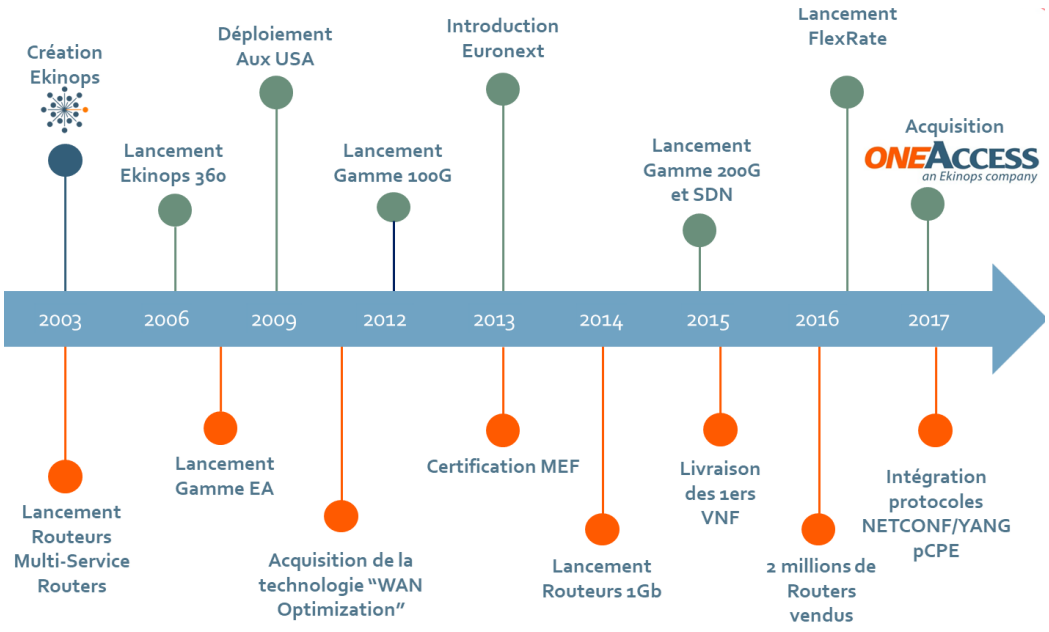
Le Groupe est désormais présent sur les deux principaux segments de marché des produits d'accès routeurs au réseau :

- le segment « Branch Office » qui englobe l'ensemble des sites d'une entreprise (succursales, sites industriels, accès en mobilité ou temporaire par exemple) d'une part ; et

[1] En Gigabits par seconde par longueur d'onde (une fibre peut généralement transporter 80 longueurs d'ondes, voire plus)

- le segment « Mid-Range » qui comprend les sites principaux ou les sites importants de l'entreprise (siège, centre de calcul par exemple) auxquels les autres sites de l'entreprise sont connectés, d'autre part.

1.2.1.1 Évènements marquants du Groupe



1.2.1.2 Des atouts concurrentiels forts et une stratégie ambitieuse

Le rapprochement finalisé entre Ekinops et OneAccess sur le 4ème trimestre 2017, donne désormais naissance à un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage d'entreprise pour les réseaux.

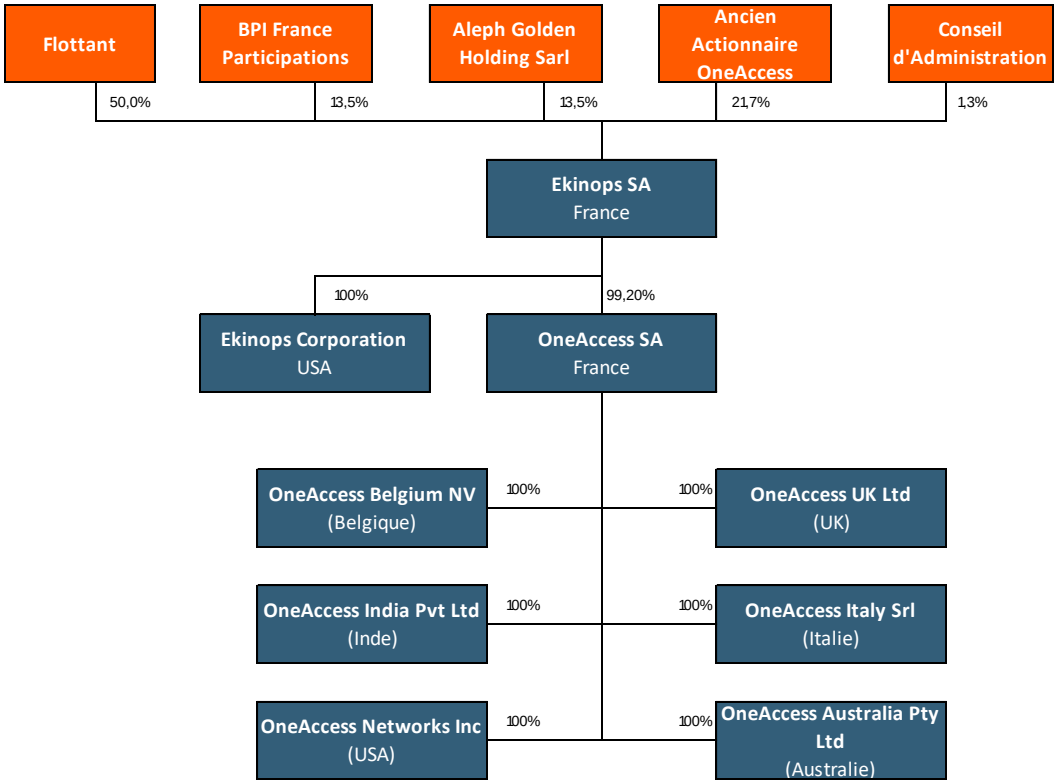
La vision technologique commune et leur très forte complémentarité produits va permettre au nouvel ensemble de pénétrer de nouveaux segments de marché et de générer de la croissance dans un marché où le trafic Internet ne cesse d'augmenter et les besoins des opérateurs pour les solutions développées par Ekinops et OneAccess sont croissants.

Par ailleurs, OneAccess bénéficie d'une imposante présence auprès des très grands opérateurs (15 clients parmi le TOP 30 mondial) alors qu'Ekinops adresse principalement des opérateurs dits de rang 2, avec notamment de nombreuses références sur le marché américain. Ces positions complémentaires et la quasi absence de clients communs vont permettre au nouvel ensemble de maximiser les synergies commerciales.

Enfin, dans un secteur où la taille d'un fournisseur télécom a un impact direct sur sa capacité à gagner des contrats de plus en plus importants, cette massification majeure dote désormais le groupe de la taille critique pour faire croître de façon importante la pénétration de ses produits et technologies au sein des grands opérateurs.

1.2.2 Organigramme

Au cours de l'exercice 2017, Ekinops a fait l'acquisition de OneAccess SA et de ses filiales. Au jour de l'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme juridique du groupe Ekinops se présente comme suit :



Les pourcentages de détention concernent à la fois le capital et les droits de vote.

Les opérations réalisées avec les filiales sont principalement relatives à des conventions de trésorerie et de refacturation de frais. Elles ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.2.3 Propriétés immobilières, usines et équipements

Le Groupe Ekinops n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. Les principaux actifs immobilisés concernent des équipements de laboratoire mais également des équipements industriels localisés au sein de sa filiale OneAccess Belgium.

1.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES

1.3.1 Aperçu général des activités de la société

Ekinops est un fournisseur leader en solutions innovantes de télécommunications ouvertes et interopérables, dédiées aux fournisseurs de services (opérateurs de télécommunications et entreprises) à travers le monde.

Le portefeuille de solutions Ekinops se compose de deux lignes de produits parfaitement complémentaires :

- la plateforme Ekinops 360 qui répond aux besoins des réseaux métropolitains, régionaux et longue distance, à partir d'une architecture simple et très intégrée, pour la couche 1 (transport) des réseaux jusqu'à 400G;

- les solutions de routage qui proposent un large choix d'options de déploiement, physiques et virtualisés pour les services d'entreprise requérant des couches 2 et 3 (liaison et réseau).

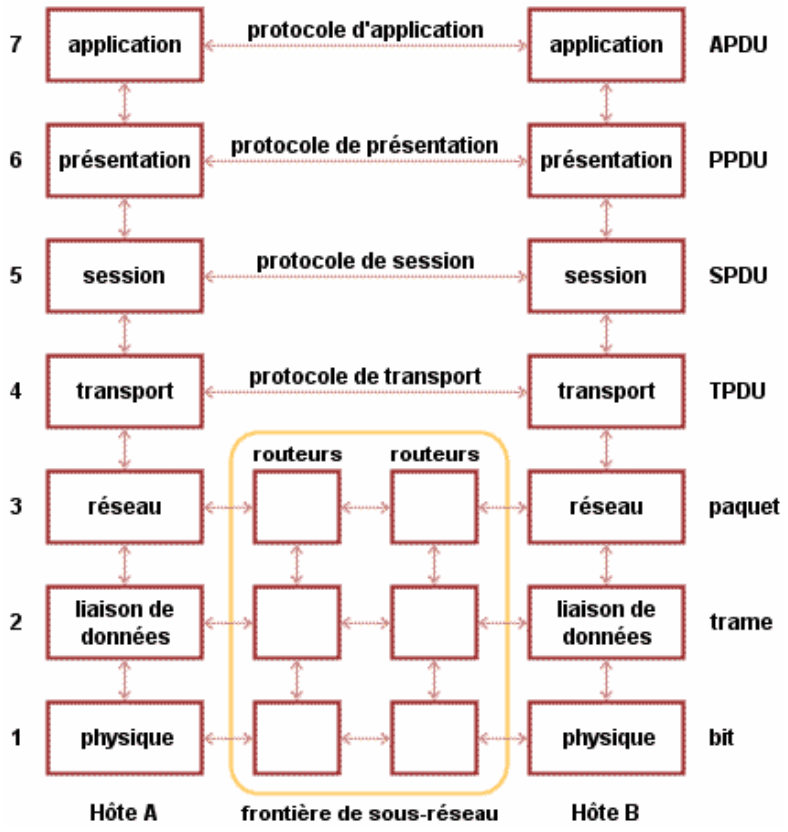
Les avantages concurrentiels d'Ekinops sont nombreux :

- La programmabilité de ses solutions de transport optique grâce à la technologie T-Chip® (transport sur une puce) qui, en regroupant toutes les fonctionnalités sur cette dernière, optimise les coûts et les processus de fabrication.
- Des fonctions réseaux spécialisées opérateur supportées par un large portefeuille de plateformes d'accès (routeurs multi-services, white-box, plateformes Ethernet) et un portefeuille de fonctions virtualisées pré-intégrées ou indépendantes.
- Des solutions de transport et d'accès ouvertes et compatibles multifournisseurs.
- Une réelle flexibilité dans la migration de services et les déploiements pour la mise en œuvre de la virtualisation des réseaux.
- Une culture de spécialiste opérateurs et fournisseurs de services : toujours à l'écoute !

Ekinops vend avec succès ses solutions à 34 fournisseurs de service du Top 100 et à 15 du Top 30[2] et est extrêmement bien placée pour accompagner les fournisseurs de services qui adoptent les modèles de déploiement SDN (Software Defined Networking) et NFV (Network Functions Virtualization).

1.3.2 Positionnement au sein des réseaux de télécommunications

Echanger des données nécessite de traiter diverses problématiques telles que le codage des bits en signaux, les procédures de transmission, la détection d'erreurs, le routage, etc. L'ensemble des problématiques rencontrées est traité par une entité fonctionnelle appelée couche, destinée à accomplir une tâche. Suivant le standard ISO communément retenu, les réseaux de télécommunications sont segmentés en 7 couches distinctes schématisées ci-dessous.



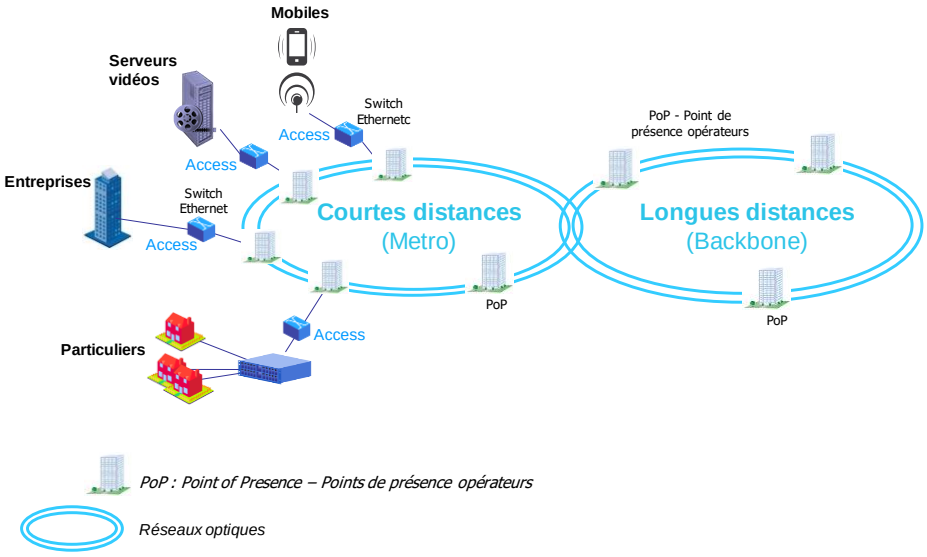
[2] *Source Total Telecom*

1. **Couche physique** : transmission de données assurée par le codage de *bit* (suite de « 1 » et de « 0 ») sous forme de signaux électriques. Ayant pour rôle de transmettre les *bits* de façon brute sur un canal de communication, cette couche est garante de la transmission de données (si la transmission est coupée, toutes les autres couches sont coupées également).
2. **Couche liaison de données** : passage du numérique à l'analogique.
3. **Couche réseau** : fragmentation par paquets.
4. **Couche transport** : liaison virtuelle permanente.
5. **Couche session** : maintien de connexion si coupure de communication.
6. **Couche présentation** : traitement de l'information pour la rendre compatible (conversion, cryptage, compression…).
7. **Couche application** : interface système / utilisateur (exemple : FTP pour File Transfer Protocol ou Protocole de Transfert de Fichiers).

Une telle stratification présente l'intérêt de faciliter l'évolutivité du système. Ekinops intervient, à la fois sur la « couche physique » grâce aux plateformes de transport, mais également sur les couches deux et trois « liaison de données » et « réseau » par le biais des solutions de routage.

La combinaison des solutions techniques permet un large choix de déploiements, physiques et virtualisés pour la transmission des données et pour les services d'entreprise, et de répondre aux besoins de clients nécessitant des applications touchant plusieurs couches.

Ekinops adresse l'ensemble de ces deux réseaux :



Il existe plusieurs critères de classification de réseaux dont l'un dépend de l'étendue géographique. Selon ce critère, un réseau est constitué de trois segments :

i. le réseau **« Metro »** : réseau de proximité, métropolitain, permettant de relier les points de présence des opérateurs en télécommunications les uns aux autres, aux entreprises, aux antennes d'émission mobile (3G, 4G…) ainsi qu'aux serveurs vidéos. La technologie de transport typiquement utilisée pour le transport Metro est appelés « Metro WDM ».

ii. le réseau **« Backbone »** : colonne vertébrale du reste du réseau, avec une plus grande bande passante, permettant de relier entre eux les réseaux Metro, souvent à plusieurs centaines voire milliers (réseaux sous-marins) de kilomètres de distance.

iii. Le réseau « **Access** » : les routeurs, installés sur des réseaux internes, offre des services de télécommunications administrés.

Les réseaux sont très hétérogènes car de nombreux équipements déjà en place ont été conçus pour des protocoles et des débits différents qui ont été déployés au fil des années. Chaque protocole (Ethernet, SONET/SDH, Infiniband, Fibre Channel, Vidéo, CPRI) est décliné selon les différents débits, ce qui conduit à un très grand nombre de formats de données différents qui cohabitent sur les réseaux. L'enjeu est donc pour les équipementiers de parvenir à agréger ces protocoles afin de transporter les données rapidement de manière homogène et de rendre les plateformes le plus flexible possible afin de pouvoir facilement s'adapter à des modifications de formats qui pourraient intervenir par la suite.

1.3.3 Le marché

Ekinops se développe sur un marché mondial caractérisé par :

- une très forte croissance pour accompagner le développement d'une offre de services générant des besoins de gestion de données exponentiels ;
- une vive concurrence entre des acteurs aux profils variés.

Avec la multiplication de services de type « triple play » (vidéo, voix, données), « Video-on-demand », du Cloud Computing, et des services mobiles, le trafic de données connaît depuis quelques années une véritable explosion au niveau mondial. Ce phénomène devrait se poursuivre au cours des prochaines années, avec une croissance moyenne annuelle mondiale du trafic IP de 22% attendue entre 2015 et 2020 (Source : « Cisco Visual Networking Index – Forecast and Methodology, 2015-2020 ».

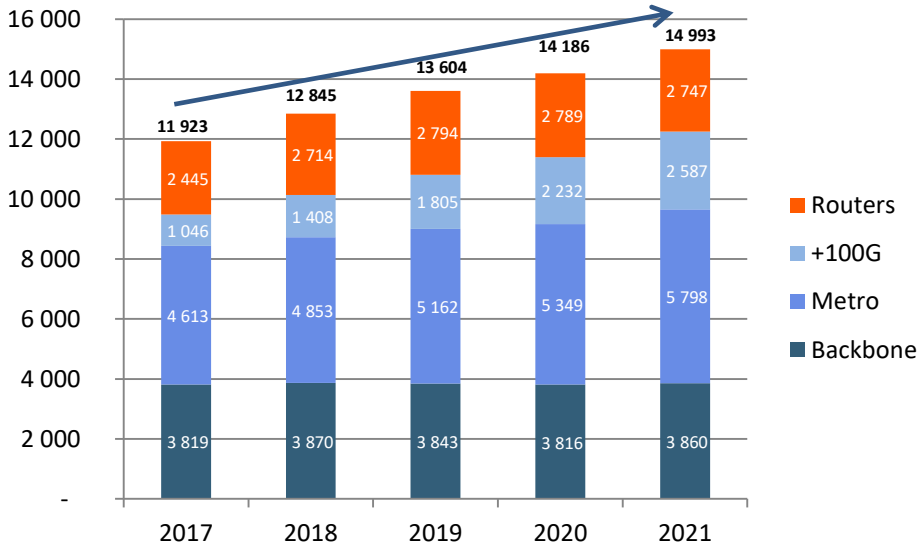


Source: Cisco Visual Networking Index: Forecast and Methodology, 2015–2020 (2016)

Face à cette demande croissante, les opérateurs ont pour impératif d'accroître la capacité de débit de leurs réseaux, ce qui est rendu possible grâce aux évolutions technologiques.

Evolution du marché mondial des segments de marché Ekinops (m$)

Source : Ovum 2017 / IHS Q1 2018

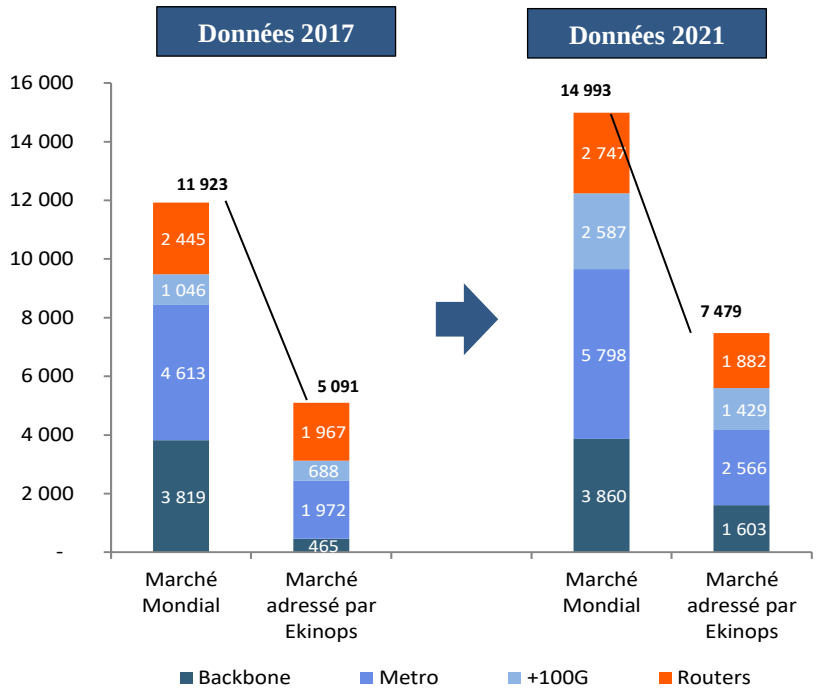


Ekinops devrait continuer à profiter pleinement de cette évolution du marché grâce à une gamme d'équipements adaptée.

Afin de déterminer son marché adressable, le Groupe a établi une segmentation géographique et / ou qualitative selon la typologie de clients

Marché mondial et adressé par Ekinops entre 2017 et 2021 (m$)

Source : Ovum 2017 / IHS Q1 2018/ Estimation Ekinops



A l'horizon 2021, la taille de marché adressable estimé par le Groupe s'élève à 7.5 milliards, soit une hausse de 50% par rapport à 2017, montre une perspective de croissance significative. Le rapprochement avec OneAccess conforte le Groupe sur le fait que les clients Tiers 1 devraient constituer un véritable relai de croissance.

1.3.4 La concurrence

Sur le marché mondial du matériel de réseaux optiques adressé par la Société, la concurrence est à la fois internationale et très hétérogène en terme de taille.

Les acteurs du marché peuvent être divisés en deux catégories principales :

- **Les grands groupes** : Cisco (Etats-Unis), Nokia (Finlande), Huawei (Chine), Coriant (USA), Fujitsu (Japon), Ericsson (Suède), Juniper (USA), NEC (Japon), Ciena (USA), Tellabs (USA), ZTE (Chine), NOKIA (Finlande), qui s'adresse principalement à des Tier 1,
- **Les structures plus réduites** : Fiberhome (Chine), Infinera (Etats-Unis), Adva Optical Networking (Allemagne), Packet Light (Israël), Teldat (Espagne), AudioCodes (Israël / USA) qui s'adresse à des opérateurs de toute taille.

1.3.5 L'offre d'Ekinops

1.3.5.1 L'offre de la gamme transport optique

L'adaptation des réseaux face à l'explosion de la demande de transport de données réside dans l'utilisation optimale du support de transmission qu'est la fibre optique. Le but est de « faire passer » la plus grande quantité de données en même temps, et ce le plus rapidement possible.

Ekinops propose aux opérateurs une gamme complète d'équipements pour réseaux, couvrant l'ensemble des besoins du marché qui se caractérisent par une grande interopérabilité. Les matériels sont installés généralement à chaque extrémité de la liaison ainsi que dans les sites intermédiaires, dans des baies, chez le client ou dans les centres de stockage de données (Datacenters) sur les réseaux télécoms.

Un équipement standard est composé de :

- une ou plusieurs cartes en fonction des besoins spécifiques du client (agrégation de données, transport sur plus ou moins longue distance, …) ;
- un châssis dont certains peuvent intégrer jusqu'à 20 cartes.

Les ventes réalisées par Ekinops peuvent aussi bien porter sur un équipement complet que sur des cartes complémentaires pour accompagner l'évolution du réseau des clients.

Ekinops dispose d'une vaste gamme de cartes programmables dont les principales fonctionnalités offertes sont :

- **Le transpondeur**

C'est le point d'entrée et de sortie dans un réseau. A l'entrée, il reçoit un signal, le met en forme et l'amplifie afin de le transporter, et enfin l'envoie. A l'arrivée, il remet en forme le signal à l'identique du signal reçu.

Les transpondeurs de l'exemple ci-dessous sont utilisé pour une liaison « Long Haul » (ils peuvent également être utilisés sur des réseaux Metro). Ils transportent du trafic qui arrive par un accès à 10G (resp. 100G) et l'envoient avec un même débit de 10G (resp. 100G).

Ekinops propose une large gamme de transpondeurs optimisés pour les différents débits (inférieurs à 10G, 10G, 100G ou 200G) et pour des applications Metro ou Long Haul.

Un exemple à 10G et un exemple à 100G figurent ci-dessous :



PM C1001



PM 100G

- **Le muxpondeur**

Il s'agit d'un multiplexeur électrique qui agrège plusieurs signaux établis dans des protocoles ou à des débits différents et qui génère une seule longueur d'onde prête à être transportée sur une fibre optique.

Ekinops propose une large gamme de muxpondeurs optimisés pour les différents débits (inférieurs à 10G, 10G, 100G ou 200G) et pour les applications Metro ou Long Haul.

Un exemple à 10G, un exemple à 100G et un exemple à 200G figurent ci-dessous :



PM C1008



PM 10010MP



PM 20020

- **L'amplificateur optique**

Sur une liaison à fibre optique, la puissance optique du signal transmis est atténuée en fonction de la distance parcourue, il est donc nécessaire de compenser cette atténuation par une amplification optique régulière. Les amplificateurs optiques sont généralement placés tous les 80 km environ, bien qu'avec la technologie Ekinops ces « bonds » peuvent être considérablement allongés voire doublés en fonction de l'ingénierie de la liaison. Il faut noter également que, grâce à sa technologie, Ekinops peut transporter les signaux sur près de 450Km à 10G en n'utilisant les amplificateurs qu'aux extrémités.



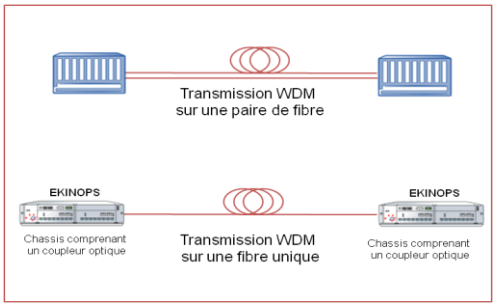
- **Les autres cartes**

D'autres cartes disponibles offrent des fonctionnalités telles que la redirection de canaux (ROADM : Multiplexeur Optique à insertion/Extraction Reconfigurable), le couplage ou la protection optique. La programmation du cœur technologique permet également de faire évoluer la fonctionnalité de ces cartes.

- **Les cartes en réponse à des demandes spécifiques**

Depuis sa création, Ekinops, qui répond aux besoins de ses clients opérateurs par des offres sur mesure, est en mesure de traiter des demandes spécifiques. Grâce à la souplesse offerte par sa plateforme programmable, Ekinops est à même de réaliser dans un délai optimisé des développements pouvant aboutir à la conception de cartes qui n'ont pas leur équivalent sur le marché. Ainsi, Ekinops a mis au point la carte PM 1001PC qui convertit du 10G LAN (provenant d'un réseau local) en 10G WAN (réseau longue distance) ou inversement.

De même, si l'opérateur souhaite n'utiliser qu'une fibre optique sur les deux fibres généralement présentes sur le réseau, pour limiter ses coûts, dans un système de capacité 10G par exemple, Ekinops peut lui proposer une solution d'optimisation de cette fibre en exploitant un maximum de 32 canaux dans un sens et 32 canaux en sens inverse, soit 64 au total.



1.3.5.2 L'offre de la gamme routage (Marque « OneAccess »)

Ces produits intégrés (logiciel et matériel) permettent à derniers d'offrir des services de communication administrés à partir des équipements installés chez leurs clientes entreprises et connecte le réseau télécom au réseau interne de l'entreprise.

Ce produit est équipé d'un ou plusieurs types de technologies d'accès (DSL, fibre, 4G, câble et autres), ainsi que d'un ensemble de fonctions matérielles et logicielles qui permettent d'offrir une large gamme de services destinés aux entreprises, dont notamment le routage, la transmission sécurisée et fiable des données, la voix sur IP (VoIP), la priorisation et l'optimisation de certaines applications commerciales critiques.

Le Groupe est présent sur les deux principaux segments de marché des produits d'accès routeurs au réseau :

- le segment « Branch Office » qui englobe l'ensemble des sites d'une entreprise (succursales, sites industriels, accès en mobilité ou temporaire par exemple) d'une part ; et
- le segment « Mid-Range » qui comprend les sites principaux ou les sites importants de l'entreprise (siège, centre de calcul par exemple) auxquels les autres sites de l'entreprise sont connectés, d'autre part.

Par ailleurs, le Groupe commercialise en complément des produits d'accès au réseau communément appelés EAD (Ethernet Access Device), dont les services se limitent aux services Business Ethernet alors que les routeurs inclus les services IP.

Tous les produits de la gamme « routage » ont le niveau de qualité « carrier class » requis par les opérateurs, ce qui signifie qu'ils sont très fiables, ont une haute disponibilité pour assurer un fonctionnement 24h sur 24 et sont faciles à maintenir. Des exemples de déploiement sur différents sites connectés par un CSP sont présentés dans le diagramme ci-dessous, où l'on voit que certains réseaux multi-sites sont susceptibles de comprendre des centaines, des milliers, voire des dizaines de milliers de sites connectés, et ce à différents niveaux de performance et avec différentes exigences en matière de liaison de secours :

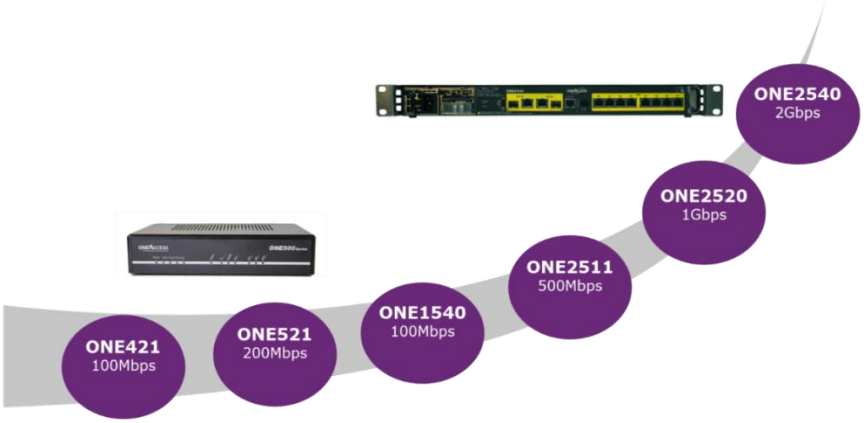


✓ ***Gammes de produits Branch Office et Mid-Range***

Les présentations ci-dessous donnent un aperçu de la dernière génération de la gamme du portefeuille en fonction de type de services envisagés :

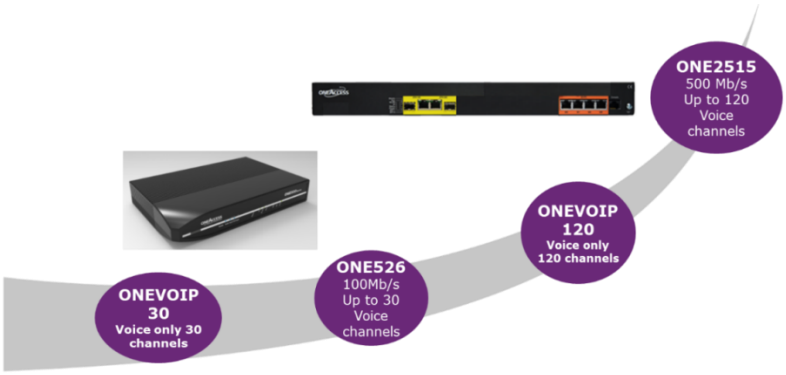
- **Services de données :**

Il s'agit d'offres telles qu'IP-VPN (liaison de données sécurisée) ou accès Internet



- **Services voix et données :**

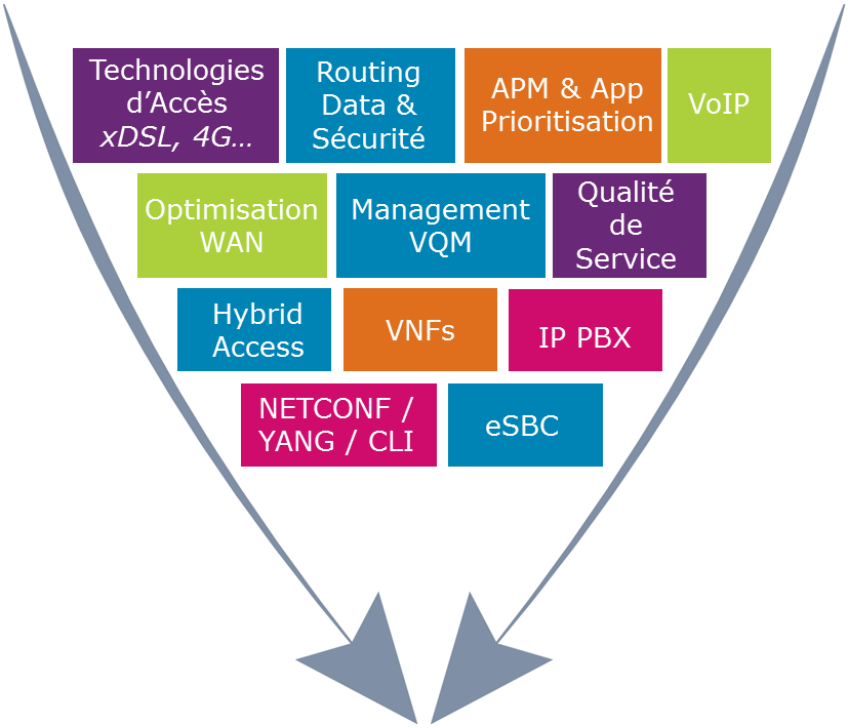
Ces produits ajoutent des interfaces analogiques spécifiques à la voix telles que BRI et PRI pour ISDN ainsi que d'autres interfaces telles que E1/T1 et des points de connexion directs pour téléphone et télécopieur.



✓ ***Gamme des technologies***

Une partie essentielle des avantages concurrentiels du Groupe est la gamme de technologies permettant aux CSP de choisir la plate-forme d'accès adéquate la plus adaptée à leurs investissements présents et futurs dans les infrastructures ainsi qu'aux exigences spécifiques de leur marché local.

Le tableau ci-dessous illustre la gamme de technologies des produits du Groupe. Il présente un très large éventail de choix, dont le Groupe gère la fabrication de façon à pouvoir en garantir le choix à ses clients, tout en optimisant les coûts pour le client comme pour le Groupe.

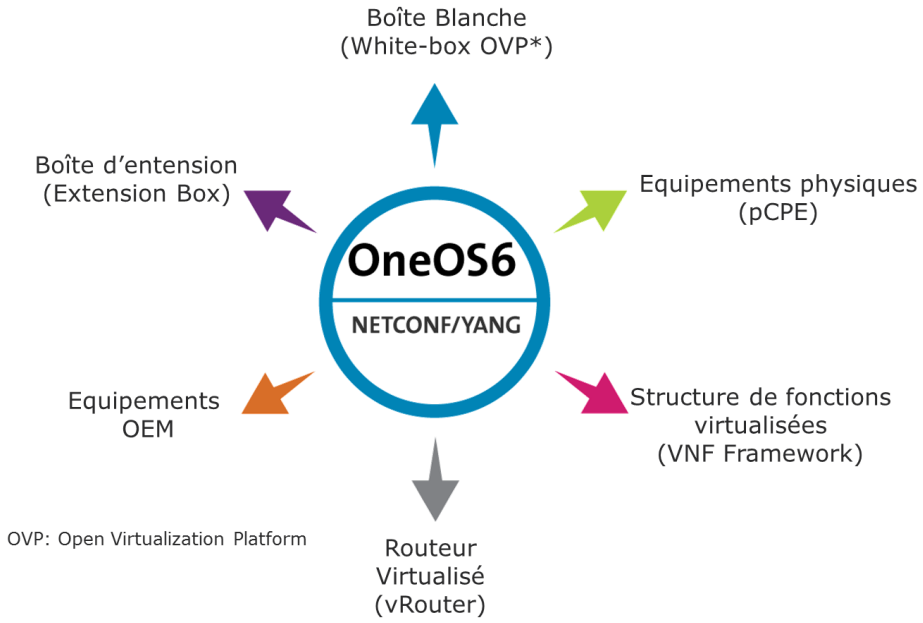


✓ ***Services de réseau et virtualisation des fonctions du réseau***

Le Groupe commercialise depuis le début de cette année un nouveau système d'exploitation pour plateforme réseau virtuelle baptisé OneOS6 ayant la particularité de pouvoir être utilisé dans des environnements très divers tels que :

- Sur des appliances aussi appelées 'White-box' ou Extension Box
- Sur des routeurs classiques pCPE
- En tant que fonction virtualisée séparée, vRouter par exemple
- Comme composant de Solutions OEM

Le diagramme ci-dessous résume les différents cas d'emploi



A terme, l'ensemble de la gamme « routage » fonctionnera avec ce nouveau système d'exploitation. La puissance de ce nouveau système d'exploitation va permettre aux opérateurs de mutualiser les coûts d'intégration sur un nombre important de services. De plus, ce système est compatible avec les méthodes de gestions des réseaux existants, pour faciliter une migration en douceur.

1.3.6 Une organisation commerciale privilégiant une distribution directe et multi-gamme

Le Groupe a fait le choix de privilégier une approche commerciale favorisant une relation étroite avec les opérateurs et génératrice de marges plus élevées pour ces deux gammes de produits. De plus, après l'acquisition de OneAccess et pour faciliter le 'cross-selling' auprès des opérateurs les deux équipes sont responsable pour la ventes des deux gammes de produits.

A cette fin, la force commerciale du Groupe se partage les deux zones stratégiques comme suit :

- Zone EMEA : Frank Dedobbeleer (VP Sales EMEA)
- Zone Etats-Unis : Kevin Antill (VP Sales Americas)

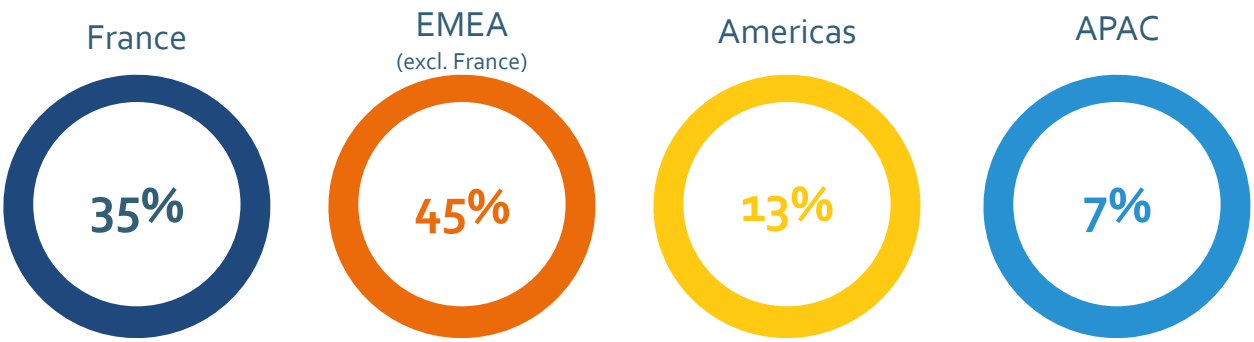
Par ailleurs, le Groupe dispose également de relais de commercialisation indirecte dans une dizaine de pays à travers des partenaires de distribution. Le Groupe a également deux partenariats avec des OEM (Original Equipment Manufacturer ou Fabricant d'Equipement d'Origine) qui revendent les produits Ekinops sous leur propre marque.

1.3.7 Une base installée de clients d'envergure internationale

Depuis 2006, Ekinops a engagé une démarche commerciale forte avec la volonté de répondre précisément aux besoins des clients en leur offrant un équipement au meilleur rapport coût/performance, une facilité d'utilisation et une fiabilité particulièrement élevée. Forte de la connaissance du marché américain dont dispose son dirigeant et du potentiel offert par ce marché, une démarche commerciale sur cette zone a été engagée dès la mise sur le marché de l'ensemble de l'offre du Groupe.

Ainsi, le Groupe a réussi à établir une base solide de clients en Europe, en Afrique, en Asie-Pacifique (APAC) et aux Etats-Unis.

Répartition géographique des ventes mondiales (à fin 2017)



La présence internationale renforcée d'Ekinops (à fin 2017)



1.3.8 Le choix d'une production diversifiée

Jusqu'en 2017, Ekinops opérait sous un modèle sans unité de fabrication dit « fabless ». Une petite équipe gère la production et la relation avec les fournisseurs et assure les missions suivantes :

- La sélection et le suivi des fournisseurs / prestataires ;
- Les achats stratégiques ;
- Le pilotage de la production ;
- L'assurance de la qualité des produits.

Sur la base des dossiers techniques fournis par Ekinops, la production est ainsi sous-traitée à deux partenaires (« EMS » : Electronics Manufacturing Services) :

- Asteelflash avec lequel Ekinops travaille depuis 2016, est le numéro 20 des EMS mondiales et numéro 2 des EMS en Europe avec 5 sites de production en France.

- et Novatech, avec lequel Ekinops travaille depuis l'origine en 2003, est un des principaux EMS (Electronics Manufacturing Services) en France. Il dispose de trois sites de production : Pont-de-Buis (Finistère), Lannion et Ploumilliau (Côtes-d'Armor). Il assure la sous-traitance, de la conception à la livraison au client final, pour des entreprises de plusieurs secteurs d'activité : aéronautique, électronique industriel, télécom et médical

Cette organisation tend à évoluer depuis l'acquisition de OneAccess. En effet, le Groupe dispose désormais de sa propre usine de production, via la filiale OneAccess Belgium, mais également d'un nouvel EMS localisé en Hongrie.

Afin de conserver le contrôle sur le prix de revient du produit, Ekinops sélectionne et négocie directement avec les fabricants et fournisseurs les composants stratégiques, en particulier les composants et modules optiques utilisés dans les solutions produits.

L'organisation opérationnelle du Groupe est présentée au paragraphe 6.7.1 du présent document de référence, ainsi que la biographie des membres principaux du management de l'entreprise. Le degré de dépendance d'Ekinops à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication est globalement faible.

1.3.9 Recherche et développement, brevets et licences

1.3.9.1 Politique d'innovation

Une politique d'innovation constante et ambitieuse anime le Groupe depuis sa création en 2003. Au 31 décembre 2017, le département R&D compte 200 collaborateurs répartis entre la France, la Belgique et l'Inde.

A ce titre, le Groupe bénéficie de financement lié au dispositif du Crédit Impôts Recherche en France. Au titre de l'exercice 2017, le montant du CIR s'est élevé à 1.7 m€.

Ekinops est membre de différentes organisations professionnelles, dont le pôle de compétitivité à vocation mondiale « Images et réseaux », et participe, à ce titre, à des projets collaboratifs qui associent pour chaque projet une grande entreprise spécialiste du secteur, une ou plusieurs PME et des universitaires.

Ekinops est également membre du GIE PME numériques et est à ce titre Fondateur de l'Institut de Recherche Technologique Bcom.

Ekinops est labélisée Entreprise Innovante depuis juin 2010. Les renouvellements de la qualification ont été obtenus en 2013 et 2016.

1.3.9.2 Brevets et demandes de brevets

✓ ***Politique de propriété intellectuelle – Etat du portefeuille***

Le Groupe ne développe pas une politique de protection de la propriété intellectuelle active de façon systématique dans la mesure où il estime que :

- assurer une véritable protection est difficile dans la mesure où les innovations relèvent pour l'essentiel du domaine logiciel ;
- les démarches sont coûteuses et chronophages au regard du faible niveau de protection générée ;

- la poursuite des efforts de R&D demeure la meilleure protection, étant donné la rapidité des évolutions technologiques du secteur.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les inventions réalisées dans le cadre de leurs fonctions appartiennent de droit à la Société, stipulant que sauf dispositions statutaires ou stipulations contraires, les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer.

✓ ***Détail des brevets / demandes de brevets***

Brevets déposés et délivrés

Le détail des 3 brevets déposés et délivrés dont dispose à ce jour la Société est le suivant :

✓ ***1er brevet : Procédé de mutualisation de la performance de transmission optique sur longue distance***

Ce brevet décrit un procédé de mutualisation de la performance de transmission optique sur plusieurs longueurs d'onde à partir d'un seul composant modulateur.

Afin de préparer un train de données optique pour une transmission sur une grande longueur de fibre, il est nécessaire d'utiliser des composants nommés « Modulateurs externes » qui permettent de donner au signal optique une forme d'onde facilitant sa propagation sur une grande longueur de fibre optique.

Lorsqu'il y a nécessité de transporter plusieurs porteuses, il faut déployer autant d'éléments modulateurs que de porteuses à transmettre. De plus, ce composant représente une part importante du coût de l'interface optique.

Ainsi, l'objectif des travaux de recherche a consisté, pour un grand nombre de porteuses à transmettre, de n'utiliser qu'un seul élément modulateur afin de répartir son coût sur un ensemble de N canaux au lieu de le dupliquer N fois.

Le brevet décrit donc la façon de concevoir l'architecture du bloc de mutualisation de cet élément modulateur ainsi que les fonctions système périphériques nécessaires, notamment en termes de synchronisation des différents trains de données.

✓ ***2ème brevet : transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données***

Ce brevet protège le principe qui consiste à utiliser, dans une trame de données normalisée de type SDH, les informations fixes et connues de cette trame pour les remplacer par des informations utiles afin d'accroître le débit disponible dans cette trame.

Cette invention permet entre autre, de réaliser à débit constant une agrégation de plusieurs affluents de façon transparente (sans modifier l'affluent de quelque manière que ce soit) là où un multiplexage réalisé de façon normalisée (de type SDH) aurait modifié certaines informations contenues dans l'affluent, ce qui n'aurait pas été acceptable par l'opérateur.

Ce produit est essentiellement vendu dans le cadre d'upgrade de liaisons sous-marines utilisant des technologies SDH et pour lesquels l'opérateur souhaite être le moins intrusif possible sur le contenu qu'il achemine.

- ✓ ***3ème brevet : procédé de distribution pour une liaison à liens multiples et hétérogènes***

L'invention concerne, dans un réseau de communication par transport de paquets comprenant une liaison entre un nœud d'entrée et un nœud de sortie, ladite liaison pouvant être établie par au moins deux chemins comprenant au moins deux liens hétérogènes, un procédé de distribution pour distribuer un paquet entrant vers un desdits liens, comprenant les étapes suivantes : identification d'un objet regroupant de manière cohérente des paquets, détermination de la taille de l'objet identifié, transmission d'un paquet entrant sur un desdits liens, choisi en fonction de la taille de l'objet auquel le paquet appartient.

Demandes de brevets en cours de dépôt

Les demandes de brevets en cours de dépôt, et pour lesquelles la société poursuit la formalisation technique en vue de leur enregistrement, portent sur :

(i) L'asservissement d'un modulateur d'amplitude et de phase à très haut débit

Le brevet protègera la façon d'asservir le composant clé de l'émetteur optique à très haut débit des équipements Ekinops à 100G et au-delà de 100G.

(ii) Un procédé de codes correcteurs d'erreurs

Le brevet protègera une structure de concaténation de codes correcteurs à décision pondérée et décision dure.

1.3.9.3 Contrats de licence

La Société n'a accordé aucune licence sur les brevets dont elle est propriétaire.

1.3.9.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

- ✓ ***Marques et dessins déposés par la Société***

La Société est propriétaire de

- la marque Ekinops déposée à l'INPI le 28 février 2013,
- la marque OneAccess déposé à l'INPI le 9 décembre 2013
- dessin, logo de la Société, initialement déposé le 16 mars 2001, acquis par la Société le 10 mars 2003 auprès d'un tiers. Le logo est enregistré à l'INPI en tant que dessin sous le numéro 014754 (expiration 10 août 2026).

Au cours de l'année 2013 les marques Ekinops et OneAccess ont été enregistrées au niveau international.

1.3.10 Investissements

1.3.10.1 Principaux investissements réalisés depuis le 1er janvier 2017

Les montants des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices, qui ont été financés en fonds propres et à travers un contrat crédit-bail, sont les suivants :

Investissements Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2017 12 mois Audités	Exercice 2016 12 mois Audités
Immobilisations incorporelles	1 108	605
Immobilisations corporelles	731	218
TOTAL	**1 839**	**823**

Les investissements en immobilisations incorporelles de 1 108 K€ sont principalement relatifs à des frais de développement activés.

Les investissements en immobilisations corporelles de 731 K€ ont concerné principalement des équipements techniques et de recherche.

1.3.10.2 **Principaux investissements en cours de réalisation**

Depuis le 31 décembre 2017, les investissements réalisés sont de même nature que ceux évoqués ci-dessus.

- ✓ ***Principaux investissements envisagés***

Le Groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et à propos desquels les organes de direction du Groupe auraient pris des engagements fermes.

1.4 ANALYSE ET COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE

1.4.1 Information sur les activités de la société

Suite au rapprochement d'Ekinops et OneAcces, le Groupe constitue désormais un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage pour les réseaux télécoms

Ainsi, en 2017, le chiffre d'affaires consolidé d'Ekinops s'est établi à 34,29 M€, en croissance de +89%. Le groupe a bénéficié de la consolidation de la société OneAccess à compter du 4ème trimestre 2017, à hauteur de 15,23 M€ sur la période. Sur le périmètre historique d'Ekinops (hors OneAccess), la croissance annuelle s'est établie à +5% par rapport à 2016 (+6% à taux de change constants).

1.4.2 Contrats importants

(au sens du Règlement CE n°809/2004)

Au cours des deux derniers exercices le Groupe n'a pas conclu de contrat (i) autre que des contrats conclus dans le cadre normal des affaires ou (ii) contenant des dispositions conférant au Groupe une obligation ou un engagement important pour le Groupe.

1.4.3 Examen du résultat et de la situation financière

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés audités du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 tels qu'insérés au chapitre 4 du présent document de référence.

1.4.3.1 **Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat**

Au regard de l'activité du Groupe, les principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat sont :

- l'ampleur des programmes de R&D ainsi que le respect de leur calendrier d'avancement ;
- l'existence de dispositifs fiscaux incitatifs pour les sociétés mettant en œuvre des activités de recherches d'ordre technique et scientifique tels que le crédit impôt recherche dont elle bénéficie ;
- l'obtention de subventions,

Par ailleurs, la Société attribue régulièrement à ses salariés, mandataires sociaux dirigeants ou non et certains partenaires des instruments financiers donnant accès à son capital. Les résultats sont affectés par la charge correspondante, comptabilisée dans les comptes établis selon le référentiel IFRS.

Enfin, bien que le Groupe estime ne pas être soumis à une saisonnalité structurelle de son activité, il est régulièrement constaté des variations importantes de ventes d'un trimestre à l'autre, qui sont ensuite généralement lissées sur chaque semestre.

1.4.3.2 **Comparaison sur les deux exercices 2016 et 2017**

L'examen analytique est significativement influencé par l'intégration de OneAccess et ses filiales dans le périmètre de consolidation du Groupe au 29 septembre 2017.

Pour la période allant du 29 septembre 2017 au 31 décembre 2017, la contribution de OneAccess au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de 15,2 M€.

Si l'activité de OneAccess avait été consolidée du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel aurait été les suivants :

en M€	Ekinops publié	OneAccess	Total
Chiffre d'affaires	34	40	74
Résultat opérationnel	(6)	(2)	(8)

1.4.3.2.1 Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé d'Ekinops s'est établi à 34,29 M€, en croissance de +89%. Le groupe a bénéficié de la consolidation de la société OneAccess à compter du 4ème trimestre 2017, à hauteur de 15,23 M€ sur la période.

En milliers d'euros	**31 12 2017**	**31 12 2016**
Production vendue de biens	31 685	16 324
Production vendue de services	2 606	1 860
TOTAL	**34 291**	**18 184**

La répartition géographique du chiffre d'affaires (en base pro forma) était la suivante : 35% réalisé en France, 45% en EMEA (Europe, Moyen-Orient & Afrique) hors France, 13% dans la zone Amériques (Amérique du Nord et Amérique du Sud) et 7% en APAC (Asie Pacifique).

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Amérique du nord et du sud	8 422	7 200
Europe, Moyen-orient et Afrique	25 869	10 984
TOTAL	**34 291**	**18 184**

A l'issue de l'exercice 2017, Ekinops compte désormais 5 opérateurs Tier 1 au sein de son Top 10 clients, et 16 Tier 1 au total sur l'ensemble du portefeuille clients. Le poids du Top 10 clients est de 54% en 2017.

1.4.3.2.2 Résultat opérationnel

- ✓ ***Coût des ventes***

La marge brute du groupe s'est établie à 17,5 M€ en 2017, représentant 51,1% du chiffre d'affaires consolidé, conforme à l'ambition du groupe à long terme d'une marge brute supérieure à 50%.

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Coût des ventes	16 782	9 109
Marge brute	**17 509**	**9 075**
Taux de marge brute	*51,1%*	*49,9%*

- ✓ ***Dépenses de recherche et développement***

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Charges de personnel	7 506	3 688
Dotations aux amortissements et provisions	2 102	871
Personnel extérieur	554	105
Crédit d'impôts*	(1 762)	(1 156)
Subventions	(328)	(92)
Capitalisation des frais de développement	(1 100)	(593)
Autres	718	355
TOTAL	**7 690**	**3 178**
** dont part du CICE*	*116*	*58*

En matière de routage et de virtualisation des réseaux, le Groupe a maintenu ses efforts de développement de gamme pour ses routeurs voix et données, ainsi que pour ses applications virtualisées destinées à être installées sur des white box. Il a également procédé à la mise sur le marché d'un nouvel équipement de niveau 2, dans sa gamme fibre optique « d'Ethernet Access Device », gérant des débits à 1G bit/s conformément au standard MEF. Sa nouvelle génération de router VDSL avec interface de backup 4G a été validée par un grand opérateur Italien ce qui a permis de livrer les premières commandes pour le déploiement du service. De même le logiciel OVP (Open Virtual Platform) a été sélectionné et livré à un grand opérateur de service.

En matière de transport, le Groupe a développé les solutions optimisées dite « FlexRate » qui réduisent à quatre variantes matérielles l'ensemble des fonctionnalités de transpondeur, muxpondeur, 100G, 200G transmission bidirectionnelle et double fibre. Les versions « White Box » transpondeur et muxpondeur 100G destinés au segment de marché des systèmes ouverts (Open Line System) ont été également développés. Coté gestionnaire de réseaux « Celestis », le Groupe a introduit les fonctionnalités de découverte automatique de la topologie du réseau et la création automatique de services de bout en bout du réseau, fonctionnalités qui étaient manuelles auparavant. Les efforts de développement ont également porté sur l'introduction d'une interface SDN sur nos White Box avec le protocole/model NetConf/Yang

✓ ***Frais commerciaux et marketing***

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Charges de personnel	5 861	3 782
Personnel extérieur	895	336
Voyages et déplacements	758	539
Honoraires et conseils	286	368
Salons	228	208
Dotations aux amortissements et provisions	87	109
Autres	681	360
TOTAL	**8 796**	**5 702**

En matière de transport optique, l'année 2017 a été marquée par le succès commercial des solutions 100G & 200G et la mise sur le marché, en fin d'année, d'un nouveau module optique 100G / 200G de nouvelle génération, doté d'une taille réduite, permettant de diviser par deux la consommation électrique et de diminuer sensiblement le coût du transport des données sur les réseaux optiques.

En matière de routage et de virtualisation des réseaux, le lancement du nouveau système d'exploitation OneOS6 constitue la principale évolution technologique de l'année écoulée. OneOS6 offre aux opérateurs la possibilité de prendre le contrôle de leur migration vers des services virtualisés à l'aide de solutions complètes, flexibles et totalement indépendantes des fournisseurs d'équipements.

✓ ***Frais généraux et administratifs***

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Charges de personnel	2 101	1 393
Honoraires et conseils	332	235
Assurances	140	93
Frais bancaires	77	49
Charges liées au paiement fondés sur des actions	1 764	961
Dotations aux amortissements et provisions	108	47
Autres	395	188
TOTAL	**4 917**	**2 966**

Dans le cadre de l'augmentation de Capital avec maintien du DPS du 28 Juillet 2017, le conseil d'administration a décidé, à titre de mesure de protection des intérêts des titulaires de bons et d'options, de procéder à un ajustement de ces instruments conformément aux dispositions de l'article L228-99 du Code de Commerce.

En conséquence, à la date de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, le nombre de nouvelles actions potentielles en circulation a été multiplié par un coefficient de 1,29 tandis que les prix d'exercice ont été divisés par ce même coefficient de 1,29.

Ces ajustements de plans surviennent après une première modification consécutive de l'augmentation de capital avec maintien du DPS du 4 novembre 2016 qui avait conduit en outre à la comptabilisation d'une charge complémentaire de 460 K€ au cours de l'exercice précédent au titre des droits acquis et en cours d'acquisition à cette date.

La charge totale comptabilisée au cours de la période au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 1.484 K€ et a été intégralement allouée en frais généraux et administratifs. Par ailleurs, le Groupe a également comptabilisé au cours de l'exercice une charge de 280 K€ au titre de la contribution patronale relative aux attributions gratuites d'actions.

✓ ***Résultat opérationnel***

Au total, il ressort sur la période un résultat opérationnel qui s'établit respectivement à des pertes de 5 913 K€ et 2 779 K€ au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

1.4.3.2.3 Formation du résultat net

✓ ***Produits et charges financières***

Le résultat financier consolidé (intégrant à la fois le coût de l'endettement financier net et les autres produits financiers) est une perte de 546 K€ au titre de 2017 contre une perte de 13 K€ au titre de l'exercice 2016.

✓ ***Impôts sur les sociétés***

Compte tenu des déficits existants, la charge d'impôt reste non significative. Le Groupe bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche qui est présenté en déduction des frais de R&D dans les comptes consolidés IFRS (voir les dépenses de recherche et développement ci-dessus).

Au 31 décembre 2017, les déficits fiscaux non reconnus dans les comptes consolidés s'élèvent à 88 998 K€ représentant un actif d'impôt différé de 24 300 K€

✓ ***Résultat net et résultat net par action***

La perte nette consolidée s'établit à 6 455 K€ sur l'exercice 2017 contre une perte nette de 2 859 K€ sur l'exercice 2016. En l'absence d'intérêts minoritaires, la perte nette Part du Groupe est égale à la perte nette.

La perte nette par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation) s'est élevée respectivement à (0,34) € et (0,47) € par action pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

1.4.4 Evolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Le rapprochement d'Ekinops et OneAcces constitue la naissance d'un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage pour les réseaux télécoms.

La vision technologique commune des deux sociétés et leur très forte complémentarité produits va permettre au nouvel ensemble de pénétrer de nouveaux segments de marché et de générer de la croissance dans un marché où le trafic Internet ne cesse d'augmenter et les besoins des opérateurs pour les solutions développées par Ekinops et OneAccess sont croissants.

Le Groupe a pour objectif de réalisé un chiffre d'affaires consolidés d'au moins 80 M€ au titre de l'exercice et de réaliser un EBITDA positif.

1.4.5 Trésorerie, financement et capitaux

1.4.5.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du groupe

Voir également les notes 4.9 et 4.10 en annexe aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 4 du présent document de référence.

Au 31 décembre 2017, le montant total du poste trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe s'élève à 21 316 K€ contre 8 431 K€ au 31 décembre 2016.

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21 316	8 431
Concours bancaires		
Total	**21 316**	**8 431**
Dette de crédit-bail	(405)	(108)
Emprunts bancaires	(2 213)	
Emprunts BPI	(942)	(188)
Crédit affacturage	(7 424)	(295)
Autres dettes financières	(281)	
Endettement financier- part courante (A)	***(11 265)***	***(591)***
Dette de crédit-bail	(462)	(115)
Emprunts bancaires	(3 813)	
Emprunts BPI	(2 127)	(1 193)
Autres dettes financières	(863)	
Endettement financier- part non courante (B)	***(7 265)***	***(1 308)***
Endettement financier (A)+ (B)	**(18 530)**	**(1 899)**
Trésorerie nette	**2 786**	**6 532**

1.4.5.1.1 Sources de financements du Groupe

Jusqu'à présent, pour assurer son développement, le Groupe a eu recours depuis sa création à plusieurs sources de financement dont principalement :

- des augmentations de capital réalisées à travers des émissions d'actions, d'emprunts obligataires ensuite remboursés en numéraire, convertis ou remboursés en actions et par le biais de tirages dans le cadre d'un programme d'Equity Line,
- du crédit impôt recherche ;
- d'un emprunt à taux zéro souscrit auprès de Bpifrance
- d'aides remboursables OSEO ;
- d'avances Coface ;
- financement du type crédit-bail ;
- ainsi que d'autres financements publics de type subventions, primes et aides.

L'acquisition de OneAccess permet désormais au Groupe d'accéder aux emprunts bancaires « classiques ». Le Groupe OneAccess a également recours aux solutions d'affacturage.

Les sources de financement utilisées au cours de la période présentée sont présentées ci-après.

- ✓ ***Financements par le capital***

Les opérations de financement en capital menées au cours de l'exercice 2017 avaient pour objectif l'acquisition du Groupe OneAccess. Le résultat de ces opérations conduit à une augmentation du capital social d'Ekinops de plus de 7 M€

Date	Nature des opérations	Montant brut levé (en €)
	Montant brut levé au 31 décembre 2015	**41 490 303**
07/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	411 800
08/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	1 327 050
08 11 2016	Emission en numéraire	7 846 488
12/2016	Exercice d'option de souscription	22 576
	Montant brut levé au 31 décembre 2016	**51 098 217**
	Exercice d'option de souscription	44 625
02 08 2017	Emission en numéraire	1 777 531
29 09 2017	Emission en numéraire (réservée BPI et ALEPH)	2 868 994
29 09 2017	Emission d'actions	2 319 148
	Montant brut levé au 31 décembre 2017	**58 108 516**

✓ ***Financements par le Crédit Impôt Recherche (CIR)***

La Groupe bénéficie des dispositions fiscales relatives au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII)

Au titre de l'exercice 2017, le montant des créances se sont élevées à 1 762 K€ contre 1 156 K€ au titre de l'exercice 2016.

Jusqu'à présent le Groupe répondait à la définition de PME européenne et bénéficiait du dispositif de remboursement anticipé: le recouvrement intervenait donc au cours des mois suivant la clôture de l'exercice.

L'opération de rapprochement d'Ekinops et OneAccess va avoir pour impact la perte de ce qualificatif et de ce dispositif de remboursement anticipé. Le Groupe est donc amené à mobiliser ces créances auprès d'établissement bancaire et ainsi bénéficier de préfinancement.

✓ ***Financement par prêts à taux zéro pour l'innovation***

A la clôture de l'exercice 2017, le Groupe bénéficie de 3 prêts à taux zéro pour l'innovation accordés par Bpifrance dont les caractéristiques sont résumées ci-après. Ces prêts sont adosses à des projets de développement spécifique.

	Montant nominal	Date de souscription	Taux	Modalités de remboursement	Garanties données	Solde resntant du au 31/12/2017
Prêt à innovation Bpifrance 1	750 K€	déc-13	0%	20 trimestrialités constantes de 37,5 K€ à compter du 31 décembre 2016	Néant	563 K€
Prêt à innovation Bpifrance 2	740 K€	juil-14	0%	20 trimestrialités constantes de 37 K€ à compter du 31 septembre 2017	Néant	666 K€
Prêt à innovation Bpifrance 4	1 600 K€	juil-16	0%	20 trimestrialités constantes de 80 K€ à compter du 30 mars 2018	Néant	1 600 K€

✓ ***Autres financements publics***

Le Groupe bénéficie à ce jour de subventions dans le cadre de projets de développement, collaboratifs ou non, dont les montants encaissés et remboursés à ce jour se résument comme suit :

	Montant de la subvention	Montant encaissé au 01 01 2016	2016	2017	Solde à encaisser au 31 12 2017
Projet LAMPION	359 184	167 619	119 728	66 475	-
Projet EFFLAM	322 818	-	96 845	-	225 973
Projet BATS	463 395	334 203			129 192
Projet VITAL	483 475	135 376	275 578		72 521
Projet SAT5G	459 144	-		328 616	130 528
TOTAL	**682 002**	**167 619**	**216 573**	**66 475**	**225 973**

✓ ***Emprunts bancaires***

Le montant des emprunts bancaires s'élèvent à 5 036 K€ au 31 décembre 2017. Ces emprunts sont portés par le filiale OneAccess et correspondent principalement au préfinancement du CIR. Le remboursement de ces emprunts intervient de manière concomitante avec la liquidation de la créance par l'administration fiscale

✓ ***Affacturage***

Le montant de la dette vis-à-vis des établissements d'affacturages s'élève à 7 424 K€ au 31 décembre 2017. Ce contrat a permis de financer la poste client pour un volume de 16 353 K€ sur l'exercice.

1.4.5.2 Flux de trésorerie

✓ ***Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles***

La consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 5 400 K€ contre 4 754 K€ au cours de l'exercice 2016.

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Résultat net	**(6 455)**	**(2 859)**
- Elimination des amortissements et provisions	2 400	817
- Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(2)	46
- Charges liées aux paiements en actions	1 484	961
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**(2 573)**	**(1 035)**
- Elimination de la charge (produit) d'impôt	3	67
- Elimination du coût de l'endettement financier net	86	18
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**(2 484)**	**(950)**
- Incidence de la variation de BFR	(2 524)	(3 750)
- Impôts payés	(392)	(54)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**(5 400)**	**(4 754)**

Alors que la perte nette consolidée s'établit respectivement à (6 455) K€ et (2 859) K€ au titre des exercices 2017 et 2016, la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour ces mêmes périodes s'élève (2 484) K€ et (950) K€ après prise en compte des charges non décaissables que sont notamment les dotations aux amortissements et provisions et la charge IFRS 2 liée au paiement en actions.

✓ ***Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement***

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 s'élève respectivement à 23 907 K€ et à 831 K€. Le principal élément notable concerne l'acquisition de OneAccess financée pour moitié en cash.

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 836)	(823)
Variation des prêts et avances consentis	(240)	(8)
Cession d'immobilisations	5	
Acquisition de titres de société consolidée	(21 836)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(23 907)**	**(831)**

L'évolution des acquisitions d'immobilisations sont significativement influencée par le part des frais de développement capitalisés. Ces derniers se sont élevés à 1 100 K€ et 596 K€ au cours des exercices 2017 et 2016

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Coût de R&D activés	1 100	596
Autres	8	9
Total acquisitions immobilisations incorporelles	**1 108**	**605**

Le solde de l'augmentation concerne des équipements techniques et industriels

La variation des prêts et avances consenties concerne essentiellement les dépôts de garantie (locaux et factoring).

- ✓ ***Flux de trésorerie liés aux activités de financement***

Les activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont dégagé un flux net de trésorerie positif s'élevant à 42 331 K€ contre 9 221 K€ au 31 décembre 2016.

En milliers d'euros	31 12 2017	31 12 2016
Augmentation de capital	37 039	9 045
Opérations sur actions propres	(9)	6
Emission de nouveaux emprunts	6 425	290
Remboursements d'emprunts	(1 038)	(102)
Intérêts financiers payés	(86)	(18)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**42 331**	**9 221**

Ce flux de trésorerie provient principalement des différentes augmentations de capital de l'exercice, relatives au financement de l'acquisition de OneAccess. Les nouveaux emprunts correspondent principalement à la variation nette de la dette vis-à-vis du factor et de l'obtention du préfinancement relatif au CIR de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1.4.5.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

se reporter au détail présenté au paragraphe 1.4.5.1.1 ci-dessus. Se reporter également aux notes 4.7 et 4.11 de l'annexe aux comptes établis selon les normes IFRS figurant au chapitre 4 du présent document de référence.

1.4.5.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Le Groupe n'est confronté à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

1.4.5.5 **Sources de financement nécessaires à l'avenir**

Sur la base de la trésorerie disponible à la clôture, soit 21 316 K€, le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois à la date du présent document de référence.

1.4.6 Information sur les dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois dernières années.

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe.

1.5 FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre de la préparation du présent document de référence, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1.5.1 Risques liés à l'activité du Groupe et à son marché

1.5.1.1 **Risque lié à la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients et à la capacité de les retenir**

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 12%, 35%, 46% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2017 et 21%, 44%, 63% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2016. Le degré de concentration tend à se réduire, conséquence de l'intégration de OneAccess au 4ème trimestre 2017.

Même si le Groupe estime que les efforts commerciaux entrepris pour diversifier ses clients et, en particulier, que l'internationalisation des ventes devrait à moyen terme induire une diminution de leur importance relative, il est probable que les trois principaux clients du Groupe resteront des clients significatifs dans un avenir prévisible.

Une rupture des relations avec l'un de ses principaux clients pourrait avoir un impact significatif sur le niveau du chiffre d'affaires, du plan de charge et des résultats du Groupe sans que ce dernier soit à même de substituer un client perdu par un nouveau client de même importance. La perte ou la diminution d'activité d'un ou plusieurs de ces clients pourrait avoir pour conséquence de faire baisser le chiffre d'affaires du Groupe ainsi que ses résultats de manière significative et avoir un impact défavorable significatif sur ses perspectives.

La capacité du Groupe à attirer et retenir ses clients est également conditionnée par son aptitude à anticiper et satisfaire leurs demandes spécifiques. Pour que le marché accueille ses produits, le Groupe doit anticiper de manière efficace les demandes de ses clients, s'y adapter en temps voulu et proposer des solutions et services en vue de les satisfaire. Les clients potentiels peuvent exiger des caractéristiques de produit particulières et des fonctions que les produits actuels du Groupe ne possèdent pas. Si ce dernier ne parvient pas à développer des produits et à proposer des services satisfaisant les exigences de ses clients, sa capacité à créer ou à augmenter la demande de ses produits serait mise à mal et il pourrait perdre des clients actuels ou potentiels. De même, la majorité des clients actuels ou potentiels du Groupe exigent que ses produits soient conçus pour être compatibles avec leurs réseaux existants, qui présentent chacun des spécificités différentes. Bien que le Groupe soit particulièrement attentif à l'anticipation et la résolution en amont de ce type d'exigences ou de problèmes, l'absence ou le manque de compatibilité avec un réseau existant est susceptible d'entraîner des coûts importants en termes de garantie, d'assistance et de réparation. Dans le cas où de telles exigences ou de tels problèmes seraient identifiés, leur traitement ou leur résolution pourrait nécessiter la mobilisation d'ingénieurs du Groupe et les détourner de l'effort qu'ils consacrent au développement des produits, ainsi que causer d'importants problèmes dans la relation avec ses clients. Si les produits du Groupe ne sont pas compatibles avec ceux utilisés dans les réseaux de ses clients actuels ou potentiels, des installations pourraient être retardées, des commandes de produits annulées et des clients perdus, ce qui aurait des conséquences négatives sur l'activité, le chiffre d'affaires et les résultats financiers du Groupe.

1.5.1.2 **Risque lié à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et aux approvisionnements en composants électroniques**

Le Groupe attache une grande importance à la sélection rigoureuse de ses fournisseurs et fait appel, lorsque cela est possible, à plusieurs (au minimum deux) sources d'approvisionnement en composants. Toutefois, malgré cette politique de diversification de ses sources d'approvisionnement, la dépendance du Groupe envers un nombre limité de fournisseurs de composants est susceptible d'engendrer des ruptures d'approvisionnements si ces fournisseurs venaient à interrompre leurs livraisons ou augmentaient leurs prix.

La capacité du Groupe à satisfaire les commandes de ses clients dépend également de sa capacité à s'approvisionner dans les délais requis en composants de qualité. Certains composants ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs ou seulement auprès d'un nombre limité de fournisseurs dans une zone géographique donnée. Bien que les approvisionnements en en composants soient actuellement suffisants, une pénurie de de composants critiques pourrait survenir en cas d'interruption de la production chez des fournisseurs ou d'un accroissement de la demande dans l'industrie. Le Groupe achète également des composants auprès d'un nombre limité de fournisseurs et, parce que ces composants sont complexes, il peut s'avérer difficile de remplacer un fournisseur par un autre ou de substituer un composant par un autre. En outre, il pourrait arriver, comme le Groupe l'a déjà rencontré par le passé, que certains fournisseurs allongent les délais d'approvisionnement, limitent les stocks destinés au Groupe ou augmentent leurs prix en raison de contraintes liées à leur capacité de production ou à d'autres facteurs. Par ailleurs, certains fournisseurs ou partenaires du Groupe pourraient décider de ne traiter qu'avec des sociétés pouvant leur garantir un niveau de chiffre d'affaires supérieur à celui que le Groupe serait en mesure de leur garantir. Bien que le Groupe collabore étroitement avec ses fournisseurs afin d'éviter de tels incidents, il ne peut garantir qu'il ne sera pas confronté à des défauts d'approvisionnements à l'avenir. Ainsi, le résultat opérationnel du Groupe pourrait être affecté de manière significative et des conséquences significatives sur la capacité de production du Groupe pourraient être engendrées et pourraient entraîner des pertes de marchés s'il n'était pas en mesure de s'approvisionner de manière suffisante en composants dans les délais requis ou si des hausses importantes de coûts ou des problèmes de qualité des composants survenaient.

Le Groupe a par ailleurs recours, pour sa production, à un partenaire industriel de premier plan spécialisés dans l'assemblage des produits électroniques (Electronic Manufacturing Services ou « EMS »). Ce sous-traitant réputé dans la fabrication de sous-ensembles électroniques, assure environ la moitié de sa production. Afin de pallier le risque de défaillance de ce fournisseur, le Groupe a identifié d'autres fournisseurs susceptibles de se substituer éventuellement à ces derniers. S'agissant des produits fabriqués en volume important, le Groupe a pour politique de répartir la production entre son site de production propre et un sous-traitant afin de faire rapidement face, le cas échéant, à une défaillance. Nonobstant ces précautions, et même si le Groupe estime que la répartition géographique des sites de production des différents EMS (France, Belgique, Hongrie) limite l'impact potentiel des risques géopolitiques ou naturels, elle ne peut exclure qu'en cas de problème politique majeur ou de défaillance soudaine de l'un de ces sites de production, le changement de site de production rendu nécessaire par la survenance de tels évènements génère des difficultés de production de ses produits et des retards de livraison qui pourraient engendrer des conséquences négatives auprès de certains clients, le paiement de pénalités ainsi que des pertes de marchés, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur le chiffre d'affaires du Groupe et ses résultats, ainsi qu'entraîner des pertes de marché.

Le Groupe, lui-même ou par l'intermédiaire des EMS auxquels il fait appel pour la fabrication de ses produits, dépend du bon approvisionnement des composants électroniques intégrés dans ses routeurs et du calendrier de cet approvisionnement. Le risque de pénurie des composants électroniques étant un risque clairement identifié dans l'industrie de l'électronique, le Groupe procède à cet effet à un suivi régulier des prévisions industrielles du secteur et s'efforce de les prendre en compte en s'assurant de leur cohérence avec les prévisions commerciales du Groupe. De même, le Groupe fait appel, lorsque cela est possible, à plusieurs sources d'approvisionnement en composants et, dans certains cas, constitue par précaution des stocks supplémentaires de composants critiques. Malgré la mise en place par Groupe de ces mesures de prévention, un défaut ou des retards d'approvisionnement en composants pourraient engendrer des conséquences significatives sur la capacité de production du Groupe, entraîner la perte de marchés et une baisse du chiffre d'affaires, de son activité et de ses résultats.

1.5.1.3 **Risque lié à la qualité, la fiabilité et la sécurité des produits du Groupe**

Le succès des activités commerciales du Groupe dépend notamment de la qualité et de la fiabilité de ses produits et de ses rapports avec ses clients. Le Groupe ne peut garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité avec ses produits. Dans le cas où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients, sa réputation pourrait en être altérée ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur son activité, son chiffre d'affaires, ses résultats et ses perspectives.

Le Groupe mobilise des moyens importants pour contrôler et assurer la qualité des logiciels et des produits mis sur le marché et ceci durant tout le cycle de vie des produits. Cela inclut des processus qualité importants (ISO et CMMI), des moyens, des équipes et des méthodes de tests spécifiques, des équipes de maintenance en R&D, des équipes de support clients spécialisées en contact direct avec les clients ou via un système de gestion de tickets techniques en ligne. Cependant, en cas de dysfonctionnement important de produits commercialisés par le Groupe, la responsabilité civile délictuelle ou contractuelle des sociétés du Groupe pourrait être engagée. Dans le cas où la responsabilité du Groupe serait engagée du fait d'un dysfonctionnement ou d'une défaillance de ses produits, l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe pourraient en être négativement affectés.

Par ailleurs, certains des produits développés par le Groupe sont des éléments importants dans la sécurité des réseaux des clients utilisant ses produits. La vulnérabilité de ses produits face aux attaques de sécurité est ainsi testée régulièrement en interne et par les clients du Groupe. Le Groupe ne peut toutefois garantir l'absence de survenance de violations de la sécurité, de cyber-attaques sur les produits du Groupe ou qu'une faille de sécurité ait pu être laissée par un développeur, involontairement ou intentionnellement.

Si une faille de sécurité importante venait à apparaitre, ceci pourrait avoir des effets négatifs sur le Groupe, ralentir le développement sur certains marchés cibles, impacter son image de marque et pourrait amener le Groupe à entamer des démarches juridiques coûteuses.

Enfin, en dépit des programmes-qualité mis en œuvre et des engagements du Groupe, ces produits pourraient ne pas être dans tous les cas conformes aux spécifications et aux exigences des clients. La mise en jeu de la responsabilité du fait des produits et d'actions en garantie du Groupe pourrait se traduire par des dépenses significatives liées aux coûts engagés pour se défendre contre des réclamations ou des dommages causés ou liés à des paiements compensatoires effectués conformément aux usages professionnels ou aux fins de maintenir de bonnes relations avec le client.

1.5.1.4 **Risques liés aux licences logicielles et Open Source**

Le Groupe intègre dans certaines solutions des logiciels développés par des tiers pour lesquels le Groupe a, d'une part, conclu, dans la majorité des cas, des contrats de licence lui donnant accès au code source moyennant une redevance initiale et, d'autre part, paye parfois une redevance annuelle de maintenance. Même si, pour les logiciels critiques, le Groupe a accès au code source de ces produits tiers ou en obtiendrait l'accès en cas de disparition du tiers ou de son incapacité à en assurer la maintenance, les sociétés développant ces logiciels pourraient décider de développer de nouveaux logiciels et donc de ne plus continuer le développement ou la mise à jour de ces logiciels. Même si ce n'est pas le cas aujourd'hui, en cas de conclusion de licences de logiciels dans le futur, le Groupe ne peut garantir qu'un accès au code source lui sera accordé. Par ailleurs, si le Groupe était amené à devoir utiliser le code source d'un des logiciels tiers intégrés dans ses solutions, une telle utilisation pourrait générer une charge de travail supplémentaire significative pour ses ingénieurs R&D et augmenter ses coûts de développement logiciels.

Par ailleurs, lors du renouvellement des licences conclues avec le Groupe pour lui permettre d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, les entreprises développant ces logiciels pourraient vouloir imposer au Groupe des conditions d'utilisation défavorables. Cette situation pourrait avoir pour conséquence une augmentation du coût d'utilisation des logiciels qui ne pourrait être répercutée par le Groupe sur le prix de vente de ses produits ou l'obligation pour le Groupe de trouver ou de développer des logiciels de substitution et ainsi affecter négativement ses résultats.

1.5.1.5 **Risque lié à la situation économique et géopolitique**

Le Groupe réalise désormais une majeure partie de son chiffre d'affaires dans les pays de la zone Euro. Le Groupe étant dépendant de la santé des entreprises et de leur capacité à maintenir et développer leur activité et leurs implantations sur le territoire, si la situation économique actuelle en Europe devait s'aggraver ou perdurer, cette situation pourrait engendrer une baisse d'activité du Groupe et ainsi affecter de manière significative son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le Groupe est, du fait du profil de ses clients, qui sont très majoritairement des CSP, exposé aux crises économiques. Ces crises, qui se traduisent par une diminution du volume installé par les CSP chez leurs clients et qui peuvent entraîner une guerre des prix avec des concurrents proposant des produits à bas coûts, sont susceptibles d'avoir des impacts quasi immédiats sur son chiffre d'affaires potentiel et les marges réalisées.

Le Groupe pourrait aussi être exposé à des risques liés aux conflits politiques et à des mesures de protectionnisme de gouvernements étrangers visant à privilégier les produits soit locaux soit territoriaux au détriment des produits commercialisés par des sociétés françaises ou européennes. Ces mesures de protectionnisme pourraient se traduire par des restrictions partielles ou totales de vente, ou par des limitations ou des annulations des licences d'exportations que le Groupe détient pour livrer ses produits cryptés dans certains pays, ce qui aurait des conséquences négatives sur l'activité, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

1.5.1.6 **Risque lié au développement de nouveaux systèmes et modèles économiques**

Le Groupe commercialise aujourd'hui auprès des opérateurs de services et de télécommunications des produits d'accès et des licences logicielles associées afin que ceux-ci puissent vendre leurs services de télécommunications aux entreprises. Ce modèle économique est en place depuis la création du Groupe. A l'avenir, de nouveaux modèles économiques pourraient toutefois se mettre en place autour de nouvelles technologies permettant, par exemple, une virtualisation de tout ou partie des fonctionnalités d'accès au sein du Cloud, des facturations de l'usage des services ou des fonctions sans facturation de produits ou encore des location-vente d'équipements de réseaux.

Même si Le Groupe estime que sa technologie devrait lui permettre de s'adapter et de rester un des leaders sur son marché, une évolution du modèle commercial pourrait avoir des conséquences négatives pour le Groupe. De nouveaux acteurs pourraient apparaître sur le marché créant une abondance de l'offre, voire d'importantes destructions de valeur. Si la dimension financière devenait prépondérante dans le modèle, la taille limitée du Groupe par rapport à certains de ses concurrents pourrait engendrer des pertes de marchés et affecter négativement ses résultats ainsi que sa capacité à réaliser ses objectifs.

1.5.1.7 **Risque d'évolutions technologiques**

Si le Groupe ne réagit pas assez rapidement aux changements technologiques ou aux changements de normes industrielles, ses produits risquent de devenir obsolètes. D'autre part, si les changements technologiques deviennent plus rapides qu'initialement estimés, il se pourrait que le Groupe soit dans l'obligation de développer de nouvelles technologies se substituant même partiellement aux précédentes et impactant les prévisions d'amortissements.

Le marché des produits du Groupe est par nature caractérisé par des changements technologiques rapides et des introductions fréquentes de nouveaux produits qui imposent notamment à ses équipes de R&D de suivre l'évolution d'un grand nombre de technologies et de standards. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'apporter une réponse rapide et efficace à ces développements. Il pourrait être confronté à des difficultés liées au développement de ses produits, à la conception de logiciels informatiques ou au marketing qui pourraient retarder ou empêcher le développement, l'introduction ou le marketing de ses nouveaux produits ainsi que ses améliorations. L'introduction de nouveaux produits par des concurrents, l'acceptation par le marché de produits basés sur des technologies nouvelles ou alternatives ou l'émergence de nouvelles normes industrielles sont susceptibles de rendre obsolètes ses produits existants ou futurs. Si les normes adoptées sont différentes de celles choisies par le Groupe, l'acceptation de ses produits par le marché pourrait être diminuée ou retardée. Si ses produits deviennent technologiquement obsolètes, il pourrait ne pas les vendre sur le marché, ne pas être dans la capacité d'amortir comme prévu les développements et ne pas générer de profits.

1.5.2 Risques liés à l'organisation du Groupe

1.5.2.1 Risque lié au développement du Groupe et à l'intégration d'acquisitions

Le Groupe doit maintenir une capacité d'évolution rapide de son organisation pour s'adapter à l'évolution des technologies et à la demande afin de poursuivre son développement. Le Groupe a procédé à l'acquisition de OneAccess au cours de l'exercice 2017.

Le Groupe a l'intention de continuer à développer son activité par des opérations de croissance externe. Rien n'indique cependant que le Groupe pourra identifier une ou plusieurs entreprises correspondant à ses critères, que celles-ci soient à vendre ou, si tel est le cas, que les vendeurs soient prêts à la céder à des conditions commerciales acceptables.

De même, le Groupe ne peut être assuré dans le cadre de sa croissance externe de parvenir à investir dans des produits adaptés à la demande à des prix concurrentiels et de réussir à adapter ses produits, ses coûts et son organisation dans des délais suffisants ce qui pourrait, le cas échéant, avoir un impact négatif sur son activité, sa performance financière ainsi que sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, toute acquisition comporte des risques inhérents à l'estimation de la valeur des cibles potentielles.

Le Groupe reste exposé à des risques associés à l'intégration des activités qu'il pourrait être amené à acquérir. Les bénéfices attendus pourraient ne pas se réaliser dans les délais et niveaux attendus et affecter les résultats et la situation financière du Groupe. En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques, notamment ceux liés à l'entrée sur des marchés dans lesquels le Groupe n'a pas d'expérience ou une expérience limitée, et aux coûts imprévus associés, à la focalisation des dirigeants sur ces opérations au détriment des autres activités du Groupe, ainsi que le risque d'intervenir sur des marchés géographiques sur lesquels le Groupe n'a que peu ou pas d'expérience ou enfin le risque de ne pas réussir à conserver les dirigeants ou autres personnes clés des entités acquises.

Tout ou partie de ces acquisitions ou investissements pourrait être rémunéré par l'émission de titres de capital ou donnant accès au capital d'Ekinops ou des sociétés du Groupe et diluer, dans ce cas la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions ou investissements pourraient également avoir pour effet de réduire le résultat net consolidé du Groupe et donc le bénéfice net par action, ou d'accroître le niveau d'endettement du Groupe ou de l'exposer à des risques financiers et fiscaux. Enfin, l'intégration des sociétés, des technologies ou des actifs pourrait, le cas échéant, perturber l'activité du Groupe ou générer des coûts non prévus initialement.

Enfin, des difficultés pourraient être rencontrées dans la mise en œuvre du processus d'intégration opérationnelle, commercial ou managériale des sociétés au sein du Groupe à l'issue de la réalisation de l'acquisition.

1.5.2.2 Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres dirigeants et ingénieurs clefs

Le Groupe est dépendant de certains cadres dirigeants et ingénieurs clefs dont la perte pourrait être préjudiciable à son développement. Le succès du Groupe repose en partie sur la qualité de ses dirigeants. Dans l'hypothèse où le Groupe ne serait pas en mesure de conserver ses dirigeants, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée.

Le succès du Groupe dépend également dans une large mesure de la qualité, de l'implication et de l'expérience de ses principaux cadres dans la gestion des activités du Groupe ainsi que des compétences, des connaissances techniques et de la familiarisation avec les spécificités du secteur de ses collaborateurs clefs et notamment de son équipe de recherche et développement. La perte d'un collaborateur clef, que ce soit suite à un départ à la retraite, d'un débauchage par un concurrent ou pour toute autre raison, pourrait empêcher le Groupe de mener à bien sa stratégie, lui faire perdre des clients importants ou affecter négativement ses activités et ses perspectives. Les succès futurs du Groupe dépendront aussi notamment de sa capacité à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs et des dirigeants hautement qualifiés même si la concurrence est intense compte tenu du nombre limité de personnes disponibles ayant les compétences techniques nécessaires à la compréhension du marché du Groupe. Tout échec pour attirer, assimiler ou retenir le personnel qualifié afin de remplir ses besoins actuels ou futurs pourrait affecter sa croissance.

Même si le taux de renouvellement de ses salariés (turn-over) est actuellement relativement faible, notamment au sein de son département de R&D, et si le Groupe est parvenu jusqu'à présent à retenir ses principaux dirigeants et ingénieurs, il ne peut avoir aucune certitude que cette situation se pérennise. De même, en dépit des efforts déployés par le Groupe pour assurer la polyvalence des ingénieurs de son équipe de recherche et développement ainsi que leur redondance aux postes clés, la perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant ou encore l'incapacité du Groupe à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs hautement qualifiés pourrait affecter négativement l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ainsi que son développement.

Dans le cadre de son développement international, le Groupe dispose d'une présence commerciale à travers le monde par le biais de bureaux de représentation, de succursales ou de filiales employant un faible nombre de collaborateurs. En cas de départ de ces collaborateurs, le Groupe pourrait avoir des difficultés à reconstituer des forces commerciales locales, ce qui pourrait freiner le développement commercial du Groupe sur certains marchés.

1.5.3 Risques juridiques, règlementaires et fiscaux

1.5.3.1 Risque lié à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon

Le Groupe est titulaire d'un nombre limité de brevets. Les éléments de propriété intellectuelle détenus ou développés par le Groupe sont à titre principal, son savoir-faire, ses logiciels, ses designs électroniques et mécaniques, et les documents associés. Les droits sur les développements et leur documentation créés par des salariés du Groupe ou des consultants ayant signé un contrat avec le Groupe appartiennent au Groupe qui en est seule titulaire.

Le Groupe estime que les créations relèvent essentiellement de la protection au titre du droit d'auteur portant sur les logiciels.

Toutefois, si des tiers venaient à considérer que les technologies utilisées par le Groupe ou les produits commercialisés par le Groupe enfreignaient leurs droits, en cas de succès de telles demandes et à défaut pour le Groupe d'obtenir des licences d'utilisation desdites technologies, le Groupe pourrait se voir interdire de faire usage des technologies qu'il utilise à ce jour et, en conséquence, de commercialiser certains de ses produits. Les éventuels litiges que cette situation pourrait entraîner impliqueraient des coûts importants, des délais de production ou pourraient obliger le Groupe à revoir la conception de certains de ses produits. Chacune de ces situations pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Comme toute entreprise technologique, le Groupe est également exposée à la contrefaçon de ses produits. Malgré les efforts faits par le Groupe pour protéger en interne les informations liées au développement de ses produits, il ne peut être exclu que des cas de contrefaçon apparaissent. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur le Groupe, ralentir le développement sur certains marchés cibles, impacter l'image de marque du Groupe notamment si des produits contrefaits de qualité moindre venaient à être diffusés et pourrait amener le Groupe à entreprendre des démarches juridiques coûteuses.

1.5.3.2 **Risque lié à la nécessité d'obtenir des licences d'exportation**

Le Groupe, qui peut délivrer des produits cryptés considérés « à double usage », est dans l'obligation de produire à l'administration douanière une licence globale d'exportation et parfois des licences individuelles par type de produit et/ou type de client. Le délai d'obtention de ces licences peut s'avérer parfois long, ralentir le processus de livraisons de produits commandés par des clients et entraîner le paiement de pénalités de retard et avoir des conséquences négatives sur l'image de marque du Groupe et ses résultats.

1.5.3.3 **Risque lié à l'évolution des normes**

L'adoption de nouvelles normes, architectures ou protocoles du secteur d'activité du Groupe est décidée au sein de forums informels ou émanant d'associations et groupements de normalisation tels que l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute), l'IETF (Internet Engineering Task Force), le MEF (Metro Ethernet Forum), l'ONF (Open Networking Foundation). Certains concurrents du Groupe sont très actifs au sein de ces forums, ce qui leur permet d'exercer leur influence sur les nouvelles normes de la profession. Le Groupe, du fait de sa taille, n'a pour sa part que des moyens très limités pour peser sur ces forums. Bien que, d'une part, ces normes, une fois adoptées, soient publiques et puissent être rapidement intégrées et mises en œuvre par son équipe de R&D et que, d'autre part, la collaboration du Groupe avec des CSP majeurs le place dans une position privilégiée pour comprendre leurs besoins en matière de normalisation et en tenir compte, l'absence d'influence du Groupe dans le processus de normalisation pourrait le défavoriser vis-à-vis de concurrents plus influents. L'adoption par ces forums de normes non compatibles avec les solutions développées par le Groupe, nécessitant d'importantes modifications de ses solutions logicielles ou ne permettant pas au Groupe d'offrir des solutions au même moment que des concurrents maîtrisant davantage ces nouvelles normes pourrait entraîner une mauvaise prise en compte des demandes spécifiques des CSP et affecter négativement son offre commerciale, son chiffre d'affaires et ses résultats.

1.5.3.4 **Risque d'évolution dans les politiques d'aide aux entreprises**

La diminution des financements publics (telles que des aides remboursables dans le cadre de projets de R&D financés partiellement par la CEE et les autres dispositifs de subventions nationales) dont bénéficie le Groupe ou des demandes de remboursement pourrait entrainer une augmentation des dépenses du Groupe et avoir un impact négatif sur le résultat et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe bénéficie de certains dispositifs fiscaux en matière de recherche et développement (Crédit Impôt Recherche en France. Ces dispositifs fiscaux sont soumis au respect de nombreuses exigences et règles que le Groupe doit remplir et respecter.

Si les gouvernements concernés n'étaient pas en mesure d'effectuer les versements aux échéances prévues ou si les programmes ou crédits d'impôts étaient interrompus, modifiés ou réduits ou si le Groupe ne remplissait plus les critères d'éligibilité ou que les administrations compétentes remettaient en cause tout ou partie des sommes allouées au groupe, l'activité, le résultat opérationnel et la situation financière du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

1.5.3.5 **Risque d'évolution de l'environnement fiscal et de contrôles fiscaux**

Le Groupe intervient dans de nombreux pays où les régimes fiscaux et douaniers sont très différents et complexes. Tout changement de la législation fiscale et douanière, notamment sur les taux d'imposition et les systèmes d'aide fiscale (tel que celui sur le crédit impôt recherche), ou les contrôles fiscaux pourraient affecter significativement les résultats du Groupe.

Le Groupe a comptabilisé une créance nette d'impôt différé actif de 1,6 M€ au 31 décembre 2017. Cette hypothèse repose notamment sur des hypothèses d'imputation partielle des déficits reportables actuels disponibles en France et de projections de croissance de l'activité et du résultat par pays, dans le cadre de sa structure juridique et fiscale actuelle. Dans l'hypothèse où l'activité se développerait moins rapidement que prévu ou si la répartition du chiffre d'affaires par pays était différente de celle prévue ou la structure juridique et fiscale de la société venait à être modifier, l'impôt différé actif devrait être ajusté en conséquence entraînant un impact sur le résultat du Groupe.

OneAccess a fait l'objet d'un contrôle fiscal en France sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Il en est ressorti une proposition de rehaussement en base de 0,7 M€ sur les exercices 2013 à 2015, lié qui aurait pour conséquence de réduire les déficits fiscaux ordinaires reportables de la société OneAccess qui s'élèvent à 34,0 M€ au 31 décembre 2017 et une notification fiscale à hauteur d'environ 0,2 M€ portant essentiellement sur la politique de prix de transfert avec un seul pays, l'Inde et uniquement sur le taux de refacturation utilisé. Le 4 août 2017, cette notification a fait l'objet d'une contestation par OneAccess.

OneAccess a fait l'objet d'un contrôle fiscal en Belgique portant sur l'exercice 2013, lequel a été soldé à ce jour.

Plus généralement, le Groupe a mis en place une politique de prix de transfert qui correspond à la façon dont il a structuré mondialement ses activités commerciales et financières. Dans la mesure où les lois et règlements des différents pays dans lesquels les sociétés du Groupe sont situées ou opèrent ne permettent pas d'établir systématiquement des positions claires et définitives, la politique de prix de transfert appliquée à ses activités commerciales et intra-groupe est parfois fondée sur une interprétation des réglementations fiscales. Le Groupe ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en cause par les administrations fiscales compétentes, ce qui pourrait avoir une conséquence défavorable significative sur la situation financière et le résultat du Groupe.

1.5.3.6 **Risques liés aux contentieux et litiges**

Le Groupe est engagé à la date du présent Document dans un nombre très limité de litiges.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a comptabilisé des provisions ou des charges pour couvrir le risque associé aux litiges existants.

Il n'existe pas à la date du présent Document d'autres litiges commerciaux et fiscaux, ni d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

1.5.4 <u>Risques financiers</u>

1.5.4.1 **Risque de taux d'intérêt**

L'exposition du Groupe aux variations du taux d'intérêt concerne principalement les dettes bancaires rémunérées sur la base de l'Euribor. Le Groupe est donc exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêts. En effet, une hausse de l'Euribor entrainerait une charge d'intérêt supplémentaire pour le Groupe.

1.5.4.2 **Risque de change**

Le Groupe est soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de composants, des relations commerciales vis-à-vis de ses clients et ses filiales situées en dehors de la zone euro

Les principales devises pour lesquelles le Groupe est exposé à un risque de change sont le dollar américain (USD), le dollar australien (AUD) et la roupie indienne.

La position nette de change du Groupe sur les devises au 31 décembre 2017 s'établit de la façon suivante :

En milliers d'euros	Créances commerciales (a)	Dettes commerciales (b)	Engagement en devises (c)	Engagement en devises (d) = (a) - (b) +/- (c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f) = (d) - (e)
USD	16 950	5 140		11 810	2 521	9 289
AUD	2 253	1 506		747		747
INR	10	816		(806)		(806)
Autres	570	269		301		301
TOTAL	**19 783**	**7 731**		**12 052**	**2 521**	**9 531**

A ce jour, les opérations de couverture (via des contrats de couverture à différente échéance) ne concernent que des achats en dollars américains.

Le Groupe est donc principalement exposé au risque de change du dollar américain (USD). Du fait de la conversion de ces filiales dans la devise de présentation des comptes (Euro), une augmentation ou une diminution de 10 % du dollar américain contre l'euro aurait eu les impacts suivants dans l'état consolidé du résultat net et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres :

En milliers d'euros	31 décembre 2017	
USD/EUR	**+10%**	**-10%**
Impact résultat net	37	(37)
Impact capitaux propres	(933)	933

Par ailleurs, courant 2017 le risque de déséquilibre des flux s'est traduit par les chiffres suivants : le total des encaissements en USD s'élève à 14,5 MUSD, tandis que le total des décaissements sur la même période représente 15,8 MUSD. Pour limiter ce risque, le groupe a mis en place une politique de couverture décrite ci-dessus

1.5.4.3 **Risque de liquidité**

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, émission d'obligations simples, d'obligations convertibles et d'obligations remboursables en actions, obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'avait jamais eu recours à des emprunts bancaires, sauf dans les cas du « Prêt à Taux Zéro pour Innovation » auprès de la Bpifrance. L'acquisition du Groupe OneAccess devrait permettre désormais au Groupe de pouvoir financer sa croissance par des emprunts bancaires, entre autres.

Les conditions des prêts bancaires, y compris les « Prêt » à Taux Zéro pour Innovation » ne contiennent pas de covenants particuliers. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

Le Groupe continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que ses efforts commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

1.5.4.4 **Risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs présentés dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
Actifs financiers non courants	1 369	86
Autres actifs non courants	6 566	-
Clients et comptes rattachés	20 703	6 284
Autres actifs courants	5 992	1 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 316	8 431
Total	**55 946**	**16 352**

- Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société
- Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Concernant les créances clients, un risque-crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Ce risque de crédit lié aux créances est limité notamment en raison de la qualité de la balance âgée Groupe. Le tableau ci-dessous illustre l'antériorité des créances clients et des provisions pour pertes de valeur qui y font face :

	31 Décembre 2017			**31 Décembre 2016**		
	Brut	**%**	**Pertes de valeur**	**Brut**	**%**	**Pertes de valeur**
Non échues	16 013	74%	-	5 455	87%	-
Echues depuis 30 jours au plus	3 604	17%	-	472	8%	-
Echues depuis 31 jours à 60 jours	161	1%	-	135	2%	-
Echues depuis 61 jours à 90 jours	276	1%	-	167	3%	-
Echues depuis 91 jours à 180 jours	606	3%	-	1	0%	-
Echues depuis plus de 180 jours	1 091	5%	(1 048)	54	1%	-
Total	**21 751**	**100%**	**(1 048)**	**6 284**	**100%**	**-**
Valeur nette :			**20 703**			**6 284**

1.5.5 Assurances et couverture des risques

La Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'elle estime compatibles avec la nature de ses activités, concernant notamment sa responsabilité civile professionnelle.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

Aucun sinistre matériel n'a été constaté entre le 1er janvier 2018 et la date du présent Document.

1.5.6 Faits exceptionnels et litiges

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

2.1.1 Composition des organes d'administration et de direction de la société

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
Didier BREDY	Président	Directeur général	Néant	22-nov.-05	(2)
François-Xavier OLLIVIER	Administrateur	Directeur des opérations	Néant	21-mars-03	(2)
Aleph Golden Holdings Sarl représenté par Hugues LEPIC	Administrateur	Néant	Directeur Général	29-sept.-17	(3)
Nayla KHAWAM	Administrateur indépendant (1)	Néant	Directrice Orange Wholesale France chez ORANGE	6-nov.-14	(4)
BpiFrance Participations représenté par Charlotte CORBAZ	Administrateur	Néant	Directrice d'investissements adjointe	29-sept.-17	(3)
Jean-Pierre DUMOLARD	Administrateur indépendant (1)	Néant	Président de TIC Consultants	28-juin-06	(2)
Lori GONNU	Administrateur indépendant (1)	Néant	Directeur Général	29-sept.-17	(3)

(1) Se référer au paragraphe 2.5.2.1.3 du présent document pour la définition d'un administrateur indépendant.
(2) Nommé à l'issue de l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de 6 exercices s'achevant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
(3) Nommé à l'issue de l'assemblée générale réunie le 29 septembre 2017 pour une durée de 6 exercices s'achevant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
(4) Nommé par le CA du 06/11/2014, en remplacement de l'administrateur Auriga Partner's démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir jusqu'à l'issue de l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes :

- MM. Didier BREDY et François-Xavier OLLIVIER ont pour adresse le siège social de la Société ;
- Hugues LEPIC : 6 rue Eugène Ruppert - 2453 Luxembourg
- Nayla KHAWAM : Orange Wholesale France, 3 Rue Mazagran, 75010 Paris ;
- Charlotte CORBAZ : 27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maison Alfort

- Jean-Pierre DUMOLARD : TIC Consultants – 11 Place du général Catroux -75017 Paris.
- Lori GONU : 16 rue des Carrières – 92150 SURESNES

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de directions qu'elles ont précédemment exercées.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.1.1.1 **Autres mandats sociaux en cours des administrateurs**

Administrateurs	**Autres mandats en cours (ou terminé courant l'exercice)**	
	Société	**Nature du mandat**
Didier BREDY	EKINOPS CORP. (Etats-Unis) OneAccess Belgium OneAccess Inc (USA) OneAccess (India) OneAccess SA	Président Président President Administrateur Président
François-Xavier OLIVIER	GIE PME NUMERIQUES OneAccess SA EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Administrateur Administrateur Director
Aleph Golden Holdings Sarl représenté par Hugues LEPIC **** Mandats en tant que représentant permanent:*** **** Mandats à titre personnel:***	 Interoute Communications Holdings SA Aleph Capital Partners LLP	 Administrateur (depuis 2015) CEO (Directeur General)
Nayla KHAWAM **** Mandats en tant que représentant permanent:***	 MOBINIL SODETEL	 Administrateur Administrateur
BpiFrance Participations représenté par Charlotte CORBAZ **** Mandats en tant que représentant permanent:***	 Gensight SA	 Administratrice
Jean-Pierre DUMOLARD **** Mandats à titre personnel:***	 NETATMO SAS TIC CONSULTANTS SASU TIC PARTNERS SARL ASTELLIA SA (terminé courant 2017)	 Président du Conseil de Surveillance Président Gérant Administateur (Rep. Permanent de Tic Consultants
Lori GONNU **** Mandats à titre personnel:***	 néant	 néant

2.1.1.2 Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé à ce jour

Administrateurs	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercés et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
Didier BREDY	Aucun	Aucun
François-Xavier OLIVIER	POLE I&R	Administrateur
Hugues LEPIC **** Mandats en tant que représentant permanent:*** **** Mandats à titre personnel:***	Technicolor Eurotunnel	Administrateur (2013-2017) Administrateur (2009-2013)
Nayla KHAWAM **** Mandats en tant que représentant permanent:***	Aucun	Aucun
Charlotte CORBAZ **** Mandats en tant que représentant permanent***	VI Technology SAS	Administratrice
Jean-Pierre DUMOLARD **** Mandats à titre personnel:***	ADEPT SA MANLIGHT SAS CHECKPHONE TECHNOLOGIES KYEMO ASTELLIA SA (terminé courant 2017) SAFTOR SAS	Administrateur Président Président (terminé en 2013) Administrateur Administateur (Rep. Permanent de Tic Consultants) Président
Lori GONNU **** Mandats à titre personnel:***	MOMAC BV	Administrateur

2.1.1.3 Biographies des administrateurs



Didier BREDY (55 ans) a joué un rôle clé dans la croissance de plusieurs sociétés aux Etats-Unis et possède une vaste expérience en vente, marketing et direction générale d'entreprises technologiques. Avant de rejoindre Ekinops, Didier a été vice-président d'Ingénico et directeur de sa division logiciels et services, leader en solutions de transactions sécurisées et de paiement. Au préalable, Didier a été PDG d'Ivex, offrant des solutions de vidéo sur IP (Internet Protocol) aux Etats-Unis, vendue à une société cotée au NASDAQ en 2001. Avant Ivex, il était vice-président marketing pour Truevision (Nasdaq: Truv), leader de la vidéo numérique dans la Silicon Valley. Il a également dirigé le marketing chez Pacific Data Products en Californie, une startup qui eut un grand succès dans l'industrie des imprimantes laser au début des années 90. Didier a commencé sa carrière chez Xerox en tant que chef de ligne de produits dans la Silicon Valley. Il est diplômé de Sup Télécom Paris et titulaire d'un MBA de San José State University.



François-Xavier OLLIVIER (60 ans) est l'un des co-fondateurs de la Société. Fort de plus de 27 années d'expérience dans le secteur des télécommunications, François-Xavier a mené des travaux de développement qui ont donné lieu à 15 brevets dans le domaine des transmissions optiques. Avant de créer Ekinops en 2003, François-Xavier a été vice-président Développement Produit chez Corvis-Algety à Lannion (France). Il a également été responsable R&D de la division Câbles terrestres et sous-marins d'Alcatel à Lannion et Paris et en charge notamment de la coordination mondiale des activités de pré-développement pour le pôle « Réseaux optiques ».

Aleph Capital – représenté par Hugues LEPIC

Aleph Capital a pour vocation de soutenir des sociétés ambitieuses afin de leur permettre d'accélérer leur développement et de réaliser leur potentiel de croissance. Aleph Capital investit en partenariat avec les équipes managériales qu'elle accompagne de manière durable pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement. Fondé par M. Hugues Lepic, anciennement en charge de l'ensemble des activités d'investissement de Goldman Sachs en Europe (« Goldman Sachs Capital Partners »), Aleph Capital investit en Europe dans les secteurs des

Telecom Media et Technologies, des Institutions Financières et de l'Energie.



Nayla KHAWAM (65 ans) bénéficie d'une très large expertise dans l'industrie des télécommunications et a occupé de nombreux postes à haute responsabilité au sein du groupe Orange depuis 1983.
En octobre 2012, après trois années et demi couronnées de succès à la tête d'Orange Jordanie, Nayla Khawam a été nommée au poste de Directrice Exécutive de la division « Orange Wholesale France », dont l'objectif est de proposer des solutions de télécommunication (offres d'interconnexion, réseaux de transmission, offres de dégroupage, etc.) aux opérateurs du fixe, et des accès au réseau mobile d'Orange aux opérateurs mobiles (MVNO, etc.).
En tant que Directrice Générale d'Orange Jordanie, elle a supervisé et mis en place le premier réseau 3G dans le royaume jordanien, a contribué à étendre les Orange Labs, qui fournissent des services innovants à 27 pays via la Jordanie, et a conclu des accords terrestres de câbles de fibre optique, JADI et RCN, afin de fournir un itinéraire alternatif aux données et au trafic vocal dans la région et avec l'Europe et l'Asie.
Nayla Khawam est également administratrice de Mobinil (Orange Egypte) et de Sodetel (opérateur télécom du Liban détenu à 50% par Orange).

Bpifrance – représenté par Charlotte Corbaz
Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.
Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales. Fort de près de 50 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), Bpifrance constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs.
Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.



Jean-Pierre DUMOLARD (64 ans), est actuellement consultant en management et en développement international pour l'industrie Télécom. A la tête d'une structure indépendante qu'il a fondée en 2007, Jean Pierre Dumolard conduit des missions de conseil pour la mise en place et le développement, dans le domaine des Telecom, d'innovations technologiques destinées à servir notamment les réseaux de dernières générations en France et à l'étranger.
Il a commencé sa carrière en 1979 au sein du Groupe Matra, et a rejoint sa co-entreprise Matra Ericsson Télécommunications en 1987 puis Matra Nortel Communications, dont il devient en 1996, PDG de la filiale Distribution.
En 1999 il fonde Cirpack, où il développe avec succès des technologies et des équipements télécom qui répondent aux besoins des plus grands réseaux de VoIP en France et à l'international pour les fournisseurs d'offres « triple play ». En 2005, il cède Cirpack à Thomson où il occupera le poste de directeur de la division Network Intelligence Solutions avant de quitter le groupe Thomson en 2007.
Jean-Pierre est diplômé de HEC.



Lori GONNU (63 ans) a occupé des responsabilités mondiales dans l'industrie des télécommunications pendant plus de 20 ans. Elle a notamment créé la division internationale de l'opérateur mobile français SFR en 1996, dont elle était Directeur exécutif jusqu'en 2009.
Elle a également siégé au Comité de direction de l'Association GSM (l'association mondiale des opérateurs mobiles) pendant plus de dix ans, menant des initiatives mondiales innovantes.
Elle a fondé Boldair Consulting International en 2011, spécialisée dans les opportunités de croissance pour les entreprises de télécommunications, en particulier dans le domaine de M2M et de l'IOT, ainsi que dans les fusions et acquisitions.

2.1.2 Fonctionnement des organes d'administration et de direction et conflits d'intérêts

Le Président - Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les conventions entre apparentés sont décrites au paragraphe 6.6.2 du présent document de référence.

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

2.1.3 Comités spécialisés

Par décision en date du 28 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé la création de deux comités spécialisés, le comité d'audit et le comité des rémunérations décrits au paragraphe 2.5 du présent Document de référence.

Un autre comité, qui n'émane pas du Conseil d'administration et est consultatif, a été créé par le Conseil d'administration en date du 19 juin 2014, le Comité consultatif technologique et stratégique.

Le Comité consultatif technologique et stratégique

Composition et fonctionnement

Le Conseil d'administration fixe et modifie, le cas échéant, la composition, les attributions et le cas échéant la rémunération des membres du Comité consultatif technologique et stratégique.

Il n'est pas instauré de principe de consultation et/ou de réunion de l'ensemble de ses membres, ni précisé la fréquence des réunions.

La consultation du comité et/ou de ses membres pris individuellement pourra se faire par tout moyen, en ce compris par des moyens de conférence téléphonique ou de visioconférence ou au travers de consultations écrites ou orales.

Il appartient au Conseil d'administration de saisir tout ou partie des membres de ce Comité consultatif technologique et stratégique lorsqu'il le souhaite le consulter sur un sujet ou un projet.

Il appartient au(x) membres consulté(s) de ce Comité de formuler, le cas échéant, des propositions, des recommandations et des avis selon le cas dont il sera rendu compte lors des séances du Conseil d'administration, par le ou les membres du Conseil d'administration qui auront pris contact avec les membres concernés du Comité consultatif technologique et stratégique.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2014 a décidé de nommer les membres suivants pour une durée illimitée :

- Président : Monsieur François-Xavier Ollivier par ailleurs salarié et membre du Conseil d'administration
- Membre du Comité : Bernard Le Mouel, personnalité extérieure à la Société, à qualité d'expert.

Missions

Les missions du Comité consultatif et stratégique consistent à procurer tout conseil et assistance ou recommandation à la Société en matière de recherche, de conception de ses produits ainsi qu'en matière de stratégie de développement, de l'aider à évaluer la pertinence des choix de la Société en matière de développement de ses produits et de proposer, le cas échéant, des ajustements sur des aspects stratégiques ou technologiques.

A la date du présent Document de référence, ce comité n'a pas encore tenu de séance et aucune rémunération des membres n'a été prévue.

2.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

L'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie en se référant à la « Position-recommandation AMF n°2014-14 - Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes».

2.2.1 Tableau n°1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations, des BSPCE et actions gratuites attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2017	**Exercice 2016**
Didier BREDY - Président-Directeur Général		
Rémunération due au titre de l'exercice (*détaillée au tableau N°2*)	350 427 €	451 947 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des BSPCE, stock-options et actions gratuites attribués au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (1)		323 200 €
TOTAL	**350 427 €**	**775 147 €**

(1) La méthode de valorisation des actions gratuites est décrite à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés insérés au Chapitre 4 du présent document de référence. Les montants correspondent à la valorisation globale du plan attribué au cours de l'exercice considéré.

2.2.2 Tableau n° 2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Didier BREDY - Président-Directeur Général				
Rémunération fixe annuelle (1)	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Rémunération variable annuelle (2)	138 818 €	190 155 €	240 519 €	151 208 €
Rémunération variable pluri-annuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature (assurance GSC)	11 609 €	11 609 €	11 428 €	11 428 €
TOTAL	**350 427 €**	**401 764 €**	**451 947 €**	**362 636 €**

(1) Rémunération fixe annuelle au titre de son mandat de PDG fixée par le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2013.

(2) La rémunération variable du Président-Directeur Général est fixée de façon semestrielle par le Conseil d'administration. Elle est déterminée sur la base de la réalisation ou non de plusieurs critères fixés également semestriellement tels que par exemple : un niveau de chiffre d'affaires, des objectifs de vente, la livraison de nouvelles solutions, la réalisation de recrutements ou le maintien d'un niveau de trésorerie. Se reporter au paragraphe 2.5.3 du présent Document. La rémunération variable au titre de l'exercice 2017 ne pourra être versée qu'après l'approbation de l'assemblée générale 2018 portant sur les comptes 2017.

2.2.3 Tableau n° 3 : tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présences et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés Exercice 2017	**Montants versés Exercice 2016**
François-Xavier OLLIVIER - Administrateur		
Jetons de présence		
Autres rémunérations (1)	206 609 €	168 990 €
TOTAL	**206 609 €**	**168 990 €**
ODYSSEE Venture (2)		
représenté par Julien ANDRIEUX		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
Nayla KHAWAM		
Jetons de présence	16 330 €	15 333 €
Autres rémunérations		
TOTAL	**16 330 €**	**15 333 €**
VENTECH - Administrateur (2)		
représenté par Jean BOURCEREAU		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
Jean-Pierre DUMOLARD		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
Aleph Golden Holdings Sarl		
représenté par Hugues LEPIC		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
BpiFrance Participations		
représenté par Charlotte CORBAZ		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL	**0 €**	**0 €**
Lori GONNU		
Jetons de présence	5 750 €	
Autres rémunérations		
TOTAL	**5 750 €**	**0 €**
TOTAL	**228 689 €**	**184 323 €**

(1) Rémunération par le biais d'un contrat de travail (pour plus de détails se reporter au paragraphe 2.1.2 du présent document de référence). Le total des autres rémunérations comprend à la fois la partie fixe du salaire, soit 120.000 € à compter du 1er janvier 2014 par décision d'un conseil d'administration en date du 18/12/2013, et une partie variable de 70.102 € au titre de 2016 et de 66.578 € au titre de 2017, dont le montant est fonction de l'atteinte ou non d'objectifs semestriels individualisés fixés par le Conseil d'administration ainsi que de l'évaluation selon le référentiel IFRS des paiements en actions.

(2) Nommé à l'issue de l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de 6 exercices s'achevant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces administrateurs ont présenté leur démission à l'issue du CA du 4 avril 2017.

2.2.4 Tableau n° 4 : options de souscription d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Néant.

2.2.5 Tableau n° 5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Néant.

2.2.6 Tableau n° 6 : actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Bénéficiaires	**N° et date du plan**	**Nombre d'actions attribuées (après ajustement)**	**Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés**	**Date d'acquisition**	**Date de disponibilité**	**Conditions de performance**
Didier BREDY	AGA 2016 19-mai-2016	80000	323 200	Cf renvoi 1		

(1) L'acquisition des droits à exercice pour ces options de souscription d'action était soumise à condition de présence et à l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Ces actions ont été définitivement acquises au 19 mai 2018 et pourront être exercées au plus tard dix (10) ans après la date d'attribution, soit le 19 mai 2026. L'exercice de ces options donnera lieu à un règlement en actions ordinaires d'Ekinops SA, sur la base d'une parité d'une action Ekinops SA pour une option exercée.

2.2.7 Tableau n° 7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017

Néant.

2.2.8 Tableau n° 8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Se reporter au paragraphe 6 du présent document de référence.

2.2.9 Tableau n° 9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	2016				2017			
	BCE	Actions Gratuites	Stock-options	BSA	BCE	Actions Gratuites	Stock-options	BSA
Date du Conseil d'Administration	22-juin-10	19-juin-16	19-juin-16	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix moyen pondéré	4,91	-	-					
Nombre de droits consentis aux dix salariés, non mandataires sociaux, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (nombre global)	-	122 529	86 250					
Nombre de droits exercés / acquis/ levés par les dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, dont le nombre de droits est le plus élevé (nombre global)	4 198	-	-		410	Néant	Néant	Néant

2.2.10 Tableau n° 10 : historique des attributions gratuites d'actions

Se reporter au paragraphe 6 du présent document de référence.

2.2.11 Tableau n° 11 : conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Didier BREDY								
Président-Directeur Général		**X**		**X**	**X** (2)			**X**
Date de début de mandat (1)	25 février 2013							
Date de fin de mandat	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018							

(1) Président de la SAS depuis le 1er novembre 2005, Didier Brédy a été nommé PDG de la Société par le conseil d'administration réuni le 25 février 2013, suite à l'assemblée générale tenue le même jour aux fins notamment d'approuver la transformation de la Société sous forme de SA et de nommer les premiers administrateurs dont Didier Brédy.

(2) Sur les modalités de détermination de l'indemnité de départ de Monsieur Didier Brédy se reporter à la note «Principes de détermination de la rémunération des mandataires sociaux » du paragraphe 2.5 du présent document de référence.

2.2.12 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes auxquelles ils sont étroitement liés (art. L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier)

Conformément à l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations déclarées par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Identité	Fonction	Quantités d'actions achetées ou souscrites	Quantités d'actions cédées
Didier BREDY	Président Directeur Général	83 330	
François-Xavier OLLIVIER	Administrateur	3 037	
Aleph Golden Holdings Sarl	Administrateur	2 857 143	
Nayla KHAWAM	Administrateur		
BpiFrance Participations	Administrateur	2 857 143	
Jean Pierre DUMOLARD	Administrateur		
Lori GONNU	Administrateur	-	
TOTAL		**5 800 653**	**0**

2.3 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants à l'exception de la « GSC » (Garantie Sociale Chef d'entreprise) au profit de Didier BREDY (se reporter au tableau N°2 figurant ci-dessus) autorisée par décision d'un Conseil d'administration réuni le 21 octobre 2005.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

2.4 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A la date du présent document de référence le nombre d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société détenues par les membres du Conseil d'administration est le suivant :

	Actions détenues		Valeurs mobilières donnant accès au capital (1)
	En nombre	% du capital	
Didier BREDY Président Directeur Général	283 330	1,33%	82 203 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 254 830 actions 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 86 800 actions 40 000 SO (2014) donnant le droit de souscrire à 62 000 actions 80 000 AGA (2016) donnant le droit de souscrire à 80 000 actions
François-Xavier OLIVIER Administrateur	4 196	0,02%	80 170 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 235 817 actions 6 530 BCE (12 12) donnant le droit de souscrire à 20 243 actions 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 86 800 actions 30 000 SO (2014) donnant le droit de souscrire à 46 500 actions 40 000 AGA (2016) donnant le droit de souscrire à 40 000 actions
BpiFrance Participations Administrateur représenté par Charlotte	2 857 143	13,45%	Néant
Aleph Golden Holdings Sarl Administrateur représenté par Hugues LEPIC	2 857 143	13,45%	Néant
Nayla KHAWAM Administratrice	Néant	Néant	Néant
Lori GONNU Administratrice	Néant	Néant	Néant
Jean-Pierre DUMOLARD Administrateur	Néant	Néant	Néant

(1) Le détail des plans de BCE figure au paragraphe 6.1.3 du présent document de référence.

2.5 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-37, L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, afin notamment de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Ekinops S.A. (ci-après, la « **Société** »), de vous présenter la gouvernance d'entreprise en vigueur au sein de la Société et de vous donner les informations relatives rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été élaboré par le Conseil d'administration avec l'aide de la direction générale de la Société, puis a été approuvé par le Conseil d'administration le 10 avril 2018.

2.5.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

2.5.1.1 Référence au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

Par décision du Conseil d'administration du 28 février 2013, la Société a choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public le 17 décembre 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance.

En conséquence de l'actualisation de ce code et de l'adoption d'une deuxième version en septembre 2016 intitulée « Code de gouvernement d'entreprise » (ci-après le « **Code Middlenext** »), le Conseil d'administration en date du 1er décembre 2016 a décidé de prendre acte de cette actualisation et de se référer audit Code Middlenext.

Le Code Middlenext contient dix-neuf (19) recommandations qui concernent plus particulièrement les mandataires dirigeants et le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration considère que son organisation répond aux recommandations de ce Code Middlenext.

Le tableau ci-après reprend la situation à ce jour de l'adoption des recommandations du Code Middlenext :

Recommandations du Code Middlenext	***Adoptée***	***En cours d'adoption***
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	*Partiellement*	*(1)*
R2 : Conflits d'intérêts	*OUI*	
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	*OUI*	
R4 : Information des membres du Conseil	*OUI*	
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	*OUI*	
R6 : Mise en place de Comités	*OUI*	
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	*Partiellement*	*(2)*
R8 : Choix de chaque administrateur	*OUI*	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	*OUI*	
R10 : Rémunération de l'administrateur	*OUI*	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	*OUI*	
R12 : Relations avec les « actionnaires »	*OUI*	
Le pouvoir exécutif		
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	*OUI*	
R14 : Préparation de la succession des Dirigeants	*NON*	*(3)*
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	*OUI*	
R16 : Indemnités de départ	*OUI*	
R17 : Régime des retraites supplémentaires	*OUI*	
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	*OUI*	
R19 : Revue des points de vigilance	*Partiellement*	*(4)*

(1) Cette recommandation est suivie à l'exception du fait que les administrateurs n'ont pas tous assisté à l'assemblée générale de la Société.

(2) Cette recommandation est suivie à l'exception de la publication du règlement intérieur sur le site internet de la Société ; le règlement intérieur est disponible au siège de la Société.

(3) Le Conseil d'administration n'a pas encore abordé la question de la succession du dirigeant en exercice. La question de la pérennité de l'entreprise sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil au cours de l'exercice 2018 et fera l'objet d'un suivi annuel.

(4) Le Conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance et il prévoit de mettre en place une revue annuelle de ces points avec une inscription dans le PV du Conseil.

Le Code Middlenext peut être consulté au siège social de la Société. Il est également disponible sur le site suivant : http://www.middlenext.com.

2.5.1.2 Modalités d'exercice de la direction générale et Président-Directeur Général

Ekinops est une société anonyme à conseil d'administration depuis le 25 février 2013. Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

✓ ***Réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général***

Le Conseil d'administration de la Société a opté le 25 février 2013 pour l'exercice de la Direction Générale par le Président du Conseil d'administration.

✓ ***La présidence du Conseil d'administration***

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur Général représente le Conseil d'administration et est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration, sauf circonstance exceptionnelle.

A ce titre, il est chargé notamment :

- d'organiser et diriger les travaux du Conseil d'administration ;
- de veiller à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des dispositions législatives, réglementaires, des statuts de la Société, du Règlement Intérieur et des principes de bonne gouvernance conformes au Code Middlenext et qui est annexé au Règlement Intérieur ;
- d'assurer la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction Générale ; il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

✓ ***La Direction Générale***

Conformément au mode d'exercice de la Direction Générale retenue par décision du Conseil d'administration du 25 février 2013, la Direction Générale de la Société est assumée par le Président-Directeur Général.

Le Président-Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve notamment des limitations prévues par la loi et les statuts de la Société, étant précisé qu'aucune limitation spécifique n'a été apportée à ses pouvoirs par les statuts.

Le Président-Directeur Général présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives de la Société et/ou Groupe aux actionnaires. Il rend compte au Conseil d'administration des faits marquants de la vie de la Société et/ou du Groupe.

2.5.1.3 Limitations de pouvoir du Directeur Général

Le Président-Directeur Général est investi de pouvoirs étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Par ailleurs, il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

2.5.1.4 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées par le Président-Directeur Général au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Société	Nature du mandat
Didier BREDY	Ekinops SA	Président-Directeur Général
	Ekinops Corp. (USA)	Président
	OneAccess SA	Président-Directeur Général
	OneAccess Networks Inc (USA)	Président
	OneAccess (Belgique)	Président
	OneAccess (Inde)	Administrateur

Monsieur BREDY n'exerce aucune fonction hors de la Société et du Groupe.

2.5.1.5 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont prévues par les dispositions de l'article 30 des statuts de la Société, étant précisé que les dispositions statutaires régissant les droits des actionnaires sont prévues à l'article 11 desdits statuts tel que modifié par décision de l'assemblée générale mixte du 29 septembre 2017.

Aux termes de la sixième décision de l'assemblée générale mixte susvisée, il a été décidé de rétablir le droit de vote double prévu au troisième alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce et ainsi de conférer un droit de vote double (i) aux actions de la Société entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, (ii) ainsi qu'aux actions nominatives de la Société attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. L'article 11 des statuts de la Société a été modifié en conséquence.

2.5.1.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4 et à l'article L. 225-38 du Code de commerce

2.5.1.6.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Néant.

2.5.1.6.2 Conventions conclues entre un administrateur ou un actionnaire ayant plus de 10% avec une filiale de la Société

Néant.

2.5.1.6.3 Conventions et engagement déjà approuvés par l'assemblée générale

Néant.

2.5.1.7 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine d'émission ou de rachat de titres et de leur utilisation au cours de l'exercice

Date de l'assemblée ayant consentie la délégation ou l'autorisation Résolution	**Contenu de la Délégation**	**Durée**	**Plafond**	**Utilisation effective de la délégation ou de l'autorisation**
AGM du 12 mai 2017 (6e résolution)	Autorisation à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce	18 mois à compter du 12 mai 2017 → jusqu'au 12 novembre 2018	• dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social de la Société à quelque moment que ce soit ; ou • cinq pour cent (5 %) du nombre total des actions composant le capital social de la Société, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.	Contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont. Au 29 décembre 2017, la Société détenait 5.724 de ses actions
AGM du 12 mai 2017 (9e résolution)	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public	26 mois à compter du 12 mai 2017 → jusqu'au 12 juillet 2019	Plafond commun (1) : • 1.750.000 € de nominal par émission de 3.500.000 actions de 0,5 € de valeur nominale • 20.000.000 € en titres de créances donnant accès au capital	Néant
AGM du 12 mai 2017 (10e résolution)	Augmentation de capital social, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois à compter du 12 mai 2017 → jusqu'au 12 juillet 2019	Plafond commun (1) : • 1.750.000 € de nominal par émission de 3.500.000 actions de 0,5 € de valeur nominale • 20.000.000 € en titres de créances donnant accès au capital	Néant
AGM du 12 mai 2017 (11e résolution)	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public ou par placements privés, en vue de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite annuelle de 10% du capital social (2)	26 mois à compter du 12 mai 2017 → jusqu'au 12 juillet 2019	Plafond commun (1) : • 1.750.000 € de nominal par émission de 3.500.000 actions de 0,5 € de valeur nominale • 20.000.000 € en titres de créances donnant accès au capital	Néant
AGM du 12 mai 2017 (12e résolution)	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (*)	Option de sur allocation exerçable pendant les 30 jours qui suivent une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription	Plafond commun (1) : • 1.750.000 € de nominal par émission de 3.500.000 actions de 0,5 € de valeur nominale • 20.000.000 € en titres de créances donnant accès au capital	Néant
AGM du 12 mai 2017 (13e résolution)	Augmentation de capital destinée à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois à compter du 12 mai 2017 → jusqu'au 12 juillet 2019	Plafond commun (1) : • 1.750.000 € de nominal par émission de 3.500.000 actions de 0,5 € de valeur nominale • 20.000.000 € en titres de créances donnant accès au capital	Néant
AGM du 12 mai 2017 (15e résolution)	Augmentation de capital par émission de bons d'émission d'actions (BEA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne nommément désignée	18 mois à compter du 12 mai 2017 → jusqu'au 12 novembre 2018	Plafond autonome : • Emission de 736.000 BEA au maximum • 368.000 € de nominal par émission de 736.000 actions	Néant

AGM du 12 mai 2017 (16e résolution)	Augmentation de capital par émission de bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminés	18 mois à compter du 12 mai 2017 → jusqu'au 12 novembre 2018	Plafond autonome : • Emission de 50.000 BSA au maximum • 25.000 € de nominal par émission de 50.000 actions	Néant
AGM du 12 décembre 2017 (2e résolution)	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter du 12 décembre 2017 → jusqu'au 12 février 2020	Plafond autonome : • 5.000.000 € de nominal par émission de 10.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale • 50.000.000 € en titres de créances donnant accès au capital	Néant
AGM du 12 décembre 2017 (6e résolution)	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires uniquement (**)	Option de sur allocation exerçable pendant les 30 jours qui suivent une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	Plafond commun avec la deuxième résolution de l'AGM du 12 décembre 2017 : • 5.000.000 € de nominal par émission de 10.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale • 50.000.000 € en titres de créances donnant accès au capital	Néant
AGM du 12 décembre 2017 (8e résolution)	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange	26 mois à compter du 12 décembre 2017 → jusqu'au 12 février 2020	Plafond autonome (2) : • 2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale • 25.000.000 € en titres de créances donnant accès au capital	Néant
AGM du 12 décembre 2017 (9e résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions	38 mois à compter du 12 décembre 2017 →jusqu'au 12 février 2021	Plafond autonome de 75.000 € de nominal par émission de 150.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Néant
AGM du 12 décembre 2017 (10e résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions	38 mois à compter du 12 mai 2017 →jusqu'au 12 février 2021	Plafond autonome de 536.500 € de nominal par émission de 1.073.000 actions de 0,5 € de valeur nominale	Néant

(1) Plafond commun aux 9ème, 10eme, 11ème et 13ème de l'AGM du 12 mai 2017
(2) Plafond autonome en l'absence d'adoption des 3ème, 4eme, 5ème et 7eme résolutions lors de l'AGM du 12 décembre 2017
(*) A raison de l'adoption d'une nouvelle résolution lors de l'AGM du 12 décembre 2017 annulant et remplaçant la 8ème résolution adoptée par l'AGM du 12 mai 2017 relative à une ou des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
(**) en l'absence d'adoption des 3ème, 4ème, 5ème et 7ème résolutions relatives à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'AGM du 12 décembre 2017

Par ailleurs, à titre d'information, il est précisé que la Société a fait usage d'une délégation relative à une augmentation de capital au cours de l'exercice 2017, délégation qui n'est plus en vigueur à ce jour. Dans le cadre du rapprochement entre le groupe OneAccess et Ekinops, la Société a procédé à trois augmentations de capital au cours de l'exercice 2017 dont une augmentation de capital par usage de délégations consenties au Conseil d'administration par décision de l'assemblée générale à caractère mixte du 12 mai 2017 plus amplement décrite ci-dessous.

Lors de ses séances du 4 et 5 juillet 2017, le Conseil d'administration a fait usage des délégations de compétence qui lui ont été consenties aux termes des huitième et douzième résolutions de l'assemblée générale à caractère mixte du 12 mai 2017. Le Conseil d'administration a ainsi décidé d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de 1 535 374 euros, par émission de 3 070 748 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euro l'une, émises au prix de 4,20 euros l'une, prime d'émission incluse.

Cette augmentation de capital était ouverte à tous les actionnaires de la Société et les actionnaires existants ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pouvaient souscrire à titre irréductible à raison de cinq (5) actions nouvelles pour douze (12) actions anciennes (douze (12) droits préférentiels de souscription permettant de souscrire cinq (5) actions nouvelles, sans qu'il soit tenu compte des fractions) ; en cas de demande excédentaire dans le cadre des ordres de souscription à titre réductible, l'augmentation de capital initiale était susceptible d'être augmentée d'un montant nominal de 230.306 euros par l'émission de 460.612 actions nouvelles au titre de la mise en œuvre d'une clause d'extension.

Lors de sa séance du 28 juillet 2017, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la douzième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 12 mai 2017 conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et d'exercer la clause d'extension dans son intégralité, à l'effet de servir pour partie les demandes de souscription à titre réductible, portant ainsi le montant de l'augmentation de capital d'un montant initial nominal de 1.535.374 euros à 1.765.680 euros, par l'émission d'un nombre total de 3.531.360 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune (soit 460.612 actions nouvelles émises au titre de l'exercice intégral de la clause d'extension) émises au prix de 4,20 euros l'une, prime d'émission incluse, représentant une souscription d'un montant total de 14.831.712 euros (prime d'émission incluse).

2.5.2 La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

2.5.2.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, est composé de sept membres. Actuellement, ses membres sont les suivants :

- Monsieur Didier BREDY (Français, 55 ans), Président-Directeur Général,
- Monsieur François-Xavier OLLIVIER (Français, 60 ans), Administrateur,
- Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD (Français, 64 ans), Administrateur,
- Madame Nayla KHAWAM (Française, 65 ans), Administratrice,
- La société Aleph Golden Holdings S.à.r.l, représentée par Monsieur Hugues LEPIC, Administrateur,
- Madame Lori GONNU (Française, 63 ans), Administratrice,
- La société Bpifrance Participations SA, représentée par Madame Charlotte CORBAZ, Administrateur,

A l'exception de la nomination par cooptation de Madame Nayla KHAWAM en remplacement de la société Auriga Partners, tous les administrateurs ont été élus par décision de l'Assemblée Générale du 25 février 2013, pour Messieurs Didier BREDY, François-Xavier OLLIVIER et Jean-Pierre DUMOLARD et par l'assemblée générale du 29 septembre 2017 pour Madame Lori GONNU et les sociétés Aleph Golden Holdings S.à r.l et Bpifrance Participations SA, chacun par des résolutions distinctes et les informations sur la biographie, en particulier la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque administrateur ont été mises en ligne sur le site internet de la Société préalablement à l'assemblée générale statuant sur la nomination de chacun des administrateurs susvisés, ainsi que cela est préconisé aux termes de la huitième Recommandation du Code Middlenext.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1°du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2017 et échus durant l'exercice par les membres du Conseil d'administration de la Société, sont mentionnées aux paragraphes 2.1.1.1et 2.1.1.2 du présent document.

2.5.2.1.2 Mode désignation, missions et prérogatives des censeurs

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, il peut être institué un collège de censeurs composé de membres désignés par le Conseil d'administration. Les censeurs sont nommés avec ou sans limitation de durée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'organe les ayant nommés.

Chaque censeur est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration, comme tout administrateur. Il reçoit l'ensemble des informations communiquées aux administrateurs, à l'occasion des réunions du Conseil d'administration ou dans leur intervalle. Les censeurs ne participent pas aux décisions du Conseil d'administration, n'ont pas voix délibérative et ne sont pas pris en compte pour les conditions de quorum et de majorité. Ils n'ont aucune attribution de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent pas se substituer aux administrateurs et/ou aux Directeur Généraux.

Conformément aux accords conclus dans le cadre de l'acquisition de la société OneAccess et notamment du Protocole d'accord relatif à la société Ekinops tel que modifié par avenant en date du 29 septembre 2017, la Société s'est engagée à procéder à la nomination de quatre (4) censeurs, dont un censeur proposé par la société Aleph Golden Holdings S.à r.l., un censeur proposé par la société Bpifrance Participations et deux censeurs proposés par le Représentant des Actionnaires de OneAccess (au sens donné à ce terme par le Protocole d'accord susvisé).

En conséquence de ces accords, et par décision du Conseil d'administration du 29 septembre 2017, il a été procédé à la nomination des quatre censeurs suivants :

- Monsieur Bachir GHABACHE en qualité de censeur auprès du conseil d'administration pour une durée illimitée,
- Madame Maïlys FERRERE en qualité de censeur auprès du conseil d'administration pour une durée illimitée,
- Monsieur Olav OSTIN en qualité de censeur auprès du conseil d'administration jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : la date de fin de période d'exercice ou de caducité des BSA A émis en rémunération de l'apport des actions OneAccess, ou (ii) le 30 octobre 2019, et
- Monsieur Franck NOIRET en qualité de censeur auprès du conseil d'administration jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : la date de fin de période d'exercice ou de caducité des BSA A émis en rémunération de l'apport des actions OneAccess, ou (ii) le 30 octobre 2019.

Le Conseil d'administration en date du 10 avril 2018 a pris acte de la démission de Monsieur Bachir GHABACHE de ces fonctions de Censeur.

2.5.2.1.3 Indépendance des membres du Conseil

La durée du mandat de chaque administrateur est de six (6) années conformément aux statuts. Cette durée est conforme aux préconisations de la dixième Recommandation du Code Middlenext.

La troisième Recommandation du Code Middlenext préconise que le Conseil d'administration comprenne au moins deux (2) membres indépendants. Il est rappelé, à ce titre que cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil au regard du Code Middlenext, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Il appartient au Conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 4 avril 2017 a considéré qu'au regard de ces critères et des critères retenus par le Règlement intérieur du Conseil d'administration (à savoir « un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative (sauf celle d'actionnaire non significatif), avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse altérer son indépendance de jugement ») deux des administrateurs sont indépendants, Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD et Madame Nayla KHAWAM. Depuis l'acquisition de « OneAccess » les relations d'affaires du Groupe pris dans son ensemble avec le groupe Orange ont augmenté, notamment au regard du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le Conseil d'administration procèdera lors du prochain exercice à l'analyse de l'indépendance de Madame Nayla KHAWAM au vu de cette évolution.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 septembre 2017 a considéré qu'au regard de ces même critères, Madame Lori GONNU est considérée comme indépendante.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et au sein des divers Comités qui lui sont rattachés, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes et l'intégrité.

2.5.2.1.4 Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

A ce jour, trois femmes siègent au Conseil d'administration de la Société sur les sept membres qui le composent (soit une proportion de 42,86 % d'administrateurs de sexe féminin et de 57,14% d'administrateurs de sexe masculin). La composition du Conseil d'administration de la Société est donc conforme à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce au titre duquel la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, à compter du 1er janvier 2017.

2.5.2.2 **Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur le 28 février 2013 (le « **Règlement Intérieur** »), dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration en date du 1er décembre 2016 a décidé de modifier le Règlement Intérieur afin de tenir compte des dernières modifications législatives résultant de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) No 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché dit « MAR » ou « Règlement MAR ») d'une part et de l'actualisation du Code Middlenext d'autre part.

Le Conseil d'administration en date du 27 juin 2017 a décidé de modifier le Règlement Intérieur afin notamment d'inclure de nouvelles dispositions portant principalement sur (i) les modalités de convocation du conseil, les délais de transmission des documents et informations aux administrateurs, le nombre minimum de réunions par an et (ii) la suppression de l'obligation de non concurrence pour les administrateurs qui représentent des investisseurs (ayant pour activité notamment de prendre des participations en titres de capital et qui sont dotés d'une charte de déontologie).

Le Président-Directeur Général organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et veille à ce que les représentants des organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a, depuis sa création, mis en place en son sein deux comités dont le rôle est de l'assister sur certaines missions spécifiques :

2.5.2.2.1 Le Comité des Rémunérations

Ce comité a pour mission principale de faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise voire d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de la Société attribués au Président-Directeur Général et aux éventuels membres du Conseil d'administration salariés et de préconiser la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions de la Société.

Par décision du Conseil d'administration en date du 29 septembre 2017, le Comité des Rémunérations est composé des trois membres suivants :

- Monsieur Hugues LEPIC, en tant que représentant de la société Aleph Golden Holdings S.à.r.l., membre et Président du Comité des Rémunérations,
- Madame Nayla KHAWAM, membre du Comité des Rémunérations,
- Madame Lori GONNU, membre du Comité des Rémunérations.

En 2017, le Comité des Rémunérations s'est réuni 2 fois.

Lors des réunions du Comité, ont été abordés notamment le niveau de rémunération des salariés de la société (salaires fixes et primes sur objectifs) ainsi que la rémunération fixe et variable de l'équipe dirigeante. Le Comité a fait des propositions au Conseil d'administration sur ce sujet.

2.5.2.2.2 Le Comité d'Audit

Ce Comité a pour mission principale de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société (validation des méthodes comptables), d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de veiller à l'exactitude de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Par décision du Conseil d'administration en date du 29 septembre 2017, le Comité d'Audit est composé des deux membres suivants :

- Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD, membre et Président du Comité d'Audit,
- Madame Charlotte CORBAZ, en tant que représentant de la société Bpifrance Participations, membre du Comité d'Audit.

En 2017, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois.

Lors de ces réunions du Comité, ont été abordés les sujets suivants :

- Revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- Revue des comptes arrêtés au 30 juin 2017 ;
- Revue des procédures mis en place pour assurer la sincérité et fiabilité de l'information.

2.5.2.3 **Conditions d'organisation des travaux du Conseil**

2.5.2.3.1 Organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par les dispositions du Règlement Intérieur conformément à la septième Recommandation du Code Middlenext adopté par le Conseil d'administration du 28 février 2013 et modifié par le Conseil d'administration du 1er décembre 2016 et du 27 juin 2017.

Aux réunions obligatoires du Conseil (arrêtés des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil se réunit au moins six (6) fois par an.

En 2017, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni dix-sept (17) fois, aux dates suivantes :

Le 12 janvier 2017	Le 4 juillet 2017	Le 29 septembre 2017
Le 4 avril 2017	Le 5 juillet 2017	Le 11 octobre 2017
Le 28 avril 2017	Le 28 août 2017	Le 30 octobre 2017
Le 12 mai 2017	Le 31 août 2017	Le 29 novembre 2017
Le 9 juin 2017	Le 7 septembre 2017	Le 15 décembre 2017
Le 27 juin 2017	Le 28 septembre 2017	

Le taux de participation des administrateurs aux séances de 2017 a été de 96 %.

Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, hors sujets légaux, ont été d'ordre financier, commercial, opérationnel et stratégique et notamment le projet d'acquisition du groupe OneAccess.

2.5.2.3.2 Les réunions du Conseil

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président ou en son nom, par une personne désignée par lui, ou, le cas échéant, par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président.

Selon les dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Le représentant du comité d'entreprise est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration.

2.5.2.3.3 Les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Président-Directeur Général qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice 2017, un certain nombre de décisions visant notamment à l'examen des états financiers, l'approbation du budget, l'examen des conclusions des travaux des Comités, l'étude du projet d'acquisition du groupe OneAccess et sa réalisation.

2.5.2.3.4 L'information des administrateurs

Chacun des administrateurs reçoit l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

2.5.2.3.5 Jetons de présence

Pour l'exercice 2017, il a été attribué à Madame Nayla KHAWAM un montant brut de 16.330 euros à titre de jetons de présence et un montant brut de 5.750 euros à titre de jetons de présence à Madame Lori Gonnu, étant précisé que Madame Lorri GONNU est entrée en fonction le 29 septembre 2017.

Cette rémunération a été attribuée proportionnellement au taux de présence aux réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2017 de chacun des deux administrateurs, soit une présence à douze réunions sur les dix-sept réunions tenues au cours de l'exercice 2017 pour Madame Nayla KHAWAM et une présence à cinq réunions du Conseil d'administration sur les cinq réunions tenues à compter de sa nomination pour Madame Lorri GONNU au cours de l'exercice 2017.

2.5.2.3.6 Mission spéciale

Aucune mission spéciale n'a été confiée à un Administrateur au cours de l'exercice écoulé.

2.5.2.3.7 Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil a mis en place un processus d'auto évaluation des travaux du Conseil, conformément aux dispositions de la onzième Recommandation du Code Middlenext. Les résultats de cette évaluation ont été présentés par le Président lors de la séance du 12 janvier 2017.

Afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration et la préparation et l'organisation de ses travaux et au regard de la synthèse des travaux d'évaluation du Conseil quatre objectifs ont été fixés pour l'année 2017 :

- financer la société jusqu'à la profitabilité ;
- gagner un Tier 1 ;
- améliorer le plan d'action pour certains risques opérationnels ;
- planifier la succession des cadres supérieurs de la Société.

2.5.3 REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce l'assemblée générale des actionnaires est appelée à se prononcer sur la rémunération du Président-Directeur Général selon deux décisions distinctes :

- Un premier vote dit « ex ante » relatif aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général, à raison de son mandat,
- Un deuxième vote dit « ex post » relatif aux éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice précédent au Président-Directeur Général, à raison de son mandat.

Afin de répondre à ces obligations légales et de permettre aux actionnaires de voter en connaissance de cause, nous vous présentons ci-dessous les informations relatives à la rémunération totale et les avantages de toute nature concernant le Président-Directeur Général de la Société.

2.5.3.1 La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé au Président-Directeur Général en raison de son mandat

2.5.3.1.1 Eléments fixes, variables et exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé composant la rémunération totale et les avantages de toute nature en raison de son mandat au Président-Directeur Général

Au cours de l'exercice 2017, il a été versé ou attribué à Monsieur Didier BREDY, au titre de sa fonction de Président-Directeur Général, conformément aux principes et critères approuvés par l'assemblée générale du 12 mai 2017, les éléments de rémunération suivants :

Elément de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos	**Montant ou valorisation comptables soumis au vote de l'assemblée générale du 13 juin 2018 conformément à l'approbation des principes et critères par l'assemblée générale du 12 mai 2017**	
Rémunération fixe	200.000 € (versé)	Montant inchangé depuis le 1er janvier 2014
Rémunération variable	138.818€ (à verser) (1)	La rémunération variable de M. BREDY est fonction de critères quantitatifs et plafonnée au montant de la rémunération fixe.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant	M. BREDY ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. BREDY ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle
Options, actions de performance ou autres attributions de titres	Néant	M. BREDY ne bénéficie d'aucune attribution ni d'autres éléments de rémunération à long terme
Jetons de présence	Néant	M. BREDY ne perçoit aucun jeton de présence
Valorisation des avantages en nature	2.867€	M. BREDY bénéficie de l'usage d'un téléphone portable
	11.609 €	M. BREDY bénéficie d'une assurance garantie social des chefs et dirigeants d'entreprise
Indemnité de départ	338.818 € (2)	M. BREDY bénéficie d'une indemnité de départ en cas de révocation dont le montant est déterminé en fonction d'un objectif qualitatif (3)
Indemnité de non concurrence	Néant	M. BREDY ne bénéficie pas d'une indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	Néant	M. BREDY ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire

(1) La part variable ne lui sera versée qu'après un vote favorable de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2018 de la septième résolution relative aux éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur BREDY en raison de son mandat

(2) Montant estimé qui serait susceptible d'être dû à titre d'indemnité en cas de cessation des fonctions de Monsieur BREDY

(3) Les informations relatives à cette indemnité de départ figurent au paragraphe 3.3 ci-dessous

Monsieur BREDY n'a reçu aucune rémunérations et/ou avantages en question d'une société contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la Société.

Détails de la rémunération variable de Monsieur BREDY pour l'exercice 2017 :

La rémunération variable pour l'exercice 2017 de Monsieur BREDY avait été fixée à un montant maximum de 200.000 euros brut. Son attribution était conditionnée à la réalisation des critères quantitatifs suivants :

- La croissance du chiffre d'affaires du Groupe qui pouvait représenter un maximum de 50 % de la rémunération variable ;
- L'atteinte d'un objectif d'EBITDA[3] positif pour le premier ou second semestre de l'exercice 2017 qui pouvait représenter un maximum de 50 % de la rémunération variable.

Au titre de l'exercice 2017, et dans le respect des principes et critères ci-dessus rappelés, le Conseil d'administration par ses décisions en date du 7 septembre 2017 et du 10 avril 2018, après débat et prise de connaissance des propositions du Comité des Rémunérations, a fixé au vu de la réalisation des critères de performance, la rémunération variable au titre de l'exercice 2017 de M. BREDY, Président-Directeur Général à un montant total de 138.818 euros (contre 151.208 euros pour l'exercice 2016).

Conformément à la législation, la part variable de cette rémunération ne lui sera versée qu'après un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 13 juin 2018 de la septième résolution relative aux éléments de rémunération versés ou attribuées au titre de l'exercice 2017 à Monsieur BREDY en raison de son mandat, dont le projet figure au paragraphe 3.1.2 ci-dessous.

2.5.3.1.2 Résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires

Conformément aux articles L. 25-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, nous vous détaillons le projet de résolution soumis au vote des actionnaires.

Il s'agit de la septième résolution proposée au vote de l'assemblée générale du 13 juin 2018 ci-après reproduite :

« SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Didier Brédy, Président-Directeur Général.)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

En application des articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Didier Brédy, en raison de son mandat de Président-Directeur Général, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant au paragraphe 3.1.1 dudit rapport. »

[3] « EBITDA » désigne le Résultat Opérationnel Courant retraité (i) des dotations et reprises d'amortissement et provisions et (ii) des charges et produits calculés liés aux paiements en actions tels qu'ils ressortent des états financiers consolidés établis par le Groupe selon les normes IFRS.

2.5.3.2 Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018

2.5.3.2.1 Politique de rémunération du Président-Directeur Général

Pour l'exercice 2018, les principes gouvernant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, au Président-Directeur Général ont été arrêtés par décision du Conseil d'administration en date du 28 juillet 2017, statuant sur recommandation du Comité des Rémunérations en ce qui concerne la répartition entre la rémunération fixe et variable. Le Président-Directeur Général disposera d'une rémunération fixe dont le montant qui était inchangé depuis le 1er janvier 2014 sera désormais porté à 260.000 euros payable mensuellement par 12ème chaque mois et d'une rémunération variable d'un montant maximum de 140.000 euros déterminée par le Conseil d'administration sur recommandations du Comité des rémunérations en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs pour chaque exercice qui restaient à déterminer.

Ces modifications apportées aux principes et critères des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, en raison de son mandat, au Président-Directeur Général, par le conseil d'administration du 28 juillet 2017 sur recommandation du Comité des Rémunérations ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 29 septembre 2017 dans le cadre du vote ex ante et approuvés par cette dernière.

Par décision du Conseil d'administration en date du 10 avril 2018, statuant sur recommandation du Comité des Rémunérations, les critères de performance déterminant le montant de la rémunération variable attribuable au Président-Directeur Général ont été déterminés ainsi qu'indiqué ci-dessous. Ces critères de détermination de la rémunération variable ainsi que les principes et critères des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur Général tels que mentionnés ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2018 dans le cadre du vote ex ante par une résolution dont le projet figure au paragraphe 3.2.2 ci-dessous

Ces principes et les critères des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables pour l'exercice 2018, en raison de son mandat, au Président-Directeur Général sont les suivants :

Description des principes et critères de rémunération totale et avantages attribuables au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018	
Rémunération fixe	Une rémunération fixe d'un montant annuel de 260.000 qui est versée mensuellement par 12ème chaque mois.
Rémunération variable	Une rémunération variable d'un montant maximum de 140.000 euros, (représentant 54% de la rémunération fixe) et fonction de trois critères quantitatifs et d'un critère qualitatif figurant ci-dessous : Critère 1. En fonction de la réalisation d'un chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2018 fixé par le Conseil d'administration • Pondération : 40 % de la rémunération variable annuelle, soit un montant de rémunération variable égal à 56.000 € avant accélérateur au titre du critère 1. Critère 2. En fonction de la réalisation d'un EBITDA pour l'exercice 2018, fixé par le Conseil d'administration • Pondération : 25% de la rémunération variable annuelle, soit un montant de rémunération variable égal à 35.000 € avant accélérateur au titre du critère 2.

Description des principes et critères de rémunération totale et avantages attribuables au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018	
	Critère 3. Intégration de OneAccess : synergies, coopérations, etc. … • Appréciation : sur décision du Conseil d'administration • Pondération : 20 % de la rémunération variable annuelle, soit un montant maximum de rémunération variable égal à 28.000 € au titre du critère 3. Critère 4. Objectif de flux de trésorerie • Pondération : 15% de la rémunération variable annuelle, soit un montant de rémunération variable égal à 21.000 € au titre du critère 4.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Le Président-Directeur Général ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Faculté laissée au Conseil d'administration de décider le versement au Président et Directeur Général d'une rémunération exceptionnelle, en cas de circonstances très particulières (par exemple en raison de leur importance pour la Société, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent), sur décision motivée et explicitée.
Options, actions de performance ou autres attributions de titres	Le Président-Directeur Général est éligible au programme d'attribution gratuite d'actions que le Conseil pourrait décider de mettre en œuvre, ce ou ces attributions ne pourront pas excéder 50 % du nombre total des actions gratuite attribuées dans le cadre de l'enveloppe globale fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Ces attributions devront être assorties à chaque fois de conditions de performance identiques à celles imposées à tous les membres de l'équipe de direction dont la réalisation devra être constatée par le Conseil d'administration. Le Président-Directeur Général devra s'engager à ne pas recourir à des opérations de couverture de son risque sur ces actions jusqu'à la date de leur libre disposition. Une obligation de conservation au nominatif d'une quantité des actions définitivement acquises égale à 10 % des actions définitivement acquises sera imposée au Président-Directeur Général pendant toute la durée de son mandat.
Jetons de présence	Le Président-Directeur Général ne perçoit aucun jeton de présence.
Avantages en nature	Le Président-Directeur Général bénéficie de l'usage d'un téléphone portable.
	Le Président-Directeur Général bénéficie d'une assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.
Indemnité de départ	Le Président-Directeur Général bénéficie d'une indemnité de départ en cas de révocation dont le montant est déterminé en fonction d'un objectif qualitatif (1.).
Indemnité de non concurrence	Le Président-Directeur Général ne bénéficie pas d'une indemnité de non concurrence.
Régime de retraite	Le Président-Directeur Général ne bénéficie pas d'un régime de retraite

Description des principes et critères de rémunération totale et avantages attribuables au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018	
supplémentaire	supplémentaire.

(1.) Les informations relatives à cette indemnité de départ figurent au paragraphe 2.5.3.3 ci-dessous

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement de toute rémunération variable ou exceptionnelle attribuée au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018 est conditionné à l'approbation des éléments de ladite rémunération variable ou exceptionnelle par une assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce

2.5.3.2.2 Résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, nous vous détaillons le projet de résolution soumis au vote des actionnaires.

Il s'agit de la sixième résolution proposée au vote de l'assemblée générale du 13 juin 2018 ci-après reproduite :

« SIXIEME RESOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018.)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce,

approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2018, au Président-Directeur Général tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant au paragraphe 3.2.1 dudit rapport.»

2.5.3.3 Engagements au bénéfice du Président-Directeur Général liés à la cessation de ses fonctions et visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

Le Président-Directeur Général percevra une indemnité de départ en cas de révocation. Cette indemnité de départ ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-Directeur Général quitte la Société à son initiative.

Pour votre parfaite information, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration en date du 19 juin 2014 a décidé que le Directeur Général bénéficierait d'une indemnité de départ déterminé en fonction du taux de croissance annuel moyen (ci-après le « TCAM ») sur les trois derniers exercices clos, le TCAM étant déterminé selon la formule suivante :

$$TCAM = [(CA(N)/CA(N-3))^{(1/3)} -1] * 100$$

Où:

CA(N) = Chiffre d'Affaires consolidé du dernier exercice comptable (N) disponible

CA(N-3) = Chiffre d'Affaires consolidé de l'exercice comptable de l'année N-3

- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est inférieur à 5 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 50 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;
- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est compris entre 5 % et 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 75 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois ;
- Si le TCAM sur les 3 derniers exercices clos est supérieur à 10 %, alors l'indemnité de départ sera égale à 100 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

Compte tenu du TCAM constaté sur les trois derniers exercices clos, l'indemnité de départ serait égale à 100 % de la rémunération globale (fixe et variable) perçue par le Directeur Général au cours des 12 derniers mois.

2.5.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en d'offre publique

La structure du capital du Capital de la Société ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société au 31 mars 2018 sont décrites ci-dessous.

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Didier BREDY	283 330	1,33%	283 330	1,33%
François Xavier OLLIVIER	4 169	0,01%	4 169	ns
Aleph Capital	2 857 143	13,45%	2 857 143	13,44%
Bpifrance(1)	2 857 143	13,45%	2 857 143	13,44%
CDC EVM(1)	245 500	1,16%	245 500	1,15%
Auto-contrôle (contrat de liquidité)	5 724	0,03%	5 724	ns
Anciens actionnaires OneAccess	4 614 594	21,72%	4 614 594	21,71%
NT GP (Guernsey) Limited (2)	1 585 879	7,47%	1 585 879	7,46%
Flottant	8 789 265	41,38%	8 806 518	41,42%
Total	**21 242 747**	**100,00%**	**21 260 000**	**100,00%**

(1) Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
Par courrier reçu le 5 octobre 2017 par l'AMF, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, directement et indirectement, 3 102 643 actions Ekinops représentant autant de droits de vote, soit 14,61% du capital des droits de vote de cette société (dont 0 actions à titre direct, 2 857 143 actions par l'intermédiaire de Bpifrance Participations et 245 500 actions par l'intermédiaire de CDC EVM).
Par courrier reçu le 4 octobre 2017 par l'AMF, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir indirectement 2 857 143 actions Ekinops (dont 0 actions à titre direct, 2 857 143 actions par l'intermédiaire de Bpifrance Participations)

(2) Agissant en qualité de *general partner des partership* TempoVest Fund 2 L.P. et TempoVest Fund 2 OA L.P. agissant pour le compte de clients, étant précisé que NT GP (Guernsey) Limited ne détient aucune action Ekinops.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire. Les actionnaires disposent d'un droit de votre double dans les conditions prévues à l'article L. 225-123 du Code de commerce.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Il existe un accord entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peut entraîner des restrictions au transfert d'actions et qui comporte également des clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions et portant sur au moins 0,5% du capital ou des droits de vote de la Société et portées à la connaissance de cette dernière en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, ainsi que décrit ci-dessous :

Un protocole d'accord a été conclu le 28 juin 2017, entre les sociétés Ekinops, Aleph Golden Holdings (Aleph), Bpifrance Participations (Bpifrance), M. Didier Bredy, M. François-Xavier Ollivier et les actionnaires de la société OneAccess dans le cadre de l'acquisition, par Ekinops, de la société OneAccess. Aux termes de ce protocole modifié par un avenant en date du 29 septembre 2017 (ci-après le « Protocole d'Accord ») : *« les actionnaires de la société OneAccess se sont engagés à conserver leurs actions Ekinops émises à leur profit en rémunération de l'apport des titres OneAccess qu'ils détenaient pendant une durée de 6 mois à compter de l'apport de leurs actions OneAccess au profit de la société Ekinops*. » A la date de ce rapport, cet engagement n'est plus en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce, les principales stipulations de protocole d'Accord, qui comprennent notamment (i) un droit de premier offre consenti à Aleph par les anciens actionnaires de la société OneAccess en cas de cession des actions Ekinops émises à leur profit en rémunération de l'apport des titres OneAccess qu'ils détenaient et (ii) des promesses de vente entre ces mêmes parties portant sur les actions Ekinops émises en rémunération de l'apport des titres OneAccess et sur les actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA attachés aux actions Ekinops émises en rémunération de l'apport des titres OneAccess, ont été communiquées à la Société et à l'AMF qui les a portées à la connaissance du public par une décision publiée le 19 juillet 2017 sous le numéro 217C1631.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont réglées par les dispositions légales et statutaires prévues aux articles 13, 15 et 16 des statuts de la Société ainsi que par les stipulations du Protocole d'Accord mentionné ci-dessus qui prévoient que :

- le Conseil d'administration d'Ekinops sera composé au maximum de 8 membres à compter de la date de réalisation de l'apport. Aleph et Bpifrance disposeront chacun du droit de faire désigner 1 membre du conseil d'administration et 1 censeur tant qu'ils détiendront au moins 5% du capital social ou des droits de vote de la Société et moins de 25% du capital social et moins de 25% des droits de vote de la Société. S'ils venaient à détenir au moins 25% du capital social ou au moins 25% des droits de vote de la Société, ils disposeront chacun du droit de faire désigner 2 membres du conseil d'administration.
- Les actionnaires de OneAccess disposeront du droit de faire désigner 1 membre du conseil d'administration, jusqu'à la première des deux dates suivantes : (i) la date de fin de période d'exercice ou de caducité des BSA attachés aux actions nouvelles Ekinops émises dans le cadre de l'apport des titres OneAccess qu'ils détenaient, ou (ii) le 30 mars 2019.

Les règles applicables à la modification des statuts de la société sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 28 à 37 des statuts de la Société.

En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions, les délégations en cours sont décrites au paragraphe 1.7 ci-dessus dans le tableau des délégations d'augmentation de capital.

Il n'y a pas d'accord conclu par la Société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société susceptible d'avoir une incidence en matière d'offre publique.

Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exclusion de l'engagement d'indemnité pris à l'égard du Président-Directeur Général décrit au paragraphe 3.3 ci-dessus.

2.6 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

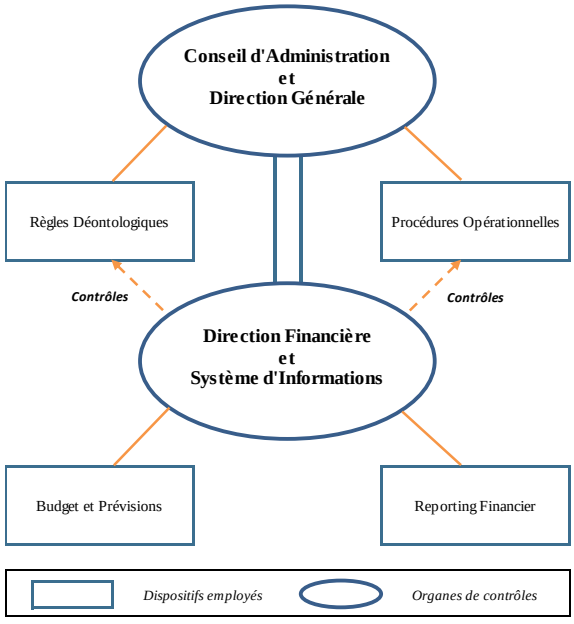
Le dispositif de contrôle interne mis en place dans le Groupe a comme objectif d'augmenter l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources. Il s'appuie sur le Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par AMF en juillet 2010 et il se décline en différentes mesures qui assurent :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux sociétés du Groupe;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe;
- la sauvegarde des actifs du Groupe;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue de l'élimination des risques, mais ce dispositif, mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel, permet de les limiter considérablement.

Le Groupe organise son système de contrôle interne au travers :

- des modes d'organisation spécifique,
- de politiques et de procédures.



Principales fonctions impliquées dans le pilotage du dispositif

Le Conseil d'administration et la Direction Générale

Le Conseil d'administration assure le contrôle du fonctionnement général du Groupe. Il approuve l'organisation et, à travers le comité d'audit, intervient sur le dispositif du contrôle interne. Le Comité d'Audit joue un rôle important dans l'identification des risques et dans les recommandations d'amélioration des règles de gestion.

La Direction générale définit l'organisation générale du dispositif et son fonctionnement au quotidien au sein de l'entreprise. Elle assure sa mise en œuvre, fixe clairement les rôles et les responsabilités des personnes concernées par ce dispositif et réalise un suivi régulier de ces dernières par le biais de réunions et/ou compte rendus hebdomadaires.

La Direction générale utilise tous les moyens de communication en interne (e-mail, affichage, réunions régulières avec les représentants du personnel, réunions d'information société, réunion de services, etc.) pour expliquer les démarches de contrôle interne, des responsabilités du personnel, des procédures et règles à suivre et à respecter à la fois au niveau du Groupe et au niveau de chaque société.

Direction Financière et Systèmes d'Information

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière assume principalement les missions suivantes :

- produire les comptes consolidés du Groupe et comptes sociaux d'Ekinops SA et de ses filiales dans des délais répondant aux exigences du marché financier règlementé et des obligations légales en garantissant que les comptes donnent une image fidèle de l'entreprise conformément aux principes comptables et aux reporting adoptés par le Groupe ;
- réaliser le cycle de reporting : hebdomadaire, mensuel et trimestriel permettant au management de mesurer sur une base régulière la performance du Groupe ;
- produire la documentation nécessaire à la communication financière et la synthèse du reporting de gestion pour le Conseil d'administration ;
- veiller aux changements de la législation juridique, fiscale et boursière pour assurer l'application des nouvelles règles au sein du Groupe ;
- concevoir et mettre en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion ;
- réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptable et de gestion.

Les différentes fonctions exercées par la Direction financière sont réparties entre ses différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

Les dispositifs de gestion des risques

Règles de déontologie

Depuis l'admission des titres de la société aux négociations sur le marché Euronext Paris, les principes et règles déontologiques boursières font l'objet d'une procédure et d'une note d'information interne distribuée à tous les collaborateurs du Groupe ayant comme objectif de sensibiliser le personnel aux principes de comportement qui s'imposent aux personnes initiées en particulier lors des périodes dites de « fenêtres négatives ». Le Groupe a également mis en place une liste d'initiés permanents et il la tient à jour.

Processus budgétaire et prévisions internes

Le processus budgétaire permet de donner les objectifs pour le développement du Groupe mais aussi d'établir les seuils de contrôle des dépenses et investissements qui sont suivis par la suite par la Direction Financière pour chaque département tout au long de l'exercice.

Le budget est établi annuellement avec une actualisation au début du deuxième semestre de l'année. Il se décline en détail pour chaque département organisationnel et permet aux responsables de suivre leurs engagements de dépenses et d'investissements.

Processus de production des informations financières et reporting

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes des sociétés et établi les déclarations fiscales et sociales qui leur incombent. Pour la préparation des déclarations fiscales le Groupe peut collaborer avec des experts comptables spécialisés.

Le Groupe applique les normes comptables IAS/IFRS pour la préparation des comptes consolidés. Leur préparation est réalisée sous la responsabilité de la Direction financière.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent (i) à la fin du premier semestre sous la forme d'un examen limité des comptes consolidés et (ii) pour la clôture annuelle, sous la forme d'un audit des comptes sociaux et consolidés.

Ils apportent ainsi une référence d'audit qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction générale.

En outre le Groupe a établi un planning régulier de reporting financier et de gestion interne qui comprend la nature des rapports, les échéances et les personnes responsables. La périodicité des rapports varie en fonction de l'information. Il existe des rapports, entre autre, sur :

- le chiffre d'affaires et les commandes en cours,
- le suivi des soldes bancaires,
- les créances clients échues,
- l'analyse des marges,
- les états financiers trimestriels,
- le suivi budgétaire des dépenses,
- l'état des stocks,

Un reporting régulier de l'activité est effectué auprès du Conseil d'administration, auquel il est également rendu compte des investissements engagés, réalisés, et prévisionnels.

Procédures opérationnelles

Outre le reporting financier et pour limiter les risques liés à l'activité, le Groupe a mis en place un certain nombre de procédures internes qui, de façon générale, ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité que la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services. Ils jouent aussi un rôle important dans l'utilisation des ressources du Groupe ainsi que la sauvegarde de ses actifs. Il s'agit notamment de procédures de :

- soumission et remboursement des notes frais,
- transactions et le suivi des stocks,
- RMA (retour qualité),
- RH (processus de paie, recrutement et évaluation)
- inventaire des stocks
- règles d'approbation des investissements

- règles d'approbation et de règlement des commandes d'achats.

Surveillance, contrôle et évolution du dispositif

La surveillance et le contrôle des risques et des fraudes éventuelles se font par plusieurs moyens :

- Analyse des indicateurs de performance et des écarts vis-à-vis du budget ;
- Remontée immédiate de l'information d'alerte de tentative de fraude ;
- Monitoring et revue régulière de la suffisance des montants des assurances en place ;
- Contrôle et limitation du niveau d'accès à l'information stratégique et/ou sensible ainsi qu'aux systèmes d'informations et aux comptes bancaires ;
- Inventaire périodique des actifs de la société avec analyse détaillée sur les écarts identifiés.

Le Groupe souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Il ne cesse de faire évoluer ce dispositif en fonction de l'évolution de son activité et de son environnement. Ainsi, la révision des procédures en place se fait régulièrement pour pouvoir suivre les nouvelles typologies de risques et adapter les meilleures pratiques de gestion et de contrôle.

Ce processus d'amélioration continue du dispositif de contrôle contient plusieurs axes à poursuivre dans les années à venir et notamment :

- Amélioration de la production financière pour approfondir l'analyse et les recommandations d'optimisation de la gestion opérationnelle et stratégique;
- Diffusion des procédures existantes et à venir sur un support unique accessible à tous les collaborateurs du Groupe afin d'assurer leur application systématique;
- Communication accrue en interne sur la typologie des risques et les dispositifs de maitrise.

3 INFORMATIONS EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

3.1 INTRODUCTION

Le périmètre de la société a évolué au 30 septembre 2017.

Ekinops a fait l'acquisition de la société One Access, faisant du nouveau groupe un acteur majeur des solutions de transport, de services Ethernet et de routage pour les réseaux télécoms.

Cependant, afin de communiquer les données d'une année complète, le présent rapport ne couvre que la société Ekinops SA dans sa version historique, périmètre Ekinops avant le 30 septembre 2017, soit les établissements de Lannion, Courbevoie, ainsi qu'Ekinops Corporation pour certains indicateurs sociaux.

3.1.1 Stratégie du Groupe

La stratégie globale d'Ekinops est de poursuivre son développement, et fixe pour l'année 2017 3 objectifs majeurs :

Atteindre la profitabilité

- Poursuivre la croissance soutenue
- Obtenir la certification ISO 9001

L'année 2017 a vu 2 projets majeurs se concrétiser pour Ekinops :

- Obtention de la certification ISO 9001 le 9 décembre
- Acquisition de la société One Access, faisant désormais de la société un acteur majeur des solutions de transport, services Ethernet et routage d'entreprise

3.1.2 Enjeux RSE

Au sein de la société Ekinops, la mise en place de la démarche RSE est réalisée conjointement par le Service RH et le Service QSE.

Cet effort s'articule autour des trois thématiques liées à la RSE afin de maintenir une croissance durable :

L'ensemble des activités d'Ekinops SA :

- R&D
- Manufacturing
- Sales et Marketing
- General Administration (Finances, RH, DSI,…)

Face aux projets d'envergure portés au cours de l'année 2017, et la nécessité d'asseoir la stabilité de l'entreprise, la démarche RSE a été de concrétiser les actions mises en place sur l'année 2016.

En conséquence, certains projets RSE relatifs à l'environnement n'ont pu être mis en place.

3.1.3 La responsabilité sociétale de Ekinops

3.1.3.1 Ethique

Notre performance économique dépend de notre crédibilité et de la confiance que nous accordent nos clients et partenaires.

En conséquence, nous nous engageons à mettre en pratique trois principes :

- la transparence,
- la loyauté,
- le dialogue.

Nous nous attachons à communiquer de manière claire et fidèle sur l'ensemble de nos activités et décisions, sans exclusion, à destination de toutes les parties prenantes concernées.

Nous cherchons à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, de corruption ou de concurrence déloyale.

Nous nous engageons à être à l'écoute de nos parties prenantes et à tenir compte de leurs attentes en créant des relations plus étroites avec elles.

3.1.3.2 Bien-être des collaborateurs

Ekinops s'engage à créer les conditions d'une bonne qualité de vie au travail, œuvrer pour que chacun puisse s'épanouir dans son métier, à promouvoir la diversité et à soutenir l'enrichissement des compétences individuelles et collectives en manageant les talents et en mobilisant le management

(iii) Renforcer la qualité de vie au travail

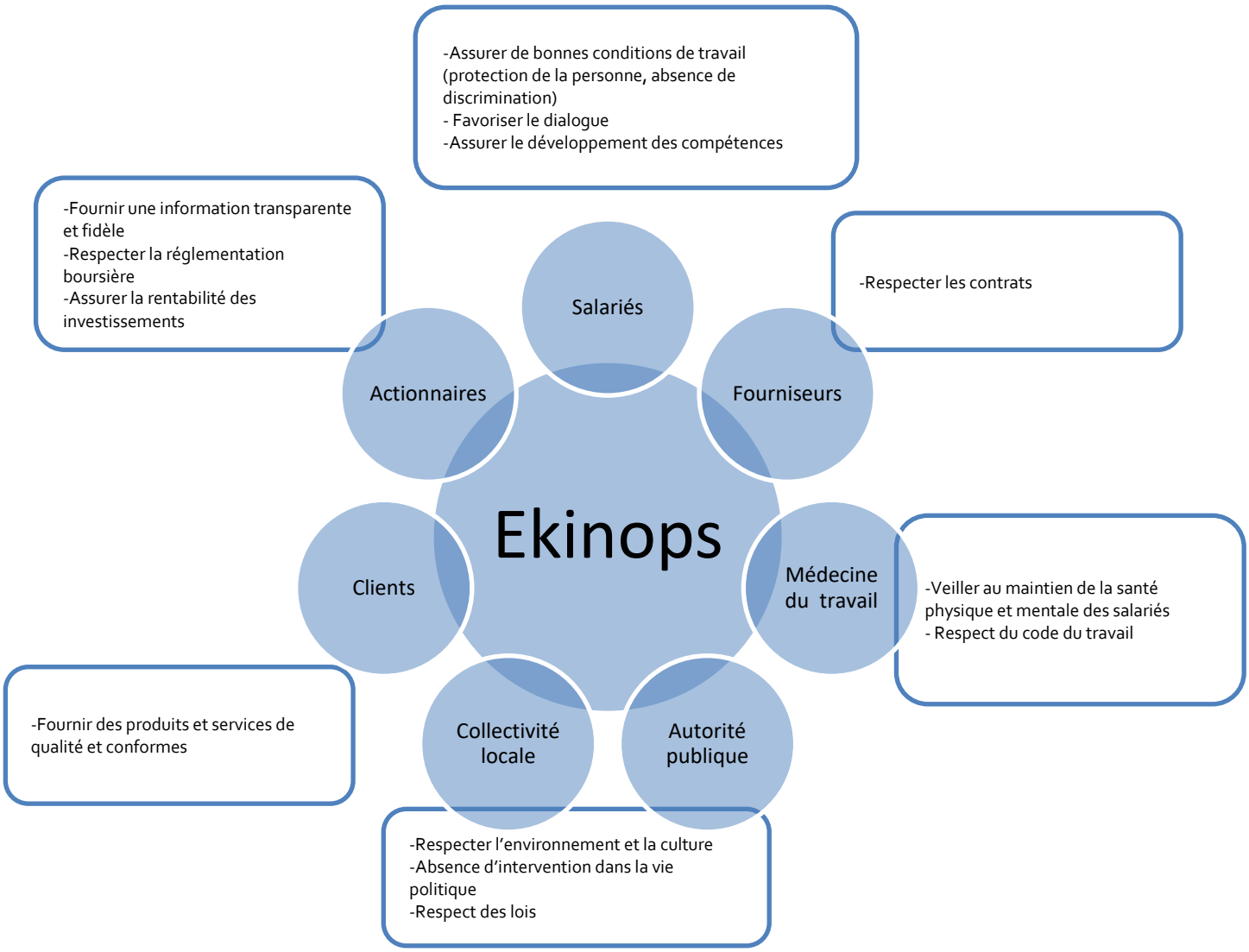
- Promouvoir la diversité
- Manager les talents
- Améliorer l'ergonomie au poste de travail et, plus globalement, la qualité des espaces et outils mis à disposition de tous
- Favoriser l'égalité professionnelle entre femmes et hommes à tous les niveaux

3.1.3.3 Environnement

Ekinops s'engage à limiter l'impact environnemental de ses activités, en allégeant sa consommation d'énergie, en valorisant davantage ses déchets, en préservant les ressources et en cherchant à diminuer son empreinte carbone.

- Mettre en place un système de management environnemental selon le référentiel ISO 14001
- Réduire la consommation énergétique
- Réduire notre consommation de papier
- Valoriser nos déchets

3.1.3.4 **Identification des parties prenantes et dialogue avec elles**



Parties prenantes	Besoins et attentes des PP	Mode de communication
Clients	Fournir des produits et services de qualité et conformes	Visites des commerciaux
Fournisseurs	Respecter les contrats	Visites et audits des sites Salons
Actionnaires	Fournir une information transparente et fidèle -Respecter la réglementation boursière -Assurer la rentabilité des investissements	Conseils d'administration Assemblées générales
Salariés	-Assurer de bonnes conditions de travail (protection de la personne, absence de discrimination) - Favoriser le dialogue -Assurer le développement des compétences	Entretiens individuels annuels IRP Réunions d'informations Formations
Médecine du Travail	-Veiller au maintien de la santé physique et mentale des salariés - Respect du code du travail	Visites médicales individuelles Réunions CHS-CT
Collectivités locales/autorités publiques	-Respecter l'environnement et la culture -Absence d'intervention dans la vie politique -Respect des lois	Réunions Téléphone, courriels

3.1.4 Structure du rapport RSE

La démarche Qualité engagée cette année a opéré un formalisme accru dans la rédaction de la documentation interne (formalisme des procédures, traçabilité de la documentation).

Le rapport RSE s'inscrit donc dans cette démarche et adopte une nouvelle présentation s'inspirant de la norme ISO 26000 version 2010.

3.1.5 Périmètre de reporting

Pour l'année 2017, le périmètre de reporting social et sociétal couvre les effectifs de la société Ekinops SA en France et à l'étranger inscrits au 31 décembre 2017.

La société One Access sera intégrée au périmètre de ce rapport pour l'année 2018, permettant de couvrir alors le Groupe Ekinops dans son ensemble.

Le périmètre de reporting environnemental couvre les sites de Lannion et Courbevoie en France, pays où résident 84% des effectifs et où est réalisé 17 % du Chiffre d'Affaires.

Effectifs totaux : il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits dans les effectifs en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors : stagiaires, intérimaires et sous-traitants).

Total des entrées/sorties : il s'agit du nombre total des entrées/sorties pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

Nombre d'accidents : est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel sur les effectifs France.

Le taux d'absentéisme : le nombre de jours d'absences divisé par le nombre théorique de jours travaillés. Sont pris en compte : les congés pour maladie ou maternité, les absences pour accident du travail, les absences pour congés sans solde, pour les effectifs France.

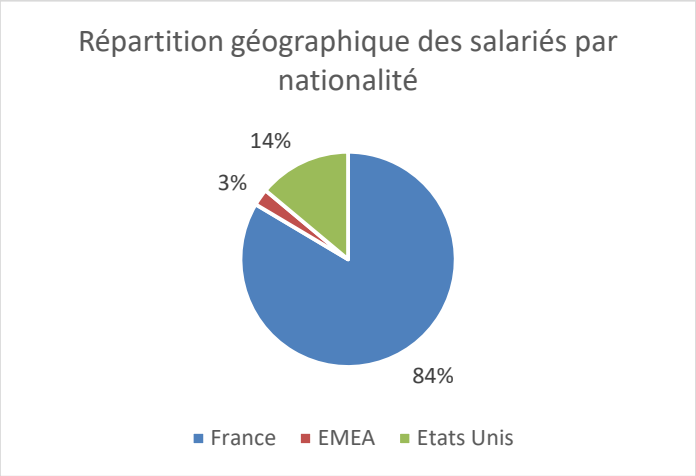
Taux de répartition des fournisseurs et des sous-traitants pertinents : Pourcentage des fournisseurs et EMS significatifs pour l'activité de l'entreprise

3.2 DROITS DE L'HOMME

3.2.1 Devoir de vigilance

Par son implantation géographique, Ekinops montre une diversité de nationalités et de culture mais concentrée dans les pays ayant adopté la Charte universelle des Droits de l'Homme

Sur un total de 80 salariés dans le groupe, 84 % sont de nationalité française, 14 % sont de nationalité américaine, 3 % sont implantés sur la zone EMEA (Royaume-Uni).



Ekinops s'attache également à promouvoir auprès de ses employés les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail et à faire respecter les droits de l'Homme au sein de son organisation.

Dans la dernière édition du règlement intérieur du 5 juillet 2017, Ekinops France (Etablissements de Lannion et Courbevoie) fixe notamment les dispositions relatives au respect du droit du travail, le droit à la défense des salariés, l'abus d'autorité en matière de harcèlement sexuel ou moral et les agissements sexistes.

Pour Ekinops Corporation aux USA, le « Handbook » mis à disposition par notre partenaire OASIS, informe les salariés des pratiques et procédures mises en place conformément à la législation, notamment en terme de lutte contre le harcèlement et la discrimination, de lutte contre la violence.

3.2.2 Discrimination et groupes vulnérables

3.2.2.1 Personnes en situation de handicap

En France, Ekinops verse chaque année une contribution financière à l'Agefiph et emploie 2 personnes en situation de handicap à fin 2017.

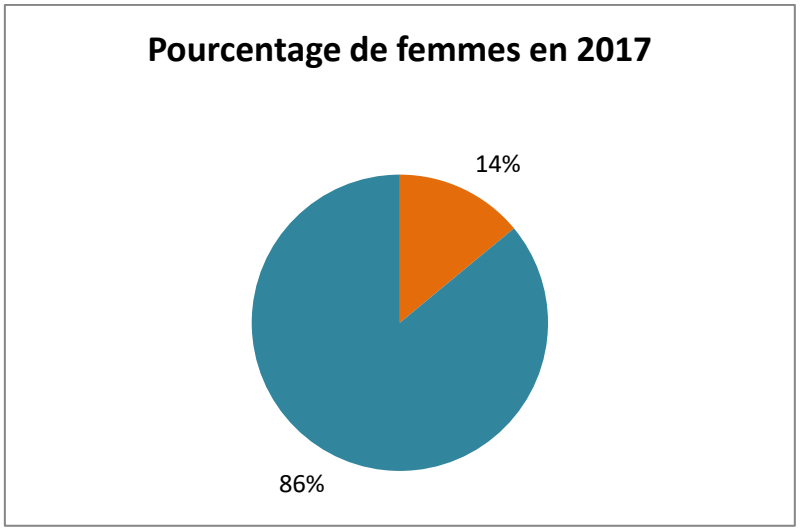
Elle contribue également à l'insertion de personnes en situation de handicap au travers de son partenariat avec l'association Emeraude, nous fournissant notamment les services de nettoyage.

3.2.2.2 Accord Egalité Hommes/Femmes

Pour la France, le renouvellement de l'accord Egalité Hommes/Femmes a été signé le 10 décembre 2017, avec les représentants du personnel pour une période de douze mois.

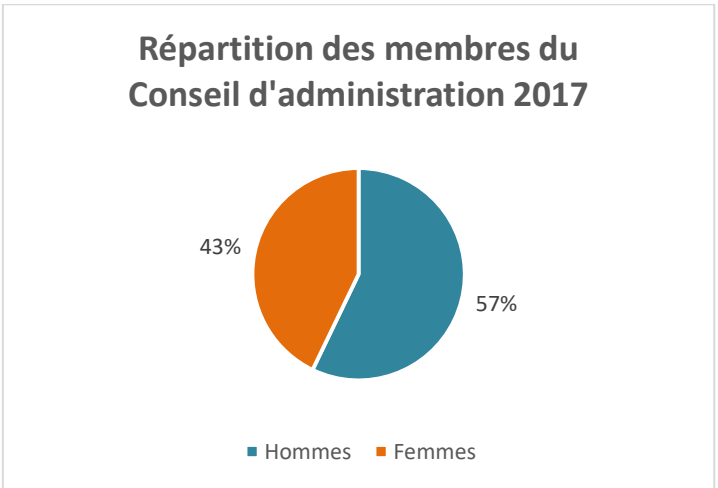
Il poursuit les actions à mener en faveur de l'égalité professionnelle selon 3 axes principaux : embauches, parcours professionnels et rémunérations.

Pour l'année 2017, comme décrit au chapitre 1.1 Stratégie de Groupe, les priorités ont été données au projet de croissance externe et à la mise en place du plan de management de la Qualité, les recrutements ont été stables et n'ont pas permis de faire évoluer la répartition des effectifs. Le pourcentage de femmes dans les effectifs est maintenu à 14 %.



3.2.2.3 Mixité au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration du 29 septembre 2017 a constaté, avec la nomination de 3 nouveaux administrateurs, l'entrée de deux femmes, permettant ainsi la parité au sein de l'organe de gouvernance.

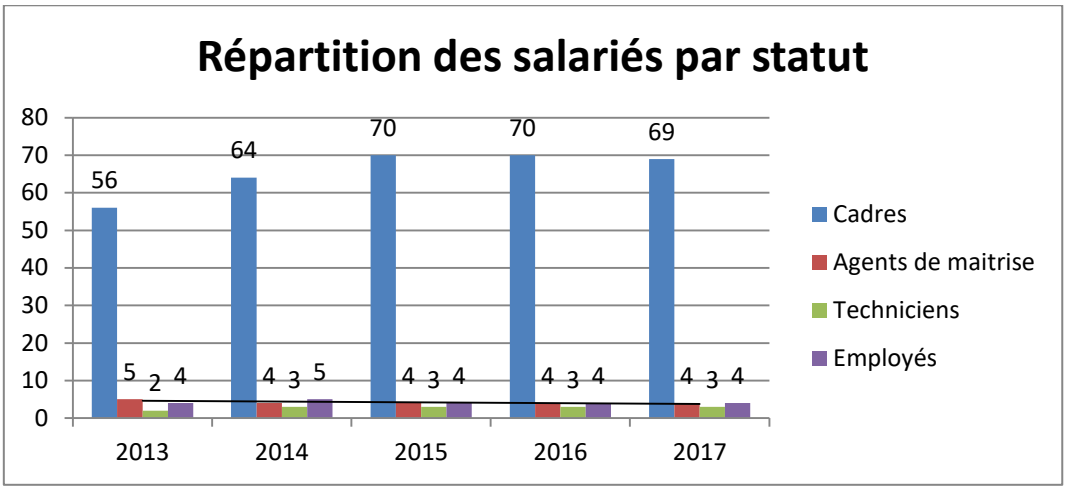


3.3 RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

3.3.1 Répartition des emplois

Par la nature de ses activités de recherche et développement, ainsi que de ventes des systèmes télécoms, Ekinops recrute essentiellement des ingénieurs et du personnel hautement qualifié et expérimenté.

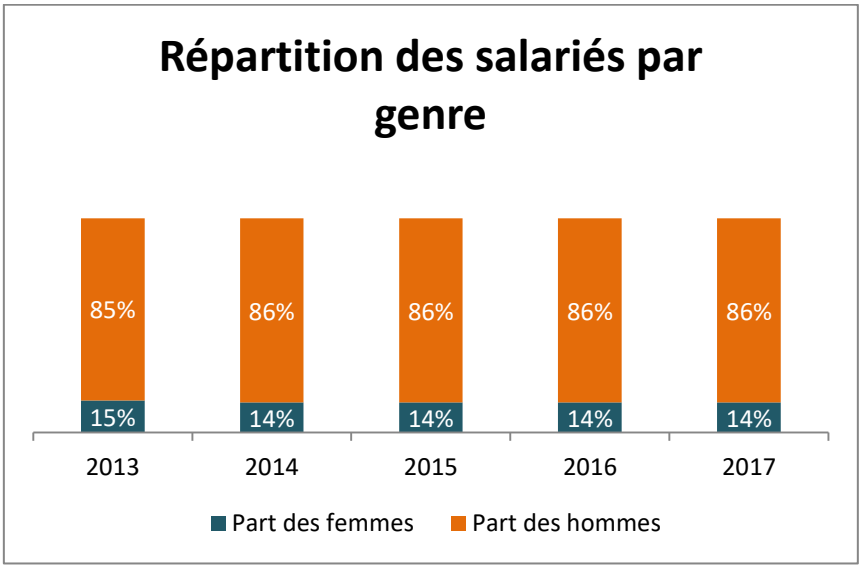
3.3.1.1 Répartition des salariés par statut



Seuls les salariés français sont couverts par une classification conventionnelle.

Cependant, les effectifs US et EMEA étant composés d'ingénieurs, ils sont ici intégrés à la catégorie Cadres.

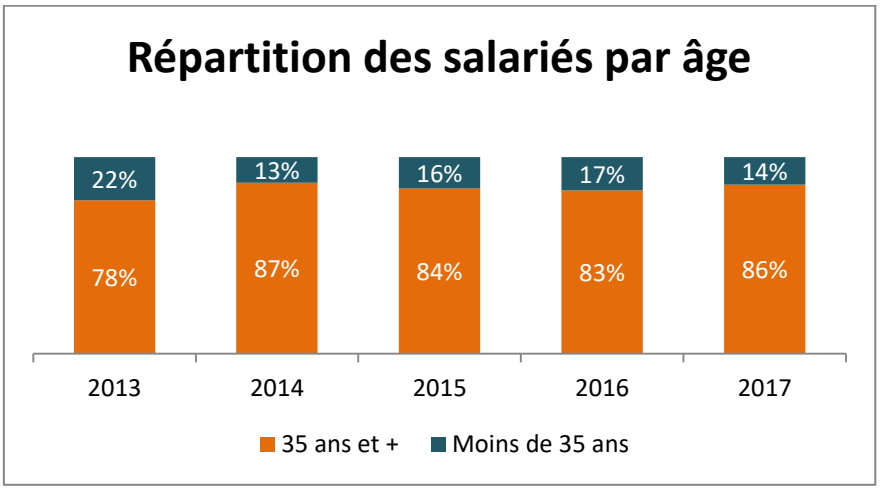
3.3.1.2 Répartition des salariés par genre



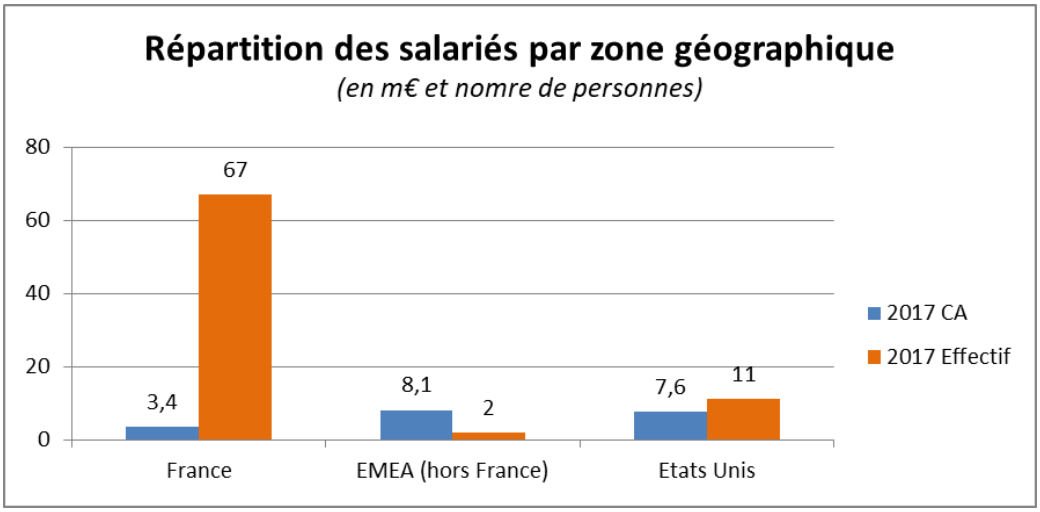
Le pourcentage faible de femmes dans les effectifs s'explique par le secteur d'activité du Groupe.

Les femmes sont encore peu représentées dans les métiers scientifiques, Mathématiques, Electroniques ni même dans les filières commerciales.

3.3.1.3 Répartition des salariés par âge



3.3.1.4 Répartition des salariés par zones géographique



Ekinops est présente à l'international avec une filiale aux Etats-Unis et des représentations commerciales en EMEA.

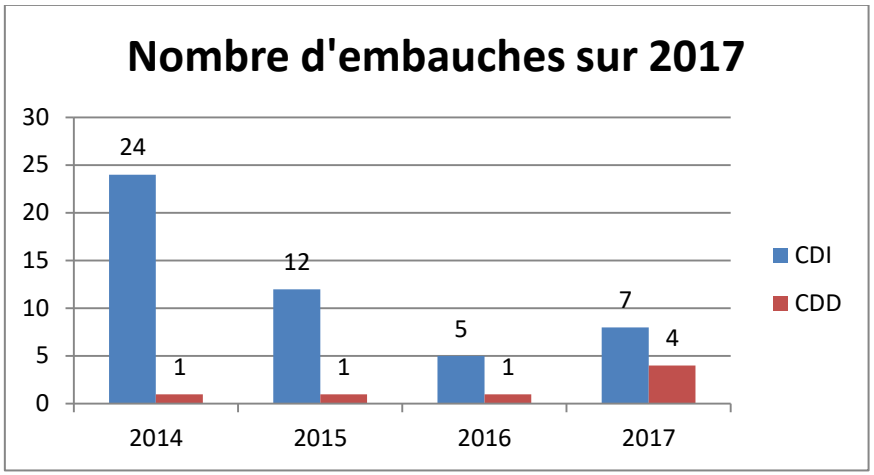
Le graphique ci-dessus montre à la fois la répartition des effectifs (région de résidence) sur l'année 2017 et le Chiffre d'affaires réalisé sur la même région.

Il faut cependant souligner que :

- les effectifs français comprennent les départements opérationnels, Finances et commerciaux
- les effectifs EMEA et USA sont composés d'équipes commerciales
- le chiffre d'affaires EMEA n'est pas généré uniquement par les 2 salariés mais également par 4 contractuels exclusifs (Russie, Afrique du sud, Pologne)

3.3.1.5 Mouvements d'effectifs

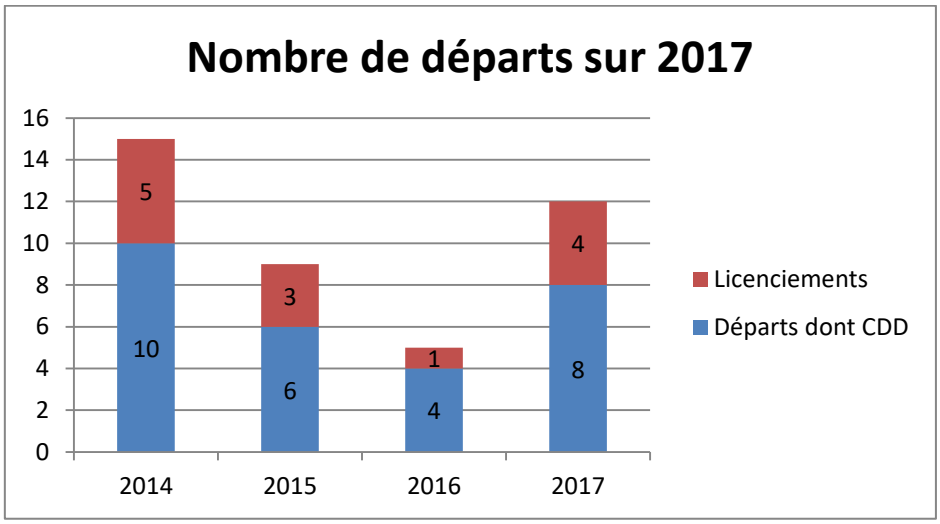
- Embauches



Les embauches réalisées en CDI sur l'année 2017 sont essentiellement liées à des remplacements de salariés.

- Départs

Poursuivant sa stratégie de croissance, la société a engagé une restructuration des équipes commerciales, notamment sur le secteur géographique EMEA.



3.3.2 Conditions de travail et protection sociale

2 types de temps de travail sont en place au sein d'Ekinops France :

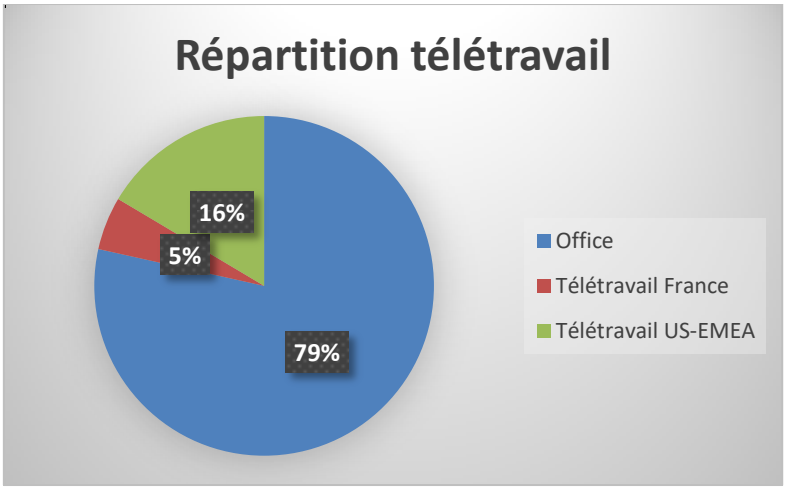
- 35 heures hebdomadaires, utilisés principalement au sein des équipes Opérations et Administration
- Contrats 218 jours, qui sont plus adaptés au rythme de travail des commerciaux et des équipes de management.

Les salariés US et EMEA, couverts par la législation locale en vigueur, respectent la durée hebdomadaire de 40 heures.

A la demande des salariés, et dans le souci d'une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle, le temps partiel et télétravail peuvent être mis en place :

- Temps partiel : au 31 décembre 2017, 2,5 % de l'effectif travaillent à temps partiel,
- Télétravail : 4 salariés français ont souhaité effectuer une partie de leur mission à domicile

Les salariés US et EMEA effectuent tous leur mission en télétravail.



Ekinops est également soucieuse d'offrir de solides protections sociales à l'ensemble de ses salariés, tant en terme de couverture médicale que de retraite, allant au-delà des exigences légales en proposant une couverture familiale des frais de santé, un plan de pension UK ou un plan 401 K aux Etats-Unis.

3.3.3 Droits sociaux

Selon la hiérarchie des normes françaises, Ekinops applique les Conventions collectives de la Métallurgie : Nationale des Ingénieurs et Cadres et départementale des Côtes d'Armor, respectant scrupuleusement les barèmes annuels de rémunérations et les progressions d'indices hiérarchiques automatiques.

Pour les US et EMEA, la communication juridique et les conseils assurés par les cabinets de gestion locaux (OASIS-VISTRA) permet de veiller au respect de la législation en vigueur.

Une communication régulière est diffusée aux salariés via le Cloud interne.

3.3.4 Rémunérations

La politique salariale d'Ekinops se compose de plusieurs éléments :

Les commerciaux sont commissionnés sur la réalisation des objectifs qui en grande partie sont liés au chiffre d'affaires.

Les dirigeants perçoivent une rémunération variable individualisée, établie par le Conseil d'Administration.

Les autres salariés d'Ekinops perçoivent une rémunération variable indexée sur leur rémunération annuelle fixe et conditionnée à l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.

Le Conseil d'administration d'Ekinops a procédé ces dernières années à l'attribution pour l'ensemble de ses collaborateurs de :

- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)
- Options de souscription (SO)
- Bons de souscriptions d'actions (BSA)
- Actions gratuites (AGA)

Les salariés français bénéficient en outre de tickets-restaurant.

3.3.5 Bien-être au travail

Une des valeurs fondamentales d'Ekinops est de veiller au bien-être de ses salariés.

Cette démarche se concrétise par la volonté de favoriser une bonne conciliation vie privée/vie professionnelle par :

- la mise en place d'horaires de confiance, permettant une meilleure adaptation à l'organisation du temps de travail, à la pratique d'activités sportives et la conciliation vie privée/vie professionnelle,
- l'organisation d'évènements/repas d'entreprise en collaboration avec le Comité d'entreprise favorisant la communication interne et l'esprit d'équipe,
- la mise à disposition de tenues sportives pour l'équipe cycliste Ekinops,
- l'accès au télétravail pour les salariés le souhaitant.

De bonnes conditions de travail sont ainsi primordiales :

- Consciente des efforts et de l'implication dont font preuve ses salariés, Ekinops attribue aux salariés sous contrat 35 heures hebdomadaires 5 jours de congés supplémentaires par an
- Fin 2017, sous la houlette du médecin et du psychologue de Travail, en collaboration avec les membres du CHS-CT, a été lancée une démarche de Diagnostic des Risques Psycho-sociaux et la mise en place d'un comité de pilotage qui engagera dès le début d'année 2018 une campagne de sensibilisation auprès des salariés français.
- Au-delà des obligations légales relatives à la pénibilité au travail, Ekinops met à disposition des salariés évoluant dans les espaces les plus exposés au bruit (laboratoires et plateformes techniques) des casques de confort auditifs.

3.3.6 Dialogue social

3.3.6.1 Délégation Unique du personnel

Conformément à la législation en vigueur pour les Délégations Uniques du Personnel, les réunions sont organisées sur un rythme mensuel.

En concertation avec les représentants du personnel, 11 réunions ordinaires ont eu lieu au cours de l'année.

Les représentants du personnel ont en outre été informés et consultés sur le projet d'acquisition de OneAccess lors d'une réunion extraordinaire.

Au terme de réunions d'information et de consultation de salariés, ils ont pu émettre un avis favorable au projet.

3.3.6.2 Entretiens individuels

Chaque année, au cours du premier trimestre, les entretiens individuels annuels sont organisés par les supérieurs hiérarchiques.

Ils ont pour but de faire le bilan de l'année passée, d'évaluer les objectifs et les performances des salariés, définir les besoins en formation,…

En outre, le service Ressources humaines a poursuivi la démarche initiée en 2016 pour les salariés français en étendant les entretiens professionnels individuels aux collaborateurs US et EMEA : démarche d'autant plus appréciée par ces salariés qu'ils effectuent tous leur mission en télétravail, donc isolés géographiquement de l'entreprise, de leur supérieur hiérarchique et des autres équipes d'Ekinops.

Nombre de salariés invités	68
Nombre de salariés reçus	68
Taux de réalisation	100,00%

3.3.6.3 **Accords collectifs**

- Accord Egalité H/F :

Comme mentionné au chapitre II-2 b), un accord Egalité H/F a été renouvelé le 10 décembre 2017, avec les représentants du personnel pour une période de douze mois.

Il poursuit les actions à mener en faveur de l'égalité professionnelle selon 3 axes principaux : embauches, parcours professionnels et rémunérations.

- Accord de participation

Un accord de participation a été signé avec un représentant du Comité d'Entreprise le 6 juillet 2016, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

3.3.7 <u>Santé et sécurité au travail</u>

3.3.7.1 **CHSCT**

Le Comité d'Hygiène et Sécurité, renouvelé en avril 2017, s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2017

Ces réunions ont contribué à :

- La poursuite de l'étude sur la réduction des bruits sur plateformes et laboratoires : les travaux effectués sur le premier trimestre n'ayant pas été concluant pour le confort des salariés, de nouvelles mesures seront mises en place fin d'année et début d'année 2018
- La suite de la campagne de renouvellement de sièges de bureau
- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques
- Le diagnostic sécurité laser en collaboration avec le Responsable Sécurité Laser
- La mise en place d'un Registre Spécial des Dangers graves et imminents

Les échanges avec ces deux instances ne se limitent pas aux seules réunions, une réelle collaboration s'est mise en place, les sujets pouvant alors être évoqués lors de discussions plus informelles.

3.3.7.2 **Sécurité**

Ekinops s'assure en permanence de la validité des habilitations dispensées aux salariés en termes de sécurité :

Ainsi, 7 salariés ont actualisé leurs compétences et sont titulaires de la carte de Sauveteurs Secouristes du Travail.

Un salarié a renouvelé son Habilitation Electrique Personnel Non Electricien, lui permettant d'intervenir en toute sécurité sur le développement de cartes électroniques.

En outre, conformément au décret n° 2010-750 du 2 juillet 2010 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements optiques artificiels, Ekinops a pour ambition de renouveler l'évaluation des risques laser. Cette démarche, initiée durant le dernier trimestre 2017, se poursuivra et arrivera à échéance sur l'année 2018.

Forte de l'implication des membres du CHSCT, du responsable sécurité laser et des collaborateurs concernés, cette évaluation des risques se veut être exhaustive afin d'améliorer le confort et la sécurité de l'environnement de travail des salariés.

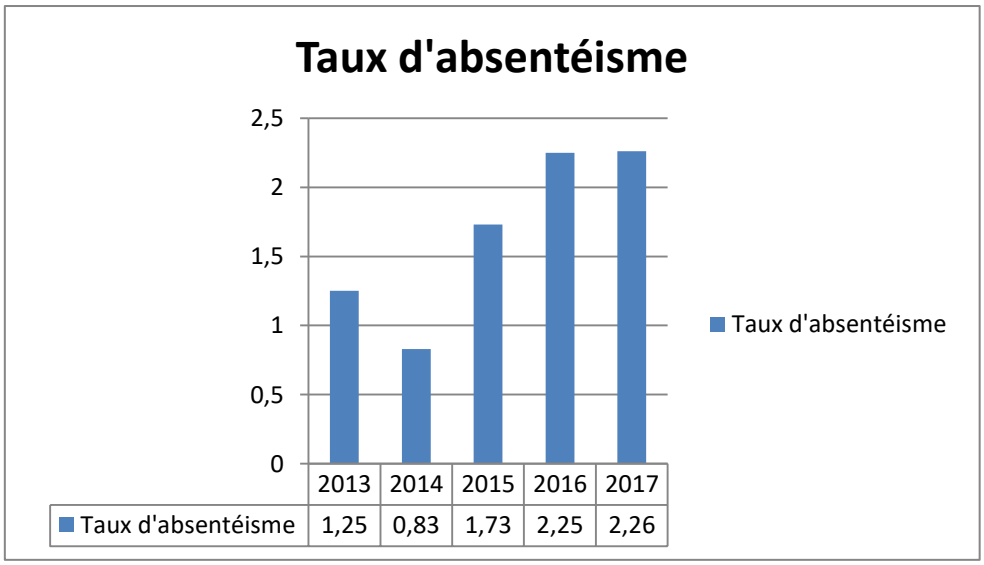
Si besoin, l'évaluation des risques donnera lieu à un plan d'action comprenant, le cas échéant, une information ou une formation des travailleurs ainsi que la mise en place de moyens de prévention appropriés. »

Il est à noter que l'entreprise n'a enregistré aucun accident du travail au cours de l'année 2017.

3.3.7.3 **Absentéisme**

Le tableau ci-dessous indique le taux d'absentéisme au titre des exercices 2013 à 2017.

L'engagement d'Ekinops de favoriser le bien-être au travail par des horaires aménageables ou l'accès au télétravail permet au salarié d'adapter son rythme de travail en fonction des éventuels aléas de santé, réduisant ainsi la proportion d'arrêts de travail (inférieur en moyenne à 2,5 % chaque année).



	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'absentéisme	1,25	0,83	1,73	2,25	2,26

Ce taux prend en compte les arrêts maladie, les congés maternité ainsi que les congés sans solde en France.

Les taux 2016 et 2017 incluent respectivement un congé maternité.

Contrairement aux années précédentes, pour l'année 2017, afin de mieux refléter le nombre de jours réellement travaillés, la méthode de calcul a évolué et exclue les jours de congés payés annuels.

Cela explique la légère évolution du taux.

3.3.8 **Développement du capital humain**

3.3.8.1 **Développement des compétences**

Les politiques mises en œuvre par le groupe en matière de formation relèvent des objectifs suivants :

- Développement des compétences adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque métier.
- Evolution des carrières en cohérence avec la croissance du groupe et les opportunités métier futures.

Le plan de formation est ainsi établi à partir de l'évaluation du niveau technique individuel de chaque employé par son responsable hiérarchique et de l'analyse de ses souhaits d'évolution de carrière.

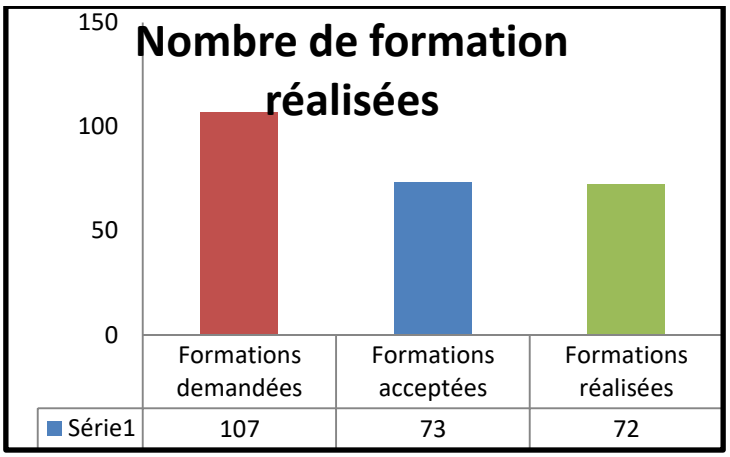
Cependant, au regard des projets 2017 du Groupe, monopolisant l'implication et la disponibilité des salariés, l'effort de formation s'est limité aux besoins essentiels de l'année.

Le nombre d'heures accordées sur l'année a donc été limité de manière exceptionnelle aux formations stratégiques et obligatoires.

	2013	2014	2015	2016	2017
Anglais			172	75	50
Technique	54	91	295	403	66,5
Santé & sécurité	49	14	147	175	28
Administratif/Législation				35	98
Qualité					100
Nombre total d'heures de formation	103	119	614	688	343

Dans le cadre du Management de la Qualité, et la gestion du Processus Gestion des Compétences et des Connaissances, un suivi quantitatif des formations réalisées est mis en place.

L'objectif du taux de réalisation à atteindre est de 80 %. Cet objectif sera communiqué en interne aux salariés.





3.3.8.2 **Mobilité interne**

Le développement des compétences peut également s'inscrire dans les projets de mobilité interne

Ekinops montre d'ailleurs sa volonté de favoriser les mouvements, qu'ils soient transverses au travers de mutation vers d'autres services, ou verticaux par le biais d'évolution managériale

Ainsi, sur l'année 2017, 3 salariés ont pu bénéficier de cette politique.

Mutation interne	2
Evolution managériale	1

3.4 L'ENVIRONNEMENT

Ekinops se soucie de l'environnement et s'engage à limiter l'impact environnemental de ses activités et services, en allégeant sa consommation d'énergie, en valorisant davantage ses déchets, *en formant et sensibilisant ses salariés au respect de l'environnement*, en préservant les ressources et en cherchant à diminuer son empreinte carbone.

Tous les postes informatiques sont configurés pour imprimer par défaut en recto-verso et les salariés sont sensibilisés à imprimer recto/verso dès que possible.

Tous nos écrans sont configurés pour qu'ils se mettent en veille après quinze minutes d'inactivité. En plus, le service informatique a programmé la mise en veille de l'ordinateur le soir.

En raison de la mise de place du système de mangement de la qualité certaines actions RSE n'ont pas pu être achevées.

Voies stratégies	Indicateurs	Objectifs	Résultats 2017 - 2020	Statut	Site
Réduire la consommation énergétique	Mettre en place un système de management environnemental selon le référentiel ISO 14001		En cours	En cours d'acquisition	Lannion
Utilisation durable des ressources (Préserver les ressources)	Réduire la consommation énergétique	10%		Les progrès ont été enregistrés	Lannion
	Réduire le nombre de gobelets de la machine à café	30%	50%	Atteint	Lannion
	Cartouches d'encre et toners rechargeables				Lannion
Renforcer la gestion des déchets	Valoriser nos déchets	*Reporté			Lannion
	Réduction de la production de déchets	*Reporté			Lannion
Diminuer l'empreinte carbone	Réduire notre consommation de papier	*Reporté			Lannion
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	*Reporté			Lannion
	Réserver nos achats de papier aux filières s'approvisionnant en fibres recyclées ou issues de forêts gérées durablement	. *Reporté			Lannion

*Reporté pour l'année 2018 en raison des projets lancés en 2017 = ISO 9001 V2015 & Acquisition de One Access

3.4.1 Prévention de la pollution

La gestion des déchets fait l'objet d'une attention particulière au sein du groupe. Les activités d'Ekinops génèrent principalement des déchets des équipements électroniques et électriques appelés « DEEE » pouvant contenir certaines substances dangereuses.

Au sein de sa démarche d'amélioration de la gestion des déchets, Ekinops organise depuis 2015 le tri des piles, des papiers et des cartons. Ces déchets sont évacués en utilisant des filières adaptées, via les installations de la commune de Lannion et, pour les cartons, via la société Emeraude, pour les DEEE, via la société ROMI. Après enlèvement la société ROMI nous envoie un certificat de destruction de ces déchets.

Des actions sont engagées pour réduire les déchets :

- Supprimer certaines sources de déchets car les déchets non produits sont les plus faciles à gérer :
 - Réduire le nombre de gobelets de la machine à café
 - Encourager les salariés à utiliser de préférence une tasse à café à la place d'un gobelet
- Trier et collecter les déchets :
 - Collecte des piles
 - Collecte des papiers
- Gestion des DEEE :
 - Un grand nettoyage est réalisé en 2017
- Utiliser des produits recyclés pour rentabiliser et soutenir les filières du recyclage :
 - Acheter des cartouches recyclées
- Bilan carbone :
 - Plan d'actions et mesures des polluants (en projet)
- Gaz à effet de serre
 - Contrôle de la consommation énergétique
- Critères de choix des véhicules de société :
 - Les véhicules de société mis à disposition de salariés doivent respecter un taux maximum d'émission de Co2 de 100 g.

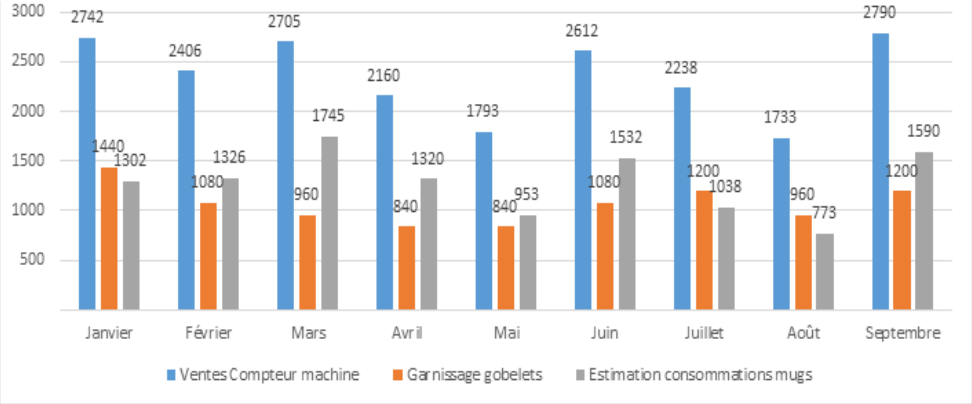
3.4.2 Utilisation durable des ressources

Des actions sont engagées dans la gestion et l'utilisation responsable des ressources.

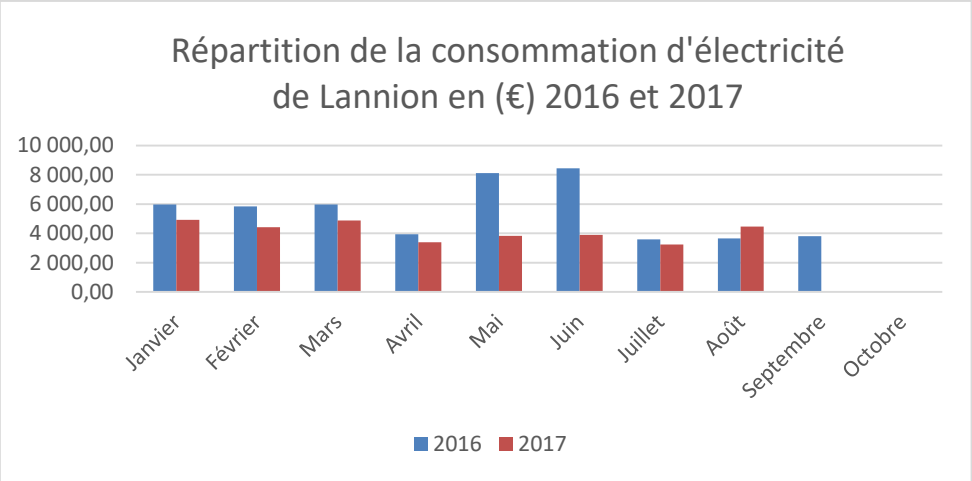
3.4.2.1 Répartition de l'utilisation des gobelets plastiques:

Nombre de consommations prises au gobelet et compteurs réel

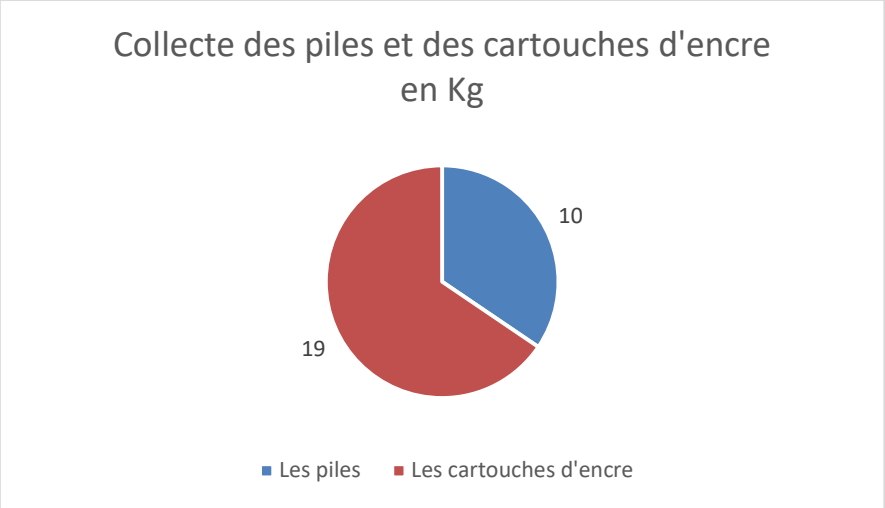
50% de consommations sont sans gobelet plastique



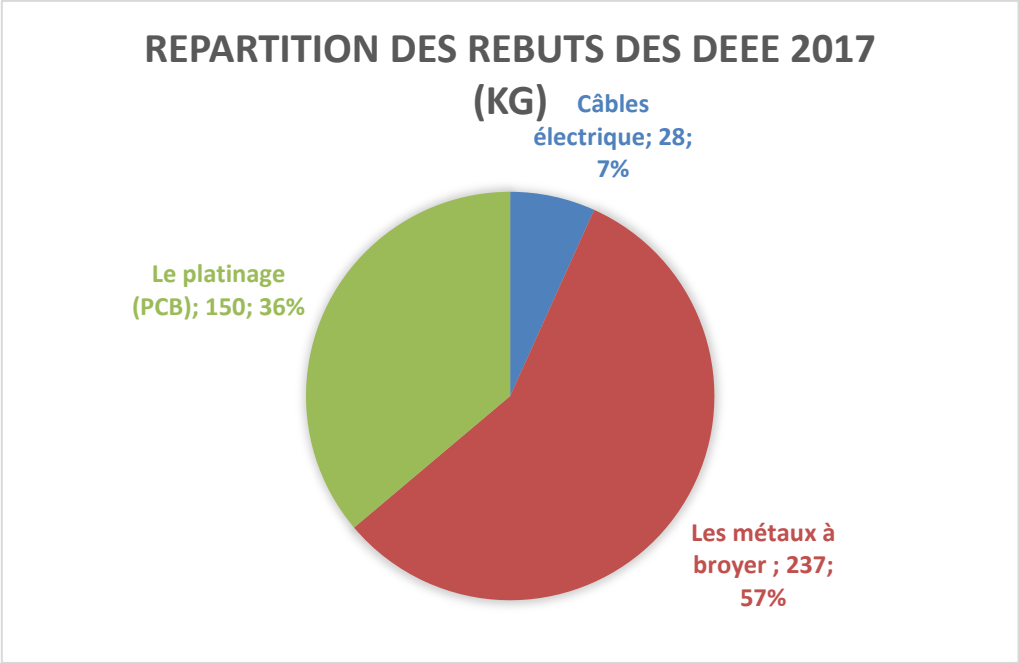
3.4.2.2 Efficacité énergétique:



3.4.2.3 Cartouches d'encre et de toners rechargeables



3.4.2.4 Efficacité dans l'utilisation des matières premières :



3.5 LOYAUTE DES PRATIQUES

3.5.1 Lutte contre la corruption

Le groupe s'assure de la loyauté de ses pratiques en interne à travers plusieurs dispositifs (notes de services, formations, procédures...) afin de promouvoir cette culture auprès de l'ensemble des collaborateurs, y compris en matière de prévention de la corruption et conflits d'intérêt.

Les salariés sont notamment informés des règles de déontologie boursière, portant notamment sur le délit d'initié et sensibilisés à la sécurité de l'information.

Une charte informatique est ainsi annexée au Règlement Intérieur, définissant notamment les règles en matière de mot de passe.

Chaque nouveau salarié reçoit un Code de déontologie boursière, les salariés ayant accès par leur fonction à des informations très confidentielles doivent en outre figurer sur la liste des initiés permanents, communiquée à l'AMF.

Ekinops incite ses collaborateurs à être vigilant sur la sécurité numérique (accès à Internet, réseaux sociaux, …) et met à leur disposition les communiqués adressés par la DGSI chaque mois.

D'ailleurs, 2 communiqués se sont inscrits dans la responsabilité sociétale de l'entreprise :

- Flash info Mai 17 : Les risques cyber liés aux prestataires et sous-traitants
- Flash info Novembre 17 : La RSE et le respect des normes éthiques

3.5.2 Respect des droits de propriété

En termes de propriété intellectuelle, Ekinops détient 3 brevets ainsi que la marque Ekinops déposés à l'INPI, contrôlés par un cabinet conseil spécialisé.

3.5.3 Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs

Ekinops assure la santé et la sécurité de ses clients en veillant à ce que ses produits soient fabriqués sans substances dangereuses, conformément à la directive européenne RoHS.

Afin de garantir cela, l'ensemble des composants est sélectionné en accord avec cette directive et les produits et composants d'Ekinops sont identifiés et tracés tout au long du processus de production.

La sécurité des clients est également assurée par une gamme de produit certifiée UL permettant de garantir que des échantillons représentatifs du produit ont été testés et sont conformes aux normes s'appliquant aux risques mécaniques, d'incendie et de chocs électriques (source : htt://france.ul.com).

Les produits sont notamment fournis avec des notices indiquant les risques et les précautions particulières d'utilisation. Des étiquettes de signalisation de danger sont également visibles sur nos produits afin que nos clients n'oublient pas les consignes de sécurité.

Grâce à la hotline, le service Support Technique, organisé en 2 équipes, une aux Etats-Unis, une en France pour le reste du Monde, répond et intervient sur les problématiques des Clients 7 jours sur sept, 24 heures sur 24.

3.6 COMMUNAUTES ET DEVELOPPEMENT LOCAL

3.6.1 Implication auprès des communautés

3.6.2 Les associations et partenariats

Ekinops soutient et s'impliquent dans de nombreuses associations, contribuant au développement du tissu économique local, régional.

Pôle de compétitivité Images et Réseaux : Réunit sur des projets collaboratifs des industriels et des instituts d'enseignement et de recherches, (Projet SASER par exemple).

ADIT : Agence de Développement Industriel du Trégor) : Met en contact l'ensemble des acteurs économiques locaux.

GIE PME NUMERIQUE : Fondation de coopérations scientifiques.

Photonics Bretagne : Cluster qui soutient et participe au développement de la filière photonique bretonne, en réunissant les industriels, les organismes de formation et de recherche.

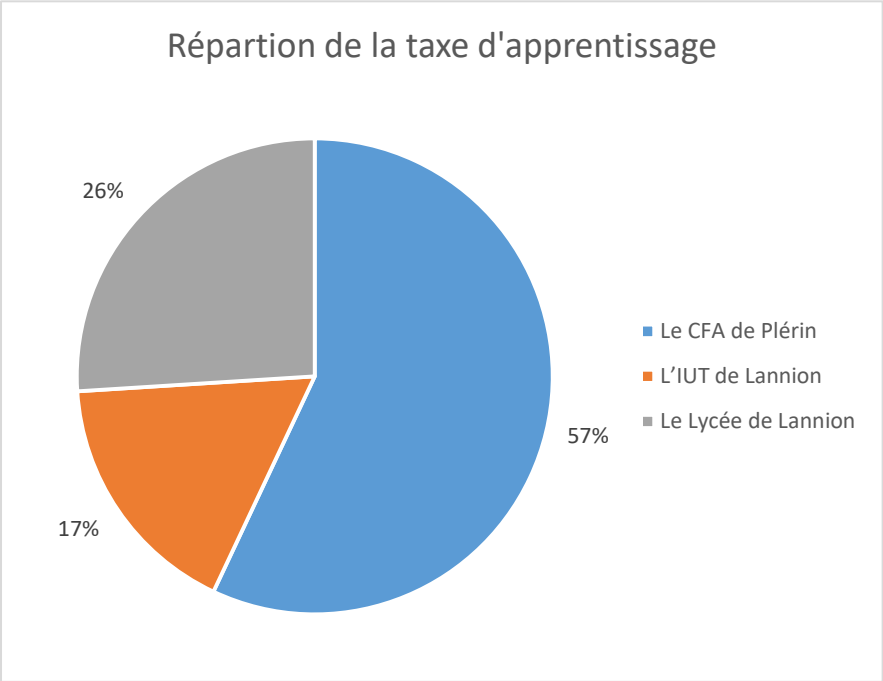
Emeraude : Association spécialisée dans l'insertion des travailleurs handicapés (nettoyage, entretien des espaces verts…) et la réinsertion professionnelle, fait partie des associations avec lesquelles Ekinops collabore étroitement au quotidien.

Bretagne commerce international : Vecteur important de retour d'expérience, qui contribue au développement du tissu économique local par l'internationalisation des entreprises bretonnes.

3.6.3 Education et culture

Au travers de la taxe d'apprentissage, Ekinops soutient les organismes de formation locaux tels que :

- Le CFA de Plérin
- Le Lycée de Lannion
- L'IUT de Lannion



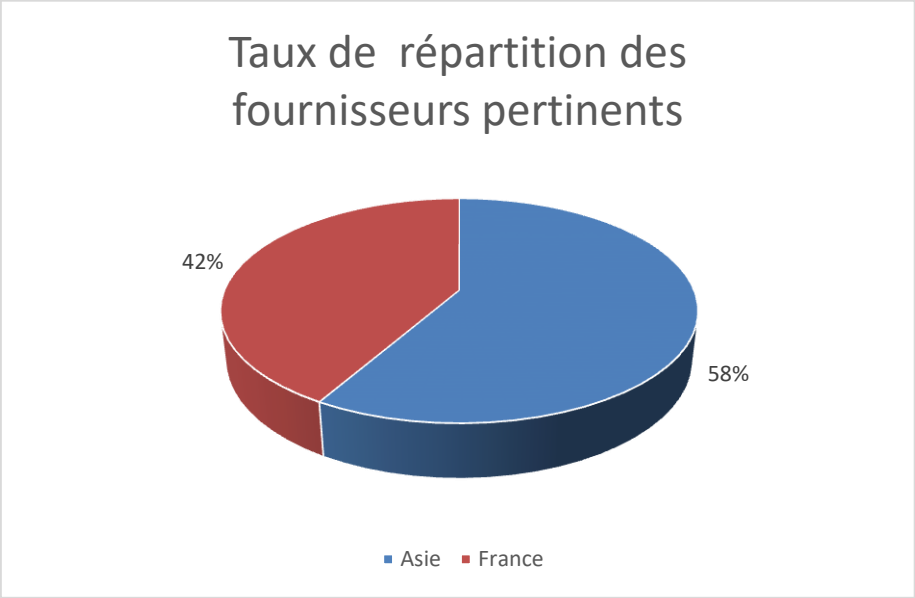
Ekinops contribue également au développement des formations initiales dans les télécommunications ou dans le domaine administratif en ayant régulièrement recours à des stagiaires, accueillant tous les cursus, secondaire, IUT/BTS, Ingénieurs,…

Stagiaires tous niveaux	2015	2016	2017
Heures de présence	2935	959	1794

3.6.4 Sélection et évaluation des fournisseurs et sous-traitants

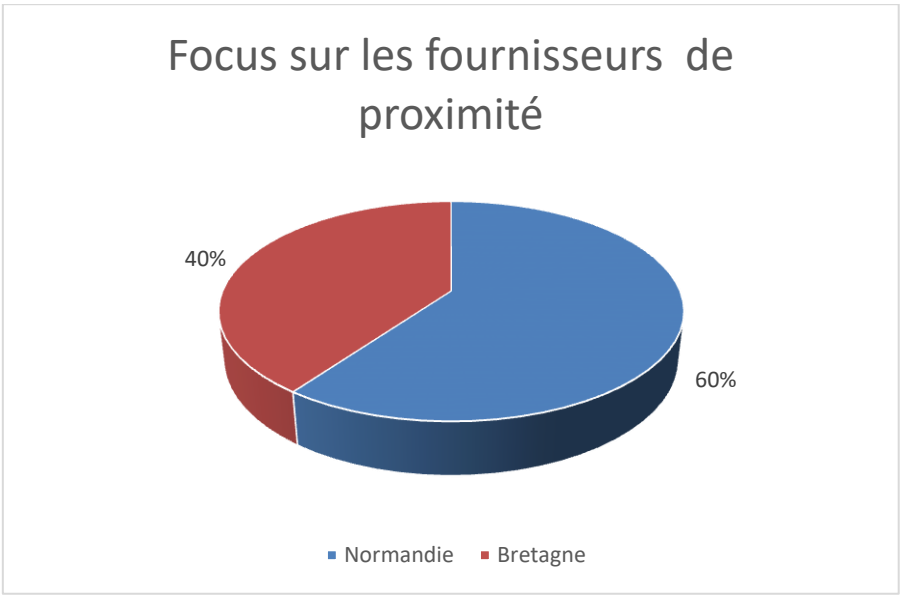
Les critères de sélections de nos sous-traitants (fabricants) font référence, en plus de leur localisation géographique, à des normes internationales indiquant des exigences au niveau de la qualité des produits et services rendus (ISO 9001) mais également au niveau de la gestion de leurs impacts environnementaux (ISO 14001) et enfin au niveau de la sécurité des employés avec le respect de la directive européenne RoHS visant à restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses.

3.6.5 Répartition géographique des fournisseurs



Ce sont des fournisseurs qui ont une influence sur les performances de l'entreprise.

L'intégralité des fournisseurs pertinents en France sont situés en Bretagne et en Normandie.



3.7 MATRICE DE CORRESPONDANCE : ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE & ISO 26000

Informations sociales			
		ISO 26000	Art 225
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique		Voir chapitre 2 & 3
	Embauches et licenciements	Chapitre 6.4 de la norme	
	Rémunérations et évolutions		
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	Chapitre 6.4 de la norme	
	Absentéisme		
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Chapitre 6.4 de la norme	
	Bilan des accords collectifs		
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail		
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Chapitre 6.4 de la norme	
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles		
Formation	Politique mise en œuvre en matière de formation	Chapitre 6.4 de la norme	
	Nombre total d'heures de formation		
Diversité et égalité des chances	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes		
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Chapitre 6.3 de la norme	
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations		
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Chapitre 6.3 de la norme	
	Relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession		
	Relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire		Non pertinent au regard des activités de la société
	Relatives à l'abolition effective du travail des enfants		
Informations environnementales			
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Chapitre 6.5 de la norme	Voir chapitre 4
	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement		
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions		

	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours		Aucune provision ou garantie n'est enregistrée au 31/12/2017
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement		Non pertinent au regard des activités de la société
	Mesures de prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	Chapitre 6.5	Voir chapitre 4.1
	Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		
Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales		Non pertinent au regard des activités de la société
	Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Chapitre 6.5	Non pertinent au regard des activités de la société
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables		Voir chapitre 4.2
	Utilisation des sols		Non pertinent au regard des activités de la société
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	Rejets de gaz à effet de serre		Voir chapitre 4
	Adaptation aux conséquences du changement climatique		Non pertinent au regard des activités de la société
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité		Non pertinent au regard des activités de la société
Gaspillage alimentaire	Mesures prises pour lutter contre le gaspillage alimentaire		Non pertinent au regard des activités de la société
Informations sociétales			
Impact territorial, économique et social de l'activité	En matière d'emploi et de développement régional	ISO 26000	Voir chapitre 6
	Sur les populations riveraines ou locales	Chapitre 6.8	
Relations entretenues avec les parties prenantes	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	Chapitre 6.8	Voir chapitre 1.3
	Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat		
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux		Voir chapitre 7.3 & 7.4
	Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	Chapitre 6.8	
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption		Voir chapitre 5
	Mesures prises en faveur de la santé, et de la sécurité des consommateurs	Chapitre 6.6	
	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme		

3.8 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

EKINOPS SA

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-11014, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie intitulée « Note méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés de janvier 2018 à la date de notre rapport sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

[4] Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie 1.5 intitulée « Périmètre de reporting » du chapitre RSE.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[5] :

[5] Effectif total, Les embauches et licenciements, Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (Mixité au sein du conseil d'administration), Nombre total d'heures de formation, L'absentéisme, La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux (Répartition des fournisseurs pertinents par zone géographique), Consommation d'énergie (électricité), Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets (DEEE), Certification ISO 9001, Les actions de partenariat ou de mécénat

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés6 en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus 20% des effectifs considéré comme grandeur caractéristique du volet social, et plus de20% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Paris, le 26 février 2018

BDO France – Léger & associés

Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL

Associé

Commissaire aux comptes

Département RSE

[6] Le site de Lannion en France

4 COMPTES CONSOLIDES

EKINOPS présente des comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

4.1 COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31/12/2017

4.1.1 Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Goodwill	**4.1**	44 566	-
Immobilisations incorporelles	**4.2**	12 385	1 290
Immobilisations corporelles	**4.3**	2 520	902
Actifs financiers non courants	**4.5**	1 369	86
Autres actifs non courants	**4.5**	6 566	-
Actifs d'impôts différés	**5.7**	1 565	-
Total actifs non courants		**68 971**	**2 278**
Stocks	**4.6**	8 736	5 708
Clients et comptes rattachés	**4.7**	20 703	6 284
Autres actifs courants	**4.8**	6 167	1 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4.9**	21 316	8 431
Total actifs courants		**56 922**	**21 974**
TOTAL DE L'ACTIF		**125 893**	**24 252**
Capital émis	**4.10**	10 621	3 682
Primes d'émission		103 936	45 484
Réserves consolidées - part du Groupe		(32 293)	(30 818)
Réserves de conversion		338	332
Résultat de la période - part du Groupe		(6 466)	(2 859)
Capitaux propres - Part du Groupe		**76 136**	**15 821**
Intérêts minoritaires		472	-
Total des capitaux propres		**76 608**	**15 821**
Dettes financières non courantes	**4.11**	7 265	1 308
Provisions non courantes	**4.13**	744	-
Engagements envers le personnel	**4.14**	2 620	394
Dettes sur acquisition de titres	**4.15**	2 094	-
Autres passifs non courants	**4.16**	479	137
Total passifs non courants		**13 202**	**1 839**
Dettes financières courantes	**4.11**	11 265	591
Provisions	**4.13**	727	269
Dettes sur acquisition de titres	**4.15**	1 125	-
Instruments dérivés passifs	**4.17**	19	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**4.17**	11 041	3 000
Dettes d'impôts exigibles	**4.17**	465	-
Autres passifs courants	**4.17**	11 441	2 732
Total passifs courants		**36 083**	**6 592**
TOTAL DU PASSIF		**125 893**	**24 252**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.1.2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Chiffre d'affaires	5.1	34 291	18 184
Coût des ventes		(16 782)	(9 109)
Marge Brute		**17 509**	**9 075**
Frais de recherche et développement	5.2	(7 690)	(3 178)
Frais marketing et commerciaux	5.2	(8 796)	(5 702)
Frais généraux et administratifs	5.2	(4 917)	(2 966)
Résultat opérationnel courant		**(3 894)**	**(2 771)**
Autres produits et charges opérationnels	5.5	(2 019)	(8)
Résultat opérationnel		**(5 913)**	**(2 779)**
Coût de l'endettement financier net	5.6	(128)	(64)
Autres produits et charges financiers	5.6	(418)	51
Résultat avant impôts		**(6 459)**	**(2 792)**
Charge d'impôt	5.7	4	(67)
Résultat net de la période		**(6 455)**	**(2 859)**
Part attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA :		(6 466)	(2 859)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :		11	-
Résultat de base par action (€/action) :	5.8	**(0,34)**	**(0,47)**
Résultat dilué base par action (€/action) :	5.8	**(0,34)**	**(0,47)**
EBITDA	11	**256**	**(853)**

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net de la période	**(6 455)**	**(2 859)**
Autres éléments recyclables du résultat global :	**6**	**1**
Ecarts de conversion, nets d'impôts	6	1
Ecarts de conversion	6	1
Effet d'impôts	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global :	**(91)**	**(27)**
Ecarts actuariels, nets d'impôts	(91)	(27)
Gains (Pertes) actuariels sur engagements envers le personnel	(106)	(27)
Effet d'impôts	15	-
Total autres éléments du résultat global	**(85)**	**(26)**
Résultat global	**(6 540)**	**(2 885)**
Part attribuable aux actionnaires d' Ekinops SA :	(6 551)	(2 885)
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle :	11	-

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.1.3 Etat de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat	Réserves de conversion	**Capitaux propres Part du Groupe**	Participations ne conférant pas le contrôle	**Total des capitaux propres**
Au 1er Janvier 2016	**5 769 827**	2 885	37 386	(31 910)	331	**8 692**	-	**8 692**
Résultat net de la période	-	-	-	(2 859)		**(2 859)**	-	**(2 859)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(27)	1	**(26)**	-	**(26)**
Résultat global	**-**	-	-	(2 886)	1	**(2 885)**	-	**(2 885)**
Actions propres	-	-	-	6	-	**6**	-	**6**
Paiements en actions	-	-	-	961	-	**961**	-	**961**
Augmentations de capital	1 595 170	797	8 248	-	-	**9 045**	-	**9 045**
Autres	-	-	(150)	150	-	**-**	-	**-**
Au 31 décembre 2016	**7 364 997**	3 682	45 484	(33 677)	332	**15 821**	-	**15 821**
Au 1er Janvier 2017	**7 364 997**	3 682	45 484	(33 677)	332	**15 821**	-	**15 821**
Résultat net de la période	-	-	-	(6 466)	-	**(6 466)**	11	**(6 455)**
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(91)	6	**(85)**	-	**(85)**
Résultat global	**-**	-	-	(6 557)	6	**(6 551)**	11	**(6 540)**
Actions propres	-	-	-	(9)	-	**(9)**	-	**(9)**
Paiements en actions	-	-	-	1 484	-	**1 484**	-	**1 484**
Augmentations de capital	9 263 156	4 632	32 407	-	-	**37 039**	-	**37 039**
Echange de titres dans le cadre du regroupement d'entreprises	4 614 594	2 307	26 045	-	-	**28 352**	-	**28 352**
Intérêts minoritaires résultant du regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	**-**	461	**461**
Au 31 décembre 2017	**21 242 747**	10 621	103 936	(38 759)	338	**76 136**	472	**76 608**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net de la période		**(6 455)**	**(2 859)**
Elimination des amortissements et provisions	**5.4**	2 400	817
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(4)	46
Elimination des résultats nets de cession d'immobilisations		2	-
Charges liées aux paiements en actions	**4.10**	1 484	961
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		**(2 573)**	**(1 035)**
Elimination de la charge (produit) d'impôt		3	67
Elimination du coût de l'endettement net		86	18
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		**(2 484)**	**(950)**
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	**4.18**	(2 524)	(3 750)
Impôts payés		(392)	(54)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**(5 400)**	**(4 754)**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**4.4**	(1 836)	(823)
Variation des prêts et avances consentis	**4.5**	(240)	(8)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		5	-
Acquisitions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(21 836)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(23 907)**	**(831)**
Augmentation de capital	**4.10**	37 039	9 045
Opérations sur actions propres		(9)	6
Souscriptions de dettes financières	**4.11**	6 425	290
Remboursements de dettes financières	**4.11**	(1 038)	(102)
Intérêts financiers payés		(86)	(18)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**42 331**	**9 221**
Incidence de la variation des cours des devises		(139)	(11)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**12 885**	**3 625**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	**4.9**	8 431	4 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	**4.9**	21 316	8 431

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

4.1.5 Annexe aux états financiers annuels consolidés

NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE

Ekinops est un fournisseur leader de solutions de télécommunications, ouvertes et interopérables, destinées aux fournisseurs de services (opérateurs de télécommunications et entreprises) à travers le monde.

Les solutions Ekinops, hautement programmables et évolutives, permettent le déploiement rapide et de manière flexible de nouveaux services de transport optique, haut débit et haute vitesse, ainsi que des services d'entreprise, notamment à travers la virtualisation des réseaux. Le portefeuille de solutions se compose ainsi de deux ensembles de produits parfaitement complémentaires :

- la plateforme Ekinops 360, afin de répondre aux besoins des réseaux métropolitains, régionaux et longue distance, à partir d'une architecture simple et très intégrée, pour la couche 1 (transport) des réseaux ;
- les solutions OneAccess, afin de proposer un large choix d'options de déploiement, physiques et virtualisées, pour les couches 2 et 3 (liaison et réseau).

À mesure que les fournisseurs de services adoptent les modèles de déploiement SDN (*Software Defined Networking*) et NFV (*Network Functions Virtualization*), les solutions Ekinops leur permettent ainsi de migrer, de manière transparente, vers des architectures ouvertes et virtualisées.

Ekinops dispose d'une organisation mondiale qui lui permet d'opérer sur les 4 continents.

Ekinops SA est cotée au compartiment C du marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0011466069, Code mnémonique : EKI).

En date du 10 avril 2018, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des comptes annuels consolidés d'Ekinops SA portant sur la période de douze mois prenant fin le 31 décembre 2017.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

Le Groupe a finalisé le 29 septembre 2017 l'acquisition de la société OneAccess et ses filiales.

Cette opération a été réalisée par cession d'actions OneAccess rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission d'actions nouvelles Ekinops.

NOTE 3 – METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1 – Principaux généraux

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.2 – Référentiel comptable

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, les états financiers consolidés du groupe Ekinops au 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2015 retraité si besoin selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2017 et non anticipés par le Groupe

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants:

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients

Date d'application : 1er janvier 2018

IFRS 15 remplacera les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées sur la reconnaissance des produits des activités ordinaires et introduit un nouveau modèle de comptabilisation de ces produits, à partir du 1er janvier 2018.

Ekinops a procédé à une sélection des principales transactions et contrats représentatifs de l'activité actuelle du Groupe.

Ces transactions et contrats ont fait l'objet d'une analyse afin d'identifier les zones de jugement et les éventuels changements engendrés par son application.

Les conclusions de cette analyse sont exposées ci-dessous.

Pour un projet de réseau de télécommunication, les 4 principales promesses faites par le Groupe à un client seraient les suivantes :

- Définition de solutions techniques répondant aux exigences et contraintes d'un réseau,
- Fourniture d'équipements,
- Installation des équipements,
- Support à la maintenance du réseau,

Les analyses menées ont conduit à la conclusion que chacune de ces promesses serait distincte.

Par ailleurs, le Groupe considère que la promesse contractuelle faite au client de garantie quant au fonctionnement d'équipement, ne répond pas à la définition d'une obligation de performance distincte car elle ne donne pas lieu à un « service additionnel ». Ainsi, les coûts de garantie continueront d'être reconnus conformément à IAS 37 « Provisions, passif éventuels et actifs éventuels ».

Ainsi, le Groupe n'attend pas d'impact significatif résultant de la mise en œuvre de cette nouvelle norme sur la présentation de ses états financiers consolidés.

IFRS 9 - Instruments financiers

Date d'application : 1er janvier 2018

Le 24 juillet 2014, l'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit des changements importants par rapport à la norme IAS 39 :

- les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers reposeront désormais sur l'analyse conjointe du modèle de gestion de chaque portefeuille d'actifs et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers ;
- le modèle de dépréciation a, quant à lui, abandonné l'approche actuelle fondée sur les pertes avérées au profit d'une approche retenant les pertes attendues ;
- le volet couverture enfin comporte de nombreuses avancées significatives en faveur d'un rapprochement comptabilité/politique de gestion des risques de l'entreprise.

Le Groupe n'attend pas de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers compte tenu de la nature de ses opérations.

IFRS 16 - Contrats de location

Date d'application : 1er janvier 2019

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer la divergence de traitement comptable qui existait précédemment entre « contrats de location simple » et « contrats de location financement ». Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an selon les modalités actuellement prévues pour les contrats de location financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentative de l'obligation de payer ce droit.

La Groupe procède actuellement au recensement des contrats concernés. Le principal impact consécutif à l'application de cette norme devrait concerner les contrats de location de nature immobilière.

3.3 – Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 – Périmètre

Le Groupe exerce le contrôle sur l'ensemble de ses filiales qui sont par conséquent consolidées par intégration globale.

Le Groupe a connu une évolution significative de son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31.12.2017 suite au rachat du Groupe OneAccess.

Le tableau ci-après présente les informations relatives à toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation à la fin de chaque exercice.

Sociétés	Pays	2017			2016		
		Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Nb mois d'activité *	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Nb mois d'activité *
Ekinops SA	France	Mère	IG	12 mois	Mère	IG	12 mois
Ekinops Corp	Etats-Unis	100%	IG	12 mois	100%	IG	12 mois
OneAccess France S.A.	France	99,2%	IG	3 mois	-	NC	N/A
OneAccess Belgium N.V.	Belgique	99,2%	IG	3 mois	-	NC	N/A
OneAccess UK Limited	Royaume-Uni	99,2%	IG	3 mois	-	NC	N/A
One Access Italy SRL	Italie	99,2%	IG	3 mois	-	NC	N/A
One Access India	Inde	99,2%	IG	3 mois	-	NC	N/A
One Access US	Etats-Unis	99,2%	IG	3 mois	-	NC	N/A
One Access Australie	Australie	99,2%	IG	3 mois	-	NC	N/A

IG : Intégration Globale *NC : Non Consolidé*

* : Les entités OneAccess ont été intégrées dans le périmètre de consolidation à compter du 29.09.2017, par conséquent les données financières les concernant et notamment les éléments de l'état du résultat global, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres correspondent à l'activité du dernier trimestre.

3.3.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

3.3.3 – Méthodes de conversion

a) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

b) Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la fin de chaque période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en appliquant le cours en vigueur à cette date.

Les pertes et gains de change qui en résultent sont reconnus en autres produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change relatifs aux éléments monétaires répondant à la définition d'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces éléments sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global; ils sont comptabilisés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

3.3.4 – Recours aux jugements et estimations

Afin d'établir les états financiers conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe a dû recourir à des hypothèses, des jugements et des estimations, susceptibles d'affecter à la date d'établissement des états financiers, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les montant présentés au titre des charges et produits de la période.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) accordées aux fondateurs, aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exerçabilité …);
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière ;
- l'évaluation des provisions et notamment de la provision pour garantie
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables ;
- l'évaluation des impôts différés.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, de son expérience passée et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou encore suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent par conséquent sensiblement différer de ces estimations.

3.3.5 – Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS3 révisée – Regroupement d'entreprises, le Goodwill représente la différence entre :

- La somme des éléments suivants :
- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle ;
- Le montant des intérêts minoritaires dans l'acquise déterminé soit à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du Goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables à la date d'acquisition (méthode du Goodwill partiel) ;
- Pour les acquisitions par étape, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts détenus par l'acquéreur dans l'acquise avant la prise de contrôle ;
- Et le montant net des actifs acquis et passifs assumés, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour identifier les actifs acquis et passifs assumés non constatés lors de la comptabilisation initiale du regroupement et modifier rétrospectivement les valeurs attribuées initialement, notamment :

- Aux actifs identifiables acquis et passifs assumés de l'entité acquise,
- Aux intérêts minoritaires,
- Aux éléments du prix d'acquisition payé par l'acquéreur au titre du regroupement.

Les frais directement imputables aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat au niveau du poste « Autres produits et charges opérationnels ».

Les Goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel afin de déterminer si une perte de valeur doit être enregistrée. Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) : une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité (valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Cette perte de valeur doit en premier lieu être affectée au Goodwill de l'UGT.

3.3.6 – Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS38 – Immobilisations incorporelles, seuls les éléments dont le coût peut être estimé de manière fiable et par lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées).

Elles sont principalement constituées :

- Licences d'utilisation de logiciels/progiciels, amorties en linéaire sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 6 ans
- Des frais de développement.

Le Groupe immobilise les frais de développement dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des conditions définies par IAS38 :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou en vente,
- l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les coûts immobilisés au titre des frais de développement comprennent les coûts liés aux prestataires externes ainsi que les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant participé au projet, évalués sur la base du temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

L'amortissement des frais de développement débute à compter de la date de commercialisation de l'équipement. Les frais de développement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.3.7 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles produites en interne. Cette production immobilisée concerne principalement du matériel de démonstration

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité :

- Installations techniques.....10 ans
- Matériel et outillage.....3 – 10 ans
- Matériel de bureau et informatique..... 3 - 5 ans
- Matériel de démo et développement.....4 ans
- Agencements..... 5- 10 ans

Les valeurs résiduelles amortissables et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

3.3.8 – Contrats de location-financement

Les actifs acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme *IAS 17 – Contrats de location*, sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans ce cas, les biens ainsi financés sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat (correspondant à leur coût d'acquisition ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette financière correspondante est inscrite au passif, et les loyers de location-financement sont répartis entre remboursements d'emprunts et charges financières.

3.3.9 – Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

3.3.10 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur cout de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, diminué des frais de commercialisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

La valeur brute des stocks de composants comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres frais directement attribuable.

Le coût de revient des produits finis comprend le coût des matières, le coût de la main d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. C'est notamment le cas lorsque les stocks sont comptabilisés pour un montant supérieur au montant que la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. La valeur recouvrable des stocks peut également être affectée si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels évènements confirment les conditions existant à la fin de la période.

3.3.11 - Actifs financiers (hors instruments financiers dérivés)

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie et des instruments financiers, sont constitués de prêts et créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. Les prêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur recouvrable des prêts et créances est examinée dès lors qu'il existe une quelconque indication que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur, et au moins à chaque clôture. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement reconnue dans l'état consolidé du résultat net.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation ou une perte sur créance irrécouvrable est comptabilisée en résultat net. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement des créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées. Une échéance est considérée comme dépassée lorsqu'à la date fixée contractuellement le paiement n'a toujours pas été effectué.

3.3.12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend principalement les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie incluent les placements à court-terme très liquides et qui présentent un risque de changement de valeur considéré comme négligeable. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.3.13 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers notamment afin de réduire son exposition aux risques de variation de taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur à la date de mise en place et sont réévalués par la suite à chaque date d'arrêté. La reconnaissance des profits et pertes de juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Couverture de flux de trésorerie

Elle est destinée à se prémunir contre l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs et relative à un risque particulier associé soit à un actif ou à un passif enregistré au bilan, soit à une transaction future hautement probable, et qui pourra affecter le résultat net.

Le Groupe applique la comptabilisation de couverture de flux de trésorerie uniquement lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- Il existe une documentation interne sur la couverture mise en place
- La couverture est hautement efficace
- La transaction qui fait l'objet de la couverture est hautement probable et comporte une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait affecter le résultat net.

Pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres pour leur part efficace ; la partie inefficace est enregistrée au compte de résultat.

Couverture de juste valeur

Elle est destinée à se prémunir contre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme (ou d'une partie identifiée d'actif, de passif ou d'engagement ferme), qui peut être attribuée à un risque spécifique et qui aura un impact sur le résultat net.

Pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur ou non documentés, les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

3.3.14 – Engagements de rachat d'actions

Le Groupe peut prendre auprès d'actionnaires minoritaires de certaines filiales des engagements de rachat de leurs participations, sous la forme d'options de vente (PUT) qui leur sont consenties. Le prix d'exercice de ces opérations est fixe et établi selon une formule de calcul prédéfinie. Ces options de vente consenties aux actionnaires minoritaires donnent lieu à la comptabilisation d'un passif financier à la juste valeur et dont les variations ultérieures de juste valeur seront, le cas échéant, comptabilisées en résultat.

3.3.15 – Evaluation et comptabilisation des autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.3.16 – Avances conditionnées, subventions et crédits d'impôts

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti. La différence éventuelle entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Dans les cas où la subvention a pour objectif de compenser la charge elle est comptabilisée en déduction de cette charge.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

Le crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés en déduction des « Frais de recherche et développement » de l'état consolidé du résultat net.

3.3.17 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions font appel à une part importante de jugements et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, un produit à recevoir peut être comptabilisé à l'actif du bilan si le remboursement est quasi-certain.

Si l'impact présente un caractère significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un un taux qui reflète les risques spécifiques au passif. A chaque arrêté ultérieur, l'augmentation de la provision qui résulte de l'écoulement du temps conduit à comptabiliser une charge de « désactualisation » dans le compte de résultat.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Cette provision a été constituée sur la base des données historiques des garanties et en pondérant les sorties possibles en fonction de leur probabilité. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées.

Selon les prévisions du Groupe, la majeure partie de la provision sera consommée au cours de l'exercice suivant.

3.3.18 – Avantages au personnel

Certains salariés du Groupe bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies);
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation actuarielle est basée sur la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant, le cas échéant, un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés : le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, une charge d'intérêt qui traduit la « désactualisation » des obligations.

Les cotisations relatives aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges sociales au compte de résultat de la période à laquelle ils sont rattachés.

3.3.19 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.3.20 – Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (plans de stock-options, bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et actions gratuites) attribuées aux fondateurs, aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel en mode linéaire sur chacun des jalons composant la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante dans les capitaux propres.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

- Bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et stock-options :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces instruments est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdits instruments à la date de leur attribution, et au nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Binomial. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question étant précisé que les plans qualifiés de « graded vesting » sont appréhendés comme autant de plans indépendants.

La charge liée à ces instruments est comptabilisée au résultat, en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

- Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS2, comme des paiements fondés sur des actions et dénoués en instruments de capitaux propres. Les actions gratuites sont valorisées à leur date d'octroi. Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

3.3.21 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de la vente d'équipements et de contrats de service.

a) Vente d'équipements

Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque.

b) Prestations de services

Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation.

Les revenus des prestations d'installation sont reconnus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

3.3.22 – Coût des ventes

Le coût des ventes est essentiellement constitué :

- des achats de composants, modules optiques et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage, l'installation et la maintenance des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des frais directs et indirects alloués au processus de fabrication des produits.

3.3.23 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges ».

Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les coûts de restructurations;
- les pertes de valeur constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les frais directs liés aux regroupements d'entreprises ;
- les litiges qui ne proviennent pas de l'activité opérationnelle du Groupe.

3.3.24 – Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de bénéfices imposables futurs ainsi que de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe a décidé d'opter pour une présentation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge d'impôt.

3.3.25 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.1 – Goodwill

(En milliers d'euros)	**Valeur nette au 31.12.2016**	Effet des regroupements d'entreprises	Pertes de valeur	**Valeur nette au 31.12.2017**	Cumul des pertes de valeur au 31.12.2017
Goodwill	**-**	**44 566**	**-**	**44 566**	**-**

Le Goodwill comptabilisé dans les comptes au 31 Décembre 2017 résulte de l'acquisition du Groupe OneAccess en date du 29 Septembre 2017. Il s'agit d'un goodwill provisoire, l'allocation du prix d'acquisition et notamment la détermination des justes valeurs des incorporels (technologies développées et relations clients) étant en cours de finalisation.

Le tableau suivant présente le mode de détermination du Goodwill provisoire :

Trésorerie & équivalents de trésorerie	28 352
ABSA Ekinops SA apportées en échange des actions OA *(Parité : 10 actions OA pour 3 ABSA Ekinops SA)*	28 352
Compléments de prix et engagements de rachat d'actions	3 219
Juste valeur des intérêts minoritaires	461
Contrepartie totale	**60 384**
Immobilisations incorporelles *(1)*	11 590
Immobilisations corporelles	934
Actifs financiers non courants	1 035
Impôts différés actifs	1 544
Besoin en fonds de roulement *(2)*	8 024
Trésorerie & équivalents de trésorerie	6 516
Provisions pour risques et charges	(1 144)
Dettes financières	(10 606)
Avantages du personnel	(2 016)
Instruments financiers dérivés passifs	(59)
Juste valeur des Actifs nets acquis	**15 818**
Goodwill	**44 566**

(1) : Montant provisoire, valorisation des "technologies développées" et "relations clients" en cours

(2) : Y compris part non courante des éléments du BFR (notamment créance de CIR)

Les frais relatifs à cette acquisition ont été comptabilisés en résultat et figurent dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » pour un montant de 1,7 M€.

L'acquisition du Groupe OneAccess ayant eu lieu le 29 Septembre 2017, l'impact du regroupement d'entreprises sur les comptes consolidés du Groupe a été limité à l'activité du dernier trimestre 2017.

Pour la période allant du 29.09.2017 au 31.12.2017, la contribution de OneAccess au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de 15,2 M€.

Si l'activité du Groupe OneAccess avait été consolidée du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, l'état du résultat global aurait inclus :

- Un chiffre d'affaires supplémentaire de 39,5 M€, portant ainsi le CA consolidé du Groupe à 73,8 M€
- Un résultat opérationnel complémentaire de (2, 2) M€, portant ainsi le résultat opérationnel consolidé du Groupe à (8,2) M€

4.2 – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Frais de développement	Frais de développement en cours	Licences et autres incorporels	**Total Immobilisations incorporelles**
Valeur brute au 31 décembre 2016	2 080	335	1 373	**3 788**
Effet des regroupements d'entreprises	29 973	-	3 312	**33 285**
Capitalisation des frais de développement	367	733	-	**1 100**
Acquisitions	-	-	8	**8**
Cessions & mises au rebut	-	-	(418)	**(418)**
Mise en service	749	(753)	4	**-**
Valeur brute au 31 Décembre 2017	33 169	315	4 279	**37 763**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(1 153)	-	(1 345)	**(2 498)**
Effet des regroupements d'entreprises	(18 552)	-	(3 143)	**(21 695)**
Dotations de la période	(1 544)	-	(57)	**(1 601)**
Cessions & mises au rebut	-	-	416	**416**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2017	(21 249)	-	(4 129)	**(25 378)**
Valeur nette au 31 décembre 2016	927	335	28	**1 290**
Valeur nette au 31 décembre 2017	11 920	315	150	**12 385**

Comme mentionné en Note 4.1, les actifs incorporels présentés au titre de l'effet des regroupements d'entreprises ne tiennent pas compte du résultat des travaux en cours portant sur l'évaluation de « Technologies développées » et « Relations clients ». Lorsque l'allocation du prix d'acquisition sera définitive, au plus tard le 28 Septembre 2018, les montants et rubriques présentées ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées (en contrepartie d'une modification d'un montant correspondant au niveau du Goodwill).

4.3 – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Matériel et Equipement techniques	Agencements, matériel de bureau et informatique	Immobilisations corporelles en cours	**Total Immobilisations corporelles**
Valeur brute au 31 décembre 2016	4 733	785	-	**5 518**
Effet des regroupements d'entreprises	5 825	5 124	-	**10 949**
Acquisitions	566	107	58	**731**
Actifs pris en location-financement	246	349	-	**595**
Cessions & mises au rebut	-	(9)	-	**(9)**
Variations de change	-	(8)	-	**(8)**
Valeur brute au 31 décembre 2017	11 370	6 348	58	**17 776**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	(4 002)	(614)	-	**(4 616)**
Effet des regroupements d'entreprises	(5 390)	(4 625)	-	**(10 015)**
Dotations de la période	(500)	(139)	-	**(639)**
Cessions & mises au rebut	-	8	-	**8**
Variations de change	-	6	-	**6**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2017	(9 892)	(5 364)	-	**(15 256)**
Valeur nette au 31 décembre 2016	731	171	-	**902**
Valeur nette au 31 décembre 2017	1 478	984	58	**2 520**

Les immobilisations corporelles sous contrat de location-financement concernent essentiellement du matériel informatique et de l'équipement technique. Elles représentent une valeur brute de 2.366 K€ et des amortissements cumulés à hauteur de 1.338 K€ soit une valeur nette de 1.028 K€.

4.4 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Acquisition immobilisations incorporelles	(1 108)	(605)
Acquisition immobilisations corporelles	(731)	(218)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	3	-
Total	**(1 836)**	**(823)**

4.5 – Actifs financiers non courants & autres actifs non courants

(En milliers d'euros)	Dépôts de garantie	Autres	**Actifs financiers non courants**	Part non courante des créances de CIR	**Autres actifs non courants**
Valeur brute au 31 décembre 2016	86	-	**86**	-	**-**
Effet des regroupements d'entreprises	702	333	**1 035**	6 020	**6 020**
Augmentations	231	9	**240**	546	**546**
Diminutions	-	-	**-**	-	**-**
Variations de change	-	8	**8**	-	**-**
Valeur brute au 31 décembre 2017	1 019	350	**1 369**	6 566	**6 566**
Pertes de valeurs cumulées au 31 décembre 2016	-	-	**-**	-	**-**
Dotations de la période	-	-	**-**	-	**-**
Amortissements cumulés au 31 décembre 2017	-	-	**-**	-	**-**
Valeur nette au 31 décembre 2016	86	-	**86**	-	**-**
Valeur nette au 31 décembre 2017	1 019	350	**1 369**	6 566	**6 566**

4.6 – Stocks

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	Effet des regroupements d'entreprises	Variation (BFR)	Dotations	Reprises *	Variations de change	**31 décembre 2017**
Stocks de composants	1 587	2 948	(1 149)				3 386
Stocks de produits finis	4 599	1 519	(294)			(34)	5 790
Valeurs brutes	**6 186**	**4 467**	**(1 443)**	**-**	**-**	**(34)**	**9 176**
Pertes de valeurs - Composants	(127)	(239)		(21)	173		(214)
Pertes de valeurs - Produits finis	(351)	(531)		(39)	683	12	(226)
Pertes de valeurs cumulées	**(478)**	**(770)**	**-**	**(60)**	**856**	**12**	**(440)**
Valeur nette des stocks	**5 708**	**3 697**	**(1 443)**	**(60)**	**856**	**(22)**	**8 736**

4.7 – Clients et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	Effet des regroupements d'entreprises	Variation (BFR)	Variations de change	**31 décembre 2017**
Clients et comptes rattachés	6 284	12 579	3 155	(267)	21 751
Pertes de valeur cumulées	-	(1 048)			(1 048)
Total valeur nette des clients et comptes rattachés	**6 284**	**11 531**	**3 155**	**(267)**	**20 703**

Le montant des créances mobilisées et non échues correspondant à des contrats de factoring sans transfert de risques et par conséquent inclus dans le poste clients et comptes rattachés s'élève à 10.113 K€.

4.8 – Autres actifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Effet des regroupements d'entreprises	Variation (BFR)	Autres variations	31 décembre 2017
Créances IS, CVAE	-	74	22	-	96
Crédits d'impôts (CIR, CII, CICE)	1 156	2 108	59	-	3 323
Autres créances fiscales & sociales	204	3 097	(862)	2	2 441
Charges constatées d'avance	174	249	(70)	-	353
Autres	17	18	(90)	217	162
Valeurs brutes	**1 551**	**5 546**	**(941)**	**219**	**6 375**
Pertes de valeur cumulées	-	(208)	-	-	(208)
Valeurs Nettes	**1 551**	**5 338**	**(941)**	**219**	**6 167**

4.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Effet des regroupements d'entreprises	Variation	Variations de change	31 décembre 2017
Trésorerie	8 431	6 519	6 505	(139)	21 316
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**8 431**	**6 519**	**6 505**	**(139)**	**21 316**
Concours bancaires	-	(3)	3	-	0
Total Trésorerie nette	**8 431**	**6 516**	**6 508**	**(139)**	**21 316**

4.10– Capital et instruments de capitaux propres

4.10.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2017, le capital de la société mère, Ekinops S.A., est composé de 21.242.747 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.50 €.

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2015		**2 884 914 €**	**5 769 827**	**0,50 €**
Juillet - Août 2016	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux	142 500 €	285 000	0,50 €
08 Novembre 2016	Augmentation de Capital avec maintien du DPS	652 786 €	1 305 572	0,50 €
Décembre 2016	Exercices de SO et BSPCE	2 299 €	4 598	0,50 €
Au 31 décembre 2016		**3 682 499 €**	**7 364 997**	**0,50 €**
Janvier - Décembre 2017	Exercices de BSPCE	8 755 €	17 510	0,50 €
28 Juillet 2017	Augmentation de capital avec maintien du DPS	1 765 680 €	3 531 360	0,50 €
29 Septembre 2017	Augmentation de capital réservée Aleph Capital / BPI	2 857 143 €	5 714 286	0,50 €
29 Septembre 2017	Emission de 4.614.594 actions ekinops à bons de souscription d'actions (ABSA) en rémunération de l'apport de 15.373.060 actions OneAccess représentant 50% des actions composant le capital à cette date.	2 307 297 €	4 614 594	0,50 €
Au 31 décembre 2017		**10 621 374 €**	**21 242 747**	**0,50 €**

Outre l'émission de 17.510 actions nouvelles Ekinops S.A. résultant des exercices de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises (BSPCE) survenus au cours de l'exercice le Groupe a également procédé à un certain nombre d'opérations de capital notamment liées au financement de l'acquisition du Groupe OneAccess :

- Le 28 Juillet 2017 une augmentation de capital avec maintien du DPS ayant conduit à l'émission de 3.531.360 actions nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 14,8 millions d'euros, prime d'émission incluse, soit un prix par action de 4,20 euros.
- Le 29 Septembre 2017, une augmentation de capital réservée aux Investisseurs d'Aleph Golden Holdings S.a r.l (« Aleph ») et Banque Publique d'investissement (BPI), ayant conduit à l'émission de 5.714.286 actions nouvelles au prix de 4,20 euros par action, prime incluse soit une souscription totale de 24 millions d'euros.
- Le 29 Septembre 2017, une émission de 4.614.594 actions nouvelles à bons de souscription attachés (ABSA) en rémunération de l'apport de 15.373.060 actions OneAccess S.A. représentant 50% des actions en circulation à cette date. Chaque ABSA correspond à une action Ekinops SA à laquelle sont attachés deux bons de souscription d'actions, exerçables sous conditions (Voir Note 4.15). L'échange d'actions s'est fait sur la base d'une parité de 10 actions OneAccess pour 3 actions Ekinops.
- Le montant total des frais d'émission relatifs à ces opérations et comptabilisé en diminution des capitaux propres s'est élevé à 1,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

4.10.2 – Paiements fondés sur des actions

a) Ajustement du nombre et du prix d'exercice des bons et options en circulation à la date de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

Dans le cadre de l'augmentation de Capital avec maintien du DPS du 28 Juillet 2017, le conseil d'administration a décidé, à titre de mesure de protection des intérêts des titulaires de bons et d'options, de procéder à un ajustement de ces instruments conformément aux dispositions de l'article L228-99 du Code de Commerce.

En conséquence, à la date de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, le nombre de nouvelles actions potentielles en circulation a été multiplié par un coefficient de 1,29 tandis que les prix d'exercice ont été divisés par ce même coefficient de 1,29.

Ces ajustements de plans surviennent après une première modification consécutive de l'augmentation de capital avec maintien du DPS du 4 novembre 2016 qui avait conduit en outre à la comptabilisation d'une charge complémentaire de 460 K€ au cours de l'exercice précédent au titre des droits acquis et en cours d'acquisition à cette date.

Ces nouvelles modifications de plans se font à l'avantage des titulaires des bons et options. En conséquence, le nouvel avantage octroyé, mesuré comme l'écart de juste valeur entre les plans avant et après modifications du 28 juillet 2017, soit 780 K€, doit être comptabilisé en résultat, soit immédiatement lorsque les droits sont déjà acquis, soit, le cas échéant, étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, 771 K€ ont été reconnus en résultat, l'écart résiduel de 9 K€ sera reconnu sur l'exercice 2018.

b) Options de souscription d'actions - OSA

Le tableau ci-après décrit pour toutes les options en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital du 28.07.2017 *	Nouvelles actions potentielles en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
15 mai 2008	29 201	-	-	-	8 517	37 718	7,50 €	4,83 €	0,2 ans
12 mars 2009	9 600	-	-	-	2 800	12 400	7,50 €	4,83 €	1,2 ans
15 septembre 2011	1 200	-	-	-	350	1 550	5,90 €	3,80 €	3,7 ans
25 février 2013	7 200	-	-	-	2 100	9 300	6,69 €	4,31 €	5,2 ans
19 juin 2014	189 480	-	-	(1 615)	55 020	242 885	7,86 €	5,07 €	6,5 ans
19 mai 2016	131 787	-	-	(31 946)	36 808	136 649	4,12 €	2,65 €	8,4 ans
Total Options de Souscription d'Actions (OSA	**368 468**	**-**	**-**	**(33 561)**	**105 595**	**440 502**			

** Voir Note 4.10.2.a)*

c) Bons de souscription d'actions - BSA

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital du 28.07.2017 *	Nouvelles actions potentielles en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
28 septembre 2007	24 000	-	-	-	7 000	31 000	7,50 €	4,83 €	2,9 ans
25 février 2013	10 800	-	-	(13 950)	3 150	0	6,69 €	4,31 €	5,2 ans
19 juin 2014	10 200	-	-	(6 200)	2 975	6 975	7,86 €	5,07 €	1,5 ans
Total Bons de Souscription d'Actions (BSA)	**45 000**	**-**	**-**	**(20 150)**	**13 125**	**37 975**			

** Voir Note 4.10.2.a)*

d) Bons de créateurs d'entreprise - BCE

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées au cours de la période :

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital du 28.07.2017 *	Nouvelles actions potentielles en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
22 juin 2010	584 663	-	(12 710)	-	170 526	742 479	5,90 €	3,80 €	2,5 ans
21 octobre 2010	28 880	-	(480)	(480)	8 142	36 062	5,90 €	3,80 €	2,8 ans
12 mai 2011	46 044	-	-	-	13 430	59 474	5,90 €	3,80 €	3,4 ans
20 décembre 2012	48 934	-	-	-	14 272	63 206	5,90 €	3,80 €	3,4 ans
25 février 2013	263 520	-	(4 320)	(1 200)	75 250	333 250	6,69 €	4,31 €	5,2 ans
Total Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	**972 041**	**-**	**(17 510)**	**(1 680)**	**281 620**	**1 234 471**			

** Voir Note 4.10.2.a)*

e) Attributions gratuites d'actions – AGA

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nouvelles actions potentielles en fin de période
19 mai 2016	298 368	-	-	(5 604)	292 764
Total Attribution Gratuite d'Actions (AGA)	**298 368**	**-**	**-**	**(5 604)**	**292 764**

L'acquisition définitive des actions gratuites octroyées par le CA du 19 Mai 2016 était subordonnée d'une part à l'expiration d'une période de d'acquisition de deux ans et d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif.

La condition de performance ayant été réalisée (S1 2017 et S2 2016), l'acquisition définitive des actions gratuites n'est plus subordonnée qu'à la condition de présence, qui sera levée le 18 mai 2018.

f) Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital du 28.07.2017 *	Nouvelles actions potentielles en fin de période	Charge comptabilisée au 31.12.2017 (En K€)	Charge comptabilisée au 31.12.2016 (En K€)
OSA	368 468	-	-	(33 561)	105 595	440 502	(284)	(221)
BSA	45 000	-	-	(20 150)	13 125	37 975	(11)	(7)
BCE	972 041	-	(17 510)	(1 680)	281 620	1 234 471	(603)	(360)
AGA	298 368	-	-	(5 604)	-	292 764	(585)	(374)
Total paiements fondés sur des actions	**1 683 877**	**-**	**(17 510)**	**(60 995)**	**400 340**	**2 005 712**	**(1 484)**	**(961)**

La charge totale comptabilisée au cours de la période au titre des paiements fondés sur des actions s'élève à 1.484 K€ et a été intégralement allouée en frais généraux et administratifs. Par ailleurs, le Groupe a également comptabilisé au cours de l'exercice une charge de 280 K€ au titre de la contribution patronale relative aux attributions gratuites d'actions.

4.11 – Dettes financières

a) Variation des dettes financières sur l'exercice 2017

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Effet des regroupements d'entreprises	Augmentations	Remboursements	(Actualisation) / Désactualisation	Autres variations	31 décembre 2017
Emprunts bancaires	-	589		-	-	(135)	454
Emprunts bancaires / Financement CIR		1 708	1 651				3 359
Dettes de location-financement	115	105	-	-	-	242	462
Avances conditionnées et prêts à taux zéro	1 266	1 510	-	-	-	(565)	2 211
Actualisation des avances et PTZ	(73)	(67)	-	-	6	50	(84)
Dettes financières diverses	-	580	348	-	-	(65)	863
Total des dettes financières non courantes	**1 308**	4 425	1 999	-	6	(473)	**7 265**
Emprunts bancaires	-	532	-	(131)	-	135	536
Emprunts bancaires / Financement CIR		1 677					1 677
Dettes de location-financement	108	163	-	(220)	-	353	405
Avances conditionnées et prêts à taux zéro	224	540	-	(337)	-	565	992
Actualisation des avances et PTZ	(36)	-	-	-	36	(50)	(50)
Dette de factoring	295	2 998	16 353	(12 222)	-	-	7 424
Dettes financières diverses	-	271	-	(55)	-	65	281
Total des dettes financières courantes	**591**	6 181	16 353	(12 965)	36	1 068	**11 265**
Total des dettes financières	**1 899**	10 606	18 352	(12 965)	42	595	**18 530**

- Les rubriques « Avances conditionnées et prêts à taux zéro » correspondent aux Prêts à Taux Zéro pour innovation de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Ces prêts ne portent pas intérêts. Par conséquent, ils font l'objet du retraitement décrit dans les principes et méthodes comptables (Note 3.3.16) : Ils sont évalués au coût amorti (en retenant comme TIE le taux de marché applicable à chaque prêt) et la différence à l'origine entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est considérée comme une subvention reçue de l'Etat et étalée sur la durée de vie du prêt.
- Les dettes de factoring correspondent aux tirages réalisés dans le cadre des contrats d'affacturage mis en place par le Groupe. Ces contrats ne transférant pas le risque de crédit, les actifs financiers cédés au Factor ne sont pas décomptabilisés et figurent en créances clients, tandis que les tirages effectués et non remboursés figurent en dettes financières.
- Le Groupe peut faire appel aux emprunts bancaires afin de préfinancer le CIR. Le remboursement de ces emprunts intervient de manière concomitante avec la liquidation de la créance par l'administration fiscale

b) Ventilation des dettes financières par taux

(En milliers d'euros)	Solde au 31.12.2017	Taux Fixe	Taux Variable
Dettes financières non courantes	7 265	3 906	3 359
Dettes financières courantes	11 265	2 164	9 101
Total Dettes financières	**18 530**	**6 070**	**12 460**

4.12 – Informations sur l'endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières courantes et non courantes, diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

a) Ventilation de l'endettement net par devise

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2017**	EUR	USD	AUD	Autres devises
Emprunts bancaires	990	990	-	-	-
Emprunts bancaires / Financement CIR	5 036	5 036			
Dettes de location-financement	867	867	-	-	-
Avances conditionnées et prêts à taux zéro	3 203	3 203	-	-	-
Actualisation des avances et PTZ	(134)	(134)	-	-	-
Dette de factoring	7 424	7 424	-	-	-
Dettes financières diverses	1 144	1 144	-	-	-
Dettes financières	**18 530**	18 530	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21 316)	(17 333)	(3 148)	(645)	(190)
Endettement net	**(2 786)**	1 197	(3 148)	(645)	(190)

b) Ventilation de l'endettement net par échéance

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	< 1an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	990	536	454		-	-	-
Emprunts bancaires / Financement CIR	5 036	1 677	1 708	1 651			
Dettes de location-financement	867	405	194	100	105	63	-
Avances conditionnées et prêts à taux zéro	3 203	992	618	618	581	394	-
Actualisation des avances et PTZ	(134)	(50)	(39)	(26)	(15)	(4)	-
Dette de factoring	7 424	7 424	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	1 144	281	515	348	-	-	-
Dettes financières	**18 530**	11 265	3 450	2 691	671	453	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21 316)	(21 316)	-	-	-	-	-
Endettement net	**(2 786)**	(10 051)	3 450	2 691	671	453	-

4.13 - Provisions

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Effet des regroupements d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	31 décembre 2017
Provisions pour litiges	-	214	-	-	214
Provisions pour risques sociaux et fiscaux	-	530	-	-	530
Provisions pour risques et charges - Part non coura	**-**	**744**	**-**	**-**	**744**
Provision pour garantie	269	400	558	(500)	727
Provisions pour risques et charges - Part courante	**269**	**400**	**558**	**(500)**	**727**

4.14 - Avantages au personnel

a) Variation de l'engagement net reconnu au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dette actuarielle de début de période	**394**	**317**
Effet des regroupements d'entreprises	2 016	-
Coût des services rendus	90	43
Coût financier	14	7
Pertes (gains) actuariels	106	27
Dette actuarielle de fin de période	**2 620**	**394**

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, l'intégralité des gains ou pertes actuariels est reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et le coût financier en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,30%	1,31%
Taux de charges patronales	47,0%	47,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,30%	2,30%
Turnover		
< 30 ans	*5,0 % - 9,4%*	*9,4%*
30 - 35 ans	*5,0 % - 15,7 %*	*15,7%*
35 - 40 ans	*4,5 % - 5 %*	*4,5%*
40 - 45 ans	*2,0 % - 2,2 %*	*2,2%*
> 45 ans	*0,0 % - 2,0 %*	*0,0%*
Table de mortalité	TGHF05	TM 2008-2010

c) Sensibilité de l'engagement net au taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité du régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation. Les montants exprimés en milliers d'euros correspondent à l'évaluation de la dette actuarielle à la fin des deux exercices présentés en cas de variation à la hausse ou à la baisse du taux d'actualisation :

Analyse sensibilité engagement IFC (En milliers d'euros)	Baisse de 1 point	Baisse de 0,25 point	Hausse de 0,25 point	Hausse de 1 point
31 Décembre 2017	**2 927**	**2 691**	**2 552**	**2 364**
31 Décembre 2016	**469**	**411**	**377**	**333**

4.15 – Dettes sur acquisition de titres

Les dettes sur acquisition de titres comptabilisées au 31 Décembre 2017 se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017
Dette relative aux compléments de prix	2 094
Dette relative aux engagements de rachat d'actions	1 125
Total dettes sur acquisition de titres	**3 219**

Dette relative aux ajustements éventuels du prix d'acquisition

Dans le cadre du regroupement d'entreprises, le contrat d'acquisition des titres OneAccess prévoit deux ajustements éventuels du prix. Le montant de ces deux compléments de prix est variable, et déterminé par référence au Chiffre d'affaires consolidé généré par l'ensemble des entités OneAccess sur douze mois au titre des exercices 2017 et 2018. Le premier complément de prix, relatif à 2017 d'un montant maximum de 3 M€ serait versé au plus tard en Septembre 2018, tandis que le second d'un montant maximum de 6 M€ diminué du montant éventuellement payé au titre du premier complément de prix, serait versé au plus tard en Septembre 2019. Le règlement de ces ajustements éventuels de prix se ferait pour moitié en actions nouvelles Ekinops S.A en rendant exerçables tout ou partie des BSA A1 et A2 attachés aux ABSA Ekinops S.A. (Note 4.10.1), et pour moitié en trésorerie. A la date du regroupement, sur la base des informations financières disponibles, le Groupe a estimé que seul le second complément de prix pourrait donner lieu à un versement, le passif financier comptabilisé correspond donc à la juste valeur du second complément de prix, déterminée en utilisant le modèle Montecarlo. Ce modèle s'appuie sur des paramètres de marché et notamment la volatilité du secteur dans lequel opère OneAccess, pour projeter et probabiliser les montants de complément de prix 2018.

Dette relative aux engagements de rachat d'actions

Les engagements de rachat d'actions consentis par le Groupe auprès des actionnaires minoritaires ont été signés préalablement au regroupement et portent sur 610.000 des 860.000 actions gratuites OneAccess définitivement acquises par leurs titulaires le 17 Octobre 2017. Le Groupe a par ailleurs obtenu réciproquement des engagements de vente d'actions de la part de ces mêmes actionnaires (promesses croisées). Ces engagements de rachat ont été analysés comme faisant partie d'une opération unique de regroupement d'entreprises et ont donc été pris en compte au titre de la contrepartie transférée dans le cadre de ce regroupement.

4.16 – Autres passifs non courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Effet des regroupements d'entreprises	Variation (BFR)	Autres variations	31 décembre 2017
Actualisation - Prêts BPI à taux zéro	73	67	-	(56)	84
Autres subventions	-	531	-	(531)	-
Contrats de service - part à plus d'un an	64	706	-	(375)	395
Autres passifs non courants	**137**	**1 304**	**0**	**(962)**	**479**

4.17 – Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2016	Effet des regroupements d'entreprises	Variation (BFR)	Autres variations	31 décembre 2017
Achats à terme de devises	-	59	-	(40)	19
Instruments dérivés passifs	**-**	**59**	**-**	**(40)**	**19**
Dettes fournisseurs	3 000	7931	121	(11)	11 041
Dettes Fournisseurs	**3 000**	**7 931**	**121**	**(11)**	**11 041**
Dette d'impôts sur les sociétés	-	800	(367)	32	465
Dettes d'impôts sur les sociétés	**-**	**800**	**(367)**	**32**	**465**
Dettes sur acquisition d'immos corporelles & incorp	-		3	4	7
Dettes fiscales et sociales	2 205	8 460	(522)	(69)	10 074
Produits constatés d'avance	421	38	(149)	931	1 241
Avances clients et clients créditeurs	106	27	(9)	(5)	119
Total autres passifs courants	**2 732**	**8 525**	**(677)**	**861**	**11 441**

4.18 – Impact de la variation du besoin en fond de roulement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
(Augmentation) / Diminution des stocks nets	647	(1 384)
(Augmentation) / Diminution des créances clients nettes	(3 155)	(2 560)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs	121	(186)
(Augmentation) / Diminution nette des autres éléments du BFR lié à l'activité	(137)	380
(Augmentation) / Diminution du besoin en fonds de roulement	**(2 524)**	**(3 750)**

4.19 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des de exercices présentés :

a) Actifs financiers

		31 Décembre 2017		
En milliers d'euros	**Valeur au bilan**	**Coût amorti**	**Juste valeur par le résultat**	**Juste valeur**
Actifs financiers non courants	1 369	1 369	-	1 369
Clients et comptes rattachés	20 703	20 703	-	20 703
Autres actifs courants*	162	162	-	162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 316	-	21 316	21 316
Total	**43 550**	**22 234**	**21 316**	**43 550**

* hors créances sociales & fiscales et charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Valeur au bilan	31 Décembre 2016 Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Actifs financiers non courants	86	86	-	86
Clients et comptes rattachés	6 284	6 284	-	6 284
Autres actifs courants*	17	17	-	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 431	-	8 431	8 431
Total	**14 818**	**6 387**	**8 431**	**14 818**

* hors créances sociales & fiscales et charges constatées d'avance

b) Passifs financiers

En milliers d'euros	Valeur au bilan	31 Décembre 2017 Coût amorti	Juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	18 530	18 530	-	18 530
Dettes sur acquisition de titres	3 219	-	3 219	3 219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 041	11 041	-	11 041
Instruments dérivés passifs	19	-	19	19
Autres passifs*	126	126	-	126
Total	**32 935**	**29 697**	**3 238**	**32 935**

* Hors dettes fiscales et sociales et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Valeur au bilan	31 Décembre 2016 Coût amorti	Juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	1 899	1 899	-	1 899
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000	3 000	-	3 000
Autres passifs*	106	106	-	106
Total	**5 005**	**5 005**	**-**	**5 005**

* Hors dettes fiscales et sociales et produits constatés d'avance

c) Hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers sont présentés en 3 catégories selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- *Niveau 1 :* juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- *Niveau 2 :* juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;
- *Niveau 3 :* juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

En milliers d'euros	Catégorie de niveau 1	Catégorie de niveau 2	Catégorie de niveau 3
Instruments financiers dérivés passifs	-	19	-
Dettes sur acquisitions de titres	-	-	3 219
Total	**-**	**19**	**3 219**

Les instruments financiers sont constitués de contrat à long terme en Dollars US. La juste valeur des actifs financiers a été valorisée sur la base des valorisations bancaires.

NOTE 5 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Produits des activités ordinaires

a) Par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Production vendue de biens	31 685	16 324
Production vendue de services	2 606	1 860
Total chiffre d'affaires	**34 291**	**18 184**

b) Par zone géographique

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Amérique du nord et du sud	8 422	7 200
Europe - Moyen-orient - Afrique - Asie Pacifique	25 869	10 984
Total chiffre d'affaires	**34 291**	**18 184**

5.2 - Nature des dépenses allouées par fonction

a) Nature des frais de recherche et développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges de personnel	(7 506)	(3 688)
Dotations aux amortissements et provisions	(2 102)	(871)
Personnel extérieur	(554)	(105)
Crédit d'impôts	1 762	1 156
Subventions	328	92
Capitalisation des frais de développement	1 100	593
Autres	(718)	(355)
Total frais de recherche et développement	**(7 690)**	**(3 178)**
** dont part du CICE*	*116*	*58*

b) Nature des frais commerciaux

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges de personnel	(5 861)	(3 782)
Personnel extérieur	(895)	(336)
Voyages et déplacements	(758)	(539)
Honoraires & conseils	(286)	(368)
Salons	(228)	(208)
Dotations aux amortissements et provisions	(87)	(109)
Autres	(681)	(360)
Total frais marketing et commerciaux	**(8 796)**	**(5 702)**

c) Nature des frais généraux et administratifs

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges de personnel	(2 101)	(1 393)
Honoraires et conseils	(332)	(235)
Assurances	(140)	(93)
Frais bancaires	(77)	(49)
Locations immobilières et mobilières	(102)	(48)
Dotations aux amortissements et provisions	(108)	(47)
Charges relatives aux paiements en actions	(1 764)	(961)
Autres	(293)	(140)
Total frais généraux et administratifs	**(4 917)**	**(2 966)**

5.3 – Charges de personnel et effectifs Groupe

a) Ventilation des frais de personnel par fonction

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Total frais de recherche et développement	(7 506)	(3 688)
Total frais marketing et commerciaux	(5 861)	(3 782)
Total frais généraux et administratifs	(3 865)	(2 354)
Total des charges de personnel	**(17 232)**	**(9 824)**

b) Ventilation des frais de personnel par nature

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Salaires et traitements	(11 565)	(6 677)
Charges sociales et fiscales sur salaires	(3 817)	(2 143)
Coût des services rendus	(90)	(43)
Paiement en actions (y compris contribution patronale)	(1 760)	(961)
Total des charges de personnel	**(17 232)**	**(9 824)**

c) Effectifs Groupe

(En unités)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Personnel salarié	380	81
Mise à disposition	39	4
Total des effectifs	**419**	**85**

5.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	4.2	(1 601)	(419)
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	4.3	(639)	(546)
Dotation nette de provisions pour R&C du "Résultat opérationnel courant"	4.13	(58)	51
Coût des services rendus	4.14	(90)	(43)
Sous Total (EBITDA)		**(2 387)**	**(957)**
Dotation nette de provisions pour R&C comptabilisée en "Autres produits et charges financiers"	4.14	(14)	-
Dotation nette de provisions pour R&C comptabilisée en "Autres produits et charges opérationnels"		-	140
Sous Total (TFT)		**(2 400)**	**(817)**
Dotation nette des reprises de provisions sur stocks	4.6	796	(137)
Dotation nette des reprises de provisions sur autres actifs courants		-	-
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises		**(1 604)**	**(954)**

5.5 – Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués principalement des frais directement imputables au regroupement d'entreprises.

5.6 – Résultat financier

a) Coût de l'endettement net

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges d'intérêts	(86)	(25)
Effet de la désactualisation	(42)	(39)
Coût de l'endettement financier net	**(128)**	**(64)**

b) Autres produits et charges financiers

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Gains (pertes) de change	(394)	44
Autres produits et charges financiers	(24)	7
Autres produits et charges financiers	**(418)**	**51**

5.7 - Impôts

a) Décomposition de la charge d'impôt comptabilisée au titre des exercices présentés

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts sur les résultats exigibles	(2)	(67)
Variation des impôts différés	6	-
Charge d'impôt	**4**	**(67)**

b) Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2017
Résultat avant impôt	(6 459)
Taux d'impôt théorique du Groupe	*33,33%*
Charge d'impôt théorique au taux du Groupe	2 153
Effet des crédits d'impôts (CIR, CICE …)	572
Effet des paiements fondés sur des actions	(495)
Autres différences permanentes	44
Déficits et autres différences temporaires nettes de la période non reconnus	(2 255)
CVAE et autres taxes présentées en Impôts sur les bénéfices	(74)
Autres	7
Différences de taux liées aux juridictions fiscales étrangères	52
Charge d'impôt comptabilisée	4

c) Impôts différés

En milliers d'euros	Avantages du personnel	Reports déficits fiscaux	Autres	Total
Balance au 31.12.2016	**-**	**-**	**-**	**-**
Effet des regroupements d'entreprises	579	904	61	1 544
Variation portée en résultat	19	-	(13)	6
Variation portée en autres éléments du résultat global	15	-	-	15
Balance au 31.12.2017	**613**	**904**	**48**	**1565**

Les déficits fiscaux non reconnus dans les comptes consolidés au 31.12.2017 s'élèvent à 88 998 K€ représentant un actif d'impôt différé potentiel de 24.300 K€.

5.8 – Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

a) Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice

En milliers d'euros / En unités	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
Résultat net attribuable aux actionnaires d'Ekinops SA	(6 466)	(2 859)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	18 836 283	6 067 297
- Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	*18 844 208*	*6 071 713*
- Nombre moyen pondéré d'actions propres	*(7 925)*	*(4 416)*
Résultat de base par action (€/action)	**(0,34)**	**(0,47)**

b) Résultat dilué par action

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action.

NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant. Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche concernant le suivi du chiffre d'affaires, le Groupe distingue deux zones principales, à savoir Amérique du Nord et du Sud et Europe-Moyen-Orient-Afrique-Asie-Pacifique. Cette information est communiquée dans la Note 5.1.

Le Groupe présente un degré de dépendance vis-à-vis de ses 3 principaux clients. Ces derniers représentent un chiffre d'affaires cumulé de 9 419 K€ sur l'exercice 2017.

NOTE 7 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les rémunérations présentées ci-après ont été octroyées au PDG et aux membres du conseil d'administration de la société. Elles ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

En milliers d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Rémunérations et avantages en nature	(597)	(520)
Paiement en actions	(624)	(367)
Avantages en nature GSC	(12)	(11)
Total	**(1 233)**	**(898)**

NOTE 8 – EXPOSITIONS AUX RISQUES FINANCIERS

8.1 - Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations du taux d'intérêt concerne principalement les dettes bancaires rémunérées sur la base de l'Euribor. Le Groupe est donc exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêts. En effet, une hausse de l'Euribor entrainerait une charge d'intérêt supplémentaire pour le Groupe.

8.2 - Risque de change

Le Groupe est soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de composants, des relations commerciales vis-à-vis de ses clients et ses filiales situées en dehors de la zone euro

Les principales devises pour lesquelles le Groupe est exposé à un risque de change sont le dollar américain (USD), le dollar australien (AUD) et la roupie indienne.

La position nette de change du Groupe sur les devises au 31 décembre 2017 s'établit de la façon suivante :

En milliers d'euros	Créances commerciales (a)	Dettes commerciales (b)	Engagement en devises (c)	Engagement en devises (d) = (a) - (b) +/- (c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f) = (d) - (e)
USD	16 950	5 140		11 810	2 521	9 289
AUD	2 253	1 506		747		747
INR	10	816		(806)		(806)
Autres	570	269		301		301
TOTAL	**19 783**	**7 731**		**12 052**	**2 521**	**9 531**

A ce jour, les opérations de couverture (via des contrats de couverture à différente échéance) ne concernent que des achats en dollars américains.

Le Groupe est donc principalement exposé au risque de change du dollar américain (USD). Du fait de la conversion de ces filiales dans la devise de présentation des comptes (Euro), une augmentation ou une diminution de 10 % du dollar américain contre l'euro aurait eu les impacts suivants dans l'état consolidé du résultat net et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres :

En milliers d'euros	31 décembre 2017	
USD/EUR	**+10%**	**-10%**
Impact résultat net	37	(37)
Impact capitaux propres	(933)	933

Par ailleurs, courant 2017 le risque de déséquilibre des flux s'est traduit par les chiffres suivants : le total des encaissements en USD s'élève à 14,5 MUSD, tandis que le total des décaissements sur la même période représente 15,8 MUSD. Pour limiter ce risque, le groupe a mis en place une politique de couverture décrite ci-dessus

8.3 - Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, émission d'obligations simples, d'obligations convertibles et d'obligations remboursables en actions, obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'avait jamais eu recours à des emprunts bancaires, sauf dans les cas du « Prêt à Taux Zéro pour Innovation » auprès de la bpi France. L'acquisition du Groupe OneAccess devrait permettre désormais au Groupe de pouvoir financer sa croissance par des emprunts bancaires, entre autres.

Les conditions des prêts bancaires, y compris les « Prêt » à Taux Zéro pour Innovation » ne contiennent pas de covenants particuliers. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

Le Groupe continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que ses efforts commerciaux.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

8.4 – Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs présentés dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs financiers non courants	1 369	86
Autres actifs non courants	6 566	-
Clients et comptes rattachés	20 703	6 284
Autres actifs courants	5 992	1 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 316	8 431
Total	**55 946**	**16 352**

- Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société
- Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Concernant les créances clients, un risque-crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Ce risque de crédit lié aux créances est limité notamment en raison de la qualité de la balance âgée Groupe. Le tableau ci-dessous illustre l'antériorité des créances clients et des provisions pour pertes de valeur qui y font face :

	31 Décembre 2017			31 Décembre 2016		
	Brut	%	Pertes de valeur	Brut	%	Pertes de valeur
Non échues	16 013	74%	-	5 455	87%	-
Echues depuis 30 jours au plus	3 604	17%	-	472	8%	-
Echues depuis 31 jours à 60 jours	161	1%	-	135	2%	-
Echues depuis 61 jours à 90 jours	276	1%	-	167	3%	-
Echues depuis 91 jours à 180 jours	606	3%	-	1	0%	-
Echues depuis plus de 180 jours	1 091	5%	(1 048)	54	1%	-
Total	**21 751**	**100%**	**(1 048)**	**6 284**	**100%**	**-**
Valeur nette :			**20 703**			**6 284**

NOTE 9 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1 - Engagements de location

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Location-simple - Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2017	499	2 038	689	**3 226**
Location-simple - Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2016	137	64	-	**201**

9.2 – Autres engagements donnés

Le Groupe sous traite une grande partie de la production de ses équipements à ses partenaires. Les ordres de fabrication de produits finis sont lancés sur la base de commandes clients fermes. En complément, le Groupe procède à des commandes de composants ou de produits semi-finis auprès de ces mêmes sous-traitants, afin de pouvoir faire preuve de réactivité commerciale. De ce fait, le Groupe a un engagement de reprise de ces stocks dans une certaine limite.

Le montant de cet engagement, relatif aux stocks de composants et produits semi-finis est estimé à 4,1 M€ au 31 décembre 2017.

NOTE 10 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif.

NOTE 11 – EBITDA[7]

Le Groupe a fait le choix de communiquer sur cet agrégat compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière mais également au regard des conditions d'acquisition définitives des actions gratuites et stock-options attribuées aux salariés du groupe.

Ainsi, le Groupe définit son EBITDA comme le résultat opérationnel courant retraité (i) des dotations et reprises d'amortissements et provisions et (ii) des charges et produits calculés liés aux paiements en actions.

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2017**	2017 S2	2017 S1
Résultat Opérationnel Courant	**(3 894)**	(3 225)	(669)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	**2 387**	1 857	530
Paiement en actions*	**1 764**	1 411	353
EBITDA	**256**	42	214

* Y compris contribution patronale

(En milliers d'euros)	**31 décembre 2016**	2016 S2	2016 S1
Résultat Opérationnel Courant	**(2 771)**	(1 261)	(1 510)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	**957**	488	469
Paiement en actions*	**961**	850	111
EBITDA	**(853)**	77	(930)

* Y compris contribution patronale

[7] *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization.*

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2017

A l'assemblée générale de la société Ekinops,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Ekinops relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- travaux sur la note d'opération / Prospectus d'augmentation de capital ;
- travaux sur le Document E ;
- revue des réponses aux questions de l'AMF sur la note d'opération et le Document E ;
- émission des rapports dans le cadre de la mise en œuvre et de l'usage des délégations sur l'apport en nature et l'émission d'actions nouvelles avec BSA.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Opération de regroupement d'entreprises

(Notes 3.3.5, 4.1 et 4.15 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

L'acquisition par Ekinops du Groupe OneAccess intervenu en octobre 2017 est un évènement de l'exercice, non seulement majeur du fait du montant de la transaction (56,7 m€ avant complément de prix), mais également sensible en raison du traitement comptable de l'opération qui a nécessité des jugements de la direction : identification de l'acquéreur comptable en application de la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, Ekinops étant inférieur en taille au Groupe OneAccess acquis.

Le traité d'acquisition est par ailleurs assorti d'une clause de complément de prix, dont l'évaluation repose sur des estimations de projections de performance. Cet engagement est comptabilisé au bilan en « Dettes sur rachat d'intérêts minoritaires et compléments de prix », pour un montant de 2,1 m€.

En raison de ces incidences majeures dans les comptes d'Ekinops, nous considérons l'opération comme étant un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère approprié du traitement comptable retenu dans les comptes consolidés pour cette opération. Cela a notamment porté sur l'identification de l'acquéreur au plan comptable, qui est Ekinops alors même que le Groupe OneAccess est plus important en taille, et l'analyse des éléments de fait considérés par la société pour conclure à l'absence d'acquisition inversée (composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote post opération, capacité à désigner les organes de direction et l'équipe dirigeante).

Nos travaux sur l'évaluation faite par la direction du complément de prix et de la dette constatée à ce titre à la clôture de l'exercice ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des contrats signés ;
- Rapprocher les éléments de calculs établis par la Direction avec les contrats concernés ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses retenues de volatilité et de taux d'actualisation, avec respectivement des comparables et des taux de marchés ;
- Apprécier les scenarii d'atteinte des conditions de performance utilisés dans la méthode de Montecarlo ;
- Vérifier le caractère approprié des informations financières fournies dans les annexes aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ekinops par l'assemblée générale du 25 février 2013 pour Deloitte & Associés et par celle du 3 janvier 2003 pour Altonéo Audit.

Au 31 décembre 2017, Deloitte & Associés était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et Altonéo Audit dans la 15ème année, dont 5 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Neuilly-sur-Seine et Laval, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	**Altonéo Audit**
Thierry BILLAC	Cédric TOMINE

5 COMPTES SOCIAUX

5.1 COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2017

5.1.1 Etat de la situation financière consolidée

BILAN ACTIF

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort & dépr.	Net	Net
	Note				
Immobilisations incorporelles	***1***	4 110	2 591	1 519	1 289
Immobilisations corporelles	***1***	5 477	4 576	901	677
Immobilisations financières	***2***	64 870	7 645	57 225	602
ACTIF IMMOBILISE		**74 457**	**14 812**	**59 645**	**2 568**
Stocks et en-cours	***3***	5 496	170	5 326	5 510
Avances et acomptes versés sur commandes	***4***	28		28	17
Clients	***4***	4 074		4 074	5 605
Autres créances	***4***	3 955		3 955	1 973
Charges constatées d'avance	***8***	182		182	166
Actions propres	***5***	27		27	30
Disponibilités	***5***	10 585		10 585	7 765
ACTIF CIRCULANT		**24 348**	**170**	**24 178**	**21 066**
Comptes de régularisation - Actif		140		140	26
TOTAL ACTIF		**98 945**	**14 982**	**83 963**	**23 661**

BILAN PASSIF

	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net
Note		
Capital	10 621	3 682
Primes liées au capital	103 936	45 484
Autres réseves et report à nouveau	(34 712)	(32 723)
Résultat de l'exercice	(5 280)	(1 989)
CAPITAUX PROPRES ***9***	**74 565**	**14 455**
Provisions pour risques et charges ***11***	929	689
Emprunts et dettes financières ***10***	1 229	1 785
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ***10***	53	52
Fournisseurs et comptes rattachés ***10***	4 476	2 973
Dettes fiscales et sociales, et autres ***10***	2 041	1 874
Produits constatés d'avance ***8***	179	214
Comptes de régularisation - Passif	492	1 620
TOTAL PASSIF	**83 963**	**23 661**

COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	1	16 936	16 061
Autres produits d'exploitations	1	1 310	779
Reprises d'exploitations		369	146
Produits d'exploitation		**18 616**	**16 986**
Achats et variation de stocks		(11 270)	(8 444)
Services extérieurs	2	(3 923)	(3 433)
Impôts et taxes		(130)	(222)
Charges de personnel	6	(6 749)	(6 383)
Autres charges d'exploitations		(35)	(29)
Dotations d'exploitations		(1 164)	(1 094)
Charges d'exploitation		**(23 271)**	**(19 604)**
Résultat d'exploitation		**(4 655)**	**(2 618)**
Produits financiers		396	332
Charges financières		(317)	(285)
Dotations et Reprises financières		643	(616)
Résultat financier	3	**722**	**(569)**
Résultat courant avant impôts		**(3 933)**	**(3 187)**
Produits exceptionnels		0	256
Charges exceptionnelles		(2 469)	(156)
Résultat exceptionnel	4	**(2 469)**	**100**
Crédit d'Impôt Recherche	5	1 041	1 018
Crédit d'Impôt Innovation	5	80	80
Résultat net de l'exercice		**(5 281)**	**(1 989)**

5.1.2 Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Créée en 2003, la Société conçoit, développe et commercialise des transpondeurs optiques dont la fonction est de convertir des impulsions électriques en signaux optiques véhiculés au cœur de la fibre optique.

Faits significatifs

Ekinops et les principaux actionnaires de OneAccess, fournisseur mondial de premier plan de solutions d'accès réseau, ont signé, le 28 juin 2017, les accords définitifs en vue d'un rapprochement entre les deux sociétés, opération rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission d'actions nouvelles Ekinops, sur la base d'une valeur de transaction de la société OneAccess de 58 M€.

Fin juillet 2017, Ekinops a finalisé avec succès une levée de fonds de 14,8 M€ par augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), qui a constitué la 1ère étape dans le cadre du financement de l'acquisition de OneAccess.

Le solde du besoin de financement global lié à cette opération a été issu de l'augmentation de capital réservée à l'entité conseillée par Aleph Capital et à Bpifrance d'un montant de 24 M€, qui a été réalisée au même prix que celui retenu lors de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de juillet, soit 4,20 € par action.

Parallèlement, en rémunération de leurs actions OneAccess apportées, les actionnaires de OneAccess se sont vus remettre 4 614 594 actions nouvelles Ekinops à bons de souscription d'actions (BSA A1 et BSA A2) en contrepartie de leur apport de 15 373 060 actions OneAccess pour une valeur globale de 28 M€. A l'issue des deux opérations, Ekinops détient désormais 99% du capital de OneAccess qui sera consolidé par intégration globale à compter du 1er octobre 2017 dans les comptes consolidés du groupe.

Evénements post-clôture

Aucun événement post-clôture n'est à mentionner à la date de ce rapport.

5.1.3 Annexe sur les comptes d'EKINOPS

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'ensemble des données chiffrées présentées ci-après est exprimé en kilos euros sauf mention contraire.

Principes comptables et conventions générales

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2 ; PCG Art. 531-1/1)

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Estimations du management

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants et les informations fournies dans ces états financiers.

Ces estimations sont effectuées par la Direction sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les résultats réels peuvent être donc être différents de ces estimations.

Ces estimations et jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation des frais de recherche et développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus,
- l'évaluation des immobilisations financières et créances rattachées,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les frais de développement relatifs à des projets.

Les frais de développement des équipements sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis.

Les critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces applications et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilité à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

Brevets, logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels.....1 à 6 ans
- Brevets3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en internes (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques.....10 ans
- Matériel et outillage 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Matériel de démonstration et développement 4 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Agencements 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à la valeur historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les titres de participation et créances rattachées sont estimés en fin d'exercice et une provision pour dépréciation est constituée en cas d'écart significatif entre la valeur d'inventaire et la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation et des créances rattachées est appréciée par entité détenue, de façon autonome et tient compte des éventuelles moins-values latentes existantes sur l'actif détenu. La valeur d'inventaire est appréciée selon une approche multicritères (résultats de la filiale sur l'exercice, budgets et perspectives de croissance, évolution des performances opérationnelles, cash-flow opérationnel de la filiale à la clôture), en l'absence de données disponibles sur ces agrégats, la valeur d'inventaire est déterminée principalement en fonction de la quote-part des capitaux propres.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks achetés en devises sont valorisés au cours historique. Pour la détermination du coût de revient, les éléments suivants sont intégrés en stocks :

- le prix d'achat augmenté des frais d'approche, évalués sur la base des coûts de transport, de douane et des autres frais d'achat ;
- des charges directes de production et de manutention.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant auquel la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existant à la fin de la période.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque de non recouvrement.

Autres créances et dettes

Les autres créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances présentant des risques de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont à moins d'un an.

Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise,
- l'incidence économique négative pour la société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'obligation justifiant la constitution de la provision pour risques et charges trouve son origine dans l'exercice et est existante à la clôture.

Les provisions sont évaluées, au cas par cas, en fonction du risque et des motifs des demandes.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu.

Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées.

Provision pour Indemnités de fin de carrière (IFC)

Depuis l'exercice 2011, la Société provisionne les indemnités de fin de carrière qu'elle est tenue de verser à un salarié partant à la retraite. Les droits dus font l'objet d'une provision déterminée en tenant compte de l'ancienneté du salarié, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite et, le cas échéant, de la valeur courante des fonds versés à des organismes habilités. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses de rotation du personnel, d'évolution des salariés et d'âge de départ.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,30%	1,30%
Taux de charges patronales	47,0%	47,0%
Taux de revalorisation des salaires	2,30%	2,30%
Turnover		
< 30 ans	5,0%	9,40%
30 - 35 ans	5,0%	15,70%
35 - 40 ans	4,5%	4,5%
40 - 45 ans	2,0%	2,2%
> 45 ans	0,0%	0,0%
Table de mortalité	TGHF05	TM 2008-2010

Figurent dans le compte de résultat les charges de l'exercice relatives à l'accroissement de l'obligation, au coût financier, aux écarts actuariels ainsi qu'au coût des services passés.

Subventions

Les subventions reçues sont comptabilisées en capitaux propres si elles se rattachent à des projets de développement activés et en compte de résultat au titre des projets n'ayant pas été activés.

Les subventions comptabilisées en capitaux propres sont reprises au même rythme que les amortissements des biens auxquelles elles se rattachent.

Opérations en devise et écarts de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin de période.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Reconnaissance des revenus

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et des contrats de services.

- **Vente de biens (équipements) :** Les équipements commercialisés par le Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, sans droit de retour ou obligations post-livraison significatives en dehors des conditions générales de vente. Le revenu est reconnu au moment du transfert de risque. Dans le cas où les ventes sont précédées d'une mise à disposition de l'équipement chez le client pour test, la reconnaissance du chiffre d'affaires est effective lorsque la période de validation client est achevée.

- **Revenu des activités de services** : Les prestations de services concernent principalement les contrats de maintenance, les extensions de garantie et des prestations d'installation. Les revenus des prestations d'installation sont reconnus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les revenus correspondants aux contrats de service (essentiellement maintenance et extension de garantie) sont reconnus linéairement sur la durée effective des contrats. La quote-part des contrats de services non afférente à l'exercice en cours est comptabilisée en produit constaté d'avance.

5.1.4 Notes sur le bilan et le compte de résultat

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Reclassements	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	2 080		750		2 830
Frais de développement en cours	331	734	(750)		315
Immobilisations en cours	4			(4)	0
Brevets et logiciels	1 371	9		(414)	966
Sous total	**3 786**	**743**	**0**	**(418)**	**4 110**
Immobilisations corporelles					
Intallations techniques, matériel et outillage	4 328	557			4 885
Autres installations, agencements et aménagements	154	4			158
Matériel de bureau et informatique, mobilier	382	55		(3)	434
Sous total	**4 863**	**616**	**0**	**(3)**	**5 477**
TOTAL	**8 649**	**1 359**	**0**	**(421)**	**9 587**

Amortissements

(en milliers d'euros)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	1 153	492		1 645
Brevets et logiciels	1 343	17	(414)	946
Sous total	**2 496**	**509**	**(414)**	**2 591**
Immobilisations corporelles				
Intallations techniques, matériel et outillage industriels	3 753	350		4 103
Autres installations, agencements et aménagements	77	17		94
Matériel de bureau et informatique, mobilier	358	24	(2)	380
Sous total	**4 187**	**391**	**(2)**	**4 576**
TOTAL	**6 685**	**900**	**(416)**	**7 167**

Valeurs nettes

	SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		
(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			
Frais de développement	927	258	1 185
Frais de développement en cours	331	(16)	315
Immobilisations en cours	4	(4)	0
Brevets et logiciels	28	(8)	20
Sous total	**1 289**	**230**	**1 519**
Immobilisations corporelles			
Intallations techniques, matériel et outillage industrie	574	207	781
Autres installations, agencements et aménagement	76	(13)	63
Matériel de bureau et informatique, mobilier	24	30	54
Sous total	**677**	**224**	**901**
TOTAL	**1 967**	**454**	**2 420**

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières concernent essentiellement les titres et les créances rattachées à la filiale US Ekinops Corp.

(en milliers d'euros)	Valeur début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp	97			97
Titres One Access		56 704		56 704
Créances rattachées participations Ekinops Corp	8 822		(1 068)	7 754
Prêts et autres immobilisations financières	85	229		315
Valeur brute	**9 005**	**56 933**	**(1 068)**	**64 870**
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp	97			97
Titres One Access				
Créances rattachées participations Ekinops Corp	8 305		(757)	7 548
Prêts et autres immobilisations financières				
Provision	**8 403**	**0**	**(757)**	**7 645**
Immobilisations financières				
Titres Ekinops Corp	0			0
Titres One Access		56 704		56 704
Créances rattachées participations Ekinops Corp	517		(311)	206
Prêts et autres immobilisations financières	85	229		315
Valeur nette	**602**	**56 933**	**(311)**	**57 225**

L'intégralité des dotations et reprises a été comptabilisée sur l'exercice en résultat financier.

NOTE 3 : STOCKS

Le détail des stocks se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Stock Brut	5 496	5 852
Dépréciation du stock	(170)	(342)
Valeurs nettes des stocks	**5 326**	**5 510**

NOTE 4 : ETAT DES CREANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées participations Ekinops Corp	7 754		7 754
Prêts et autres immobilisations financières	315	298	17
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	4 074	4 074	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Crédits d'Impôts	1 179	1 179	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 067	1 067	
Avances et acomptes versés sur commandes	28	28	
Divers	1 709	1 709	
Charges constatées d'avance	182	182	
TOTAL	**16 308**	**8 537**	**7 771**

Les créances de Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Innovation et Crédit Impôt Compétitivité Emploi correspondent exclusivement à des créances nées sur l'exercice.

NOTE 5 : DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes bancaires	10 591	7 765
Contrats de liquidités	21	30
TOTAL	**10 612**	**7 795**

La société a signé en avril 2013 un contrat de liquidité avec la banque Gilbert Dupont afin que celle-ci puisse animer le marché sur le titre d'Ekinops. Au début du contrat Ekinops a placé 100.000 euros de disponibilité pour l'objectif du contrat. Au 31 décembre 2017, le montant de disponibilité sur le compte auprès de Gilbert Dupont dédié au contrat s'élève à 21.428 euros. Le nombre d'actions auto détenues s'élève à 5.724 pour une valeur totale de 26.788 euros.

NOTE 6 : PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances rattachées à des participations		
Créances clients et comptes rattachés	148	1 081
Autres créances	67	48
TOTAL	**215**	**1 129**

Les autres créances correspondent à des subventions à percevoir.

NOTE 7 : CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 621	825
Dettes fiscales et sociales	1 690	1 586
TOTAL	**3 311**	**2 411**

NOTE 8 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation	182	166
TOTAL	**182**	**166**
Produits constatés d'avance	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Produits d'exploitation	179	214
TOTAL	**179**	**214**

Les produits constatés d'avance sont exclusivement composés des revenus d'activité de services (maintenance) différés tels que présentés en règles et méthodes comptables.

NOTE 9 : CAPITAL SOCIAL

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2017, le capital est composé de 21 242 747 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0.50 €.

Fin juillet 2017, Ekinops a finalisé avec succès une levée de fonds de 14,8 M€ par augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), qui constitue donc la 1ère étape dans le cadre du financement de l'acquisition de OneAccess.

Le solde du besoin de financement global lié à cette opération a été issu de l'augmentation de capital réservée à l'entité conseillée par Aleph Capital et à Bpifrance d'un montant de 24 M€, qui a été réalisée au même prix que celui retenu lors de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de juillet, soit 4,20 € par action.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital d'Ekinops SA au cours des 2 exercices présentés :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale
Au 31 décembre 2015		**2 884 914 €**	**5 769 827**	**0,50 €**
Juillet - Août 2016	Augmentations de Capital dans le cadre du contrat Kepler Cheuvreux	142 500 €	285 000	0,50 €
08-nov-16	Augmentation de Capital avec maintien du DPS	652 786 €	1 305 572	0,50 €
déc-16	Exercices de SO et BSPCE	2 299 €	4 598	0,50 €
Au 31 décembre 2016		**3 682 499 €**	**7 364 997**	**0,50 €**
Janvier - Décembre 2017	Exercices de BSPCE	8 755 €	17 510	0,50 €
28-juil-17	Augmentation de capital avec maintien du DPS nette de frais	1 765 680 €	3 531 360	0,50 €
29-sept-17	Augmentation de capital réservée Aleph Capital / BPI	2 857 143 €	5 714 286	0,50 €
29-sept-17	Emission de 4.614.594 actions ekinops à bons de souscription d'actions (ABSA) en rémunération de l'apport de 15.373.060 actions OneAccess représentant 50% des actions composant le capital à cette date.	2 307 297 €	4 614 594	0,50 €
Au 31 décembre 2017		**10 621 374 €**	**21 242 747 €**	**0,50 €**

Evolution des capitaux propres

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation du résultat	16 443	11 720
Affectation du résultat des exercices précédents à la situation nette par l'Assemblée des actionnaires	(1 989)	(4 323)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**14 454**	**7 397**
Variations en cours d'exercice :		
Variation du capital social	6 939	798
Variation des primes, réserves, report à nouveau	58 452	8 248
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	**79 845**	**16 443**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(5 281)	**(1 989)**
Capitaux propres à la clôture de l'exercice résultat inclus, avant affectation	**74 564**	**14 455**

Titres donnant accès au capital

a. Options de souscription d'actions (OSA)

Aucune nouvelle attribution n'a eu lieu au cours de l'année 2017. Les tableaux ci-après décrivent les mouvements, durées de vie résiduelle et charges comptabilisées relatives aux bons et options en circulation.

Le tableau ci-après décrit pour toutes les nouvelles actions potentielles en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution et durées de vie résiduelle :

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital du 28.07.2017 *	Nouvelles actions potentielles en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
15 mai 2008	29 201	-	-	-	8 517	37 718	7,50 €	4,83 €	0,2 ans
12 mars 2009	9 600	-	-	-	2 800	12 400	7,50 €	4,83 €	1,2 ans
15 septembre 2011	1 200	-	-	-	350	1 550	5,90 €	3,80 €	3,7 ans
25 février 2013	7 200	-	-	-	2 100	9 300	6,69 €	4,31 €	5,2 ans
19 juin 2014	189 480	-	-	(1 615)	55 020	242 885	7,86 €	5,07 €	6,5 ans
19 mai 2016	131 787	-	-	(31 946)	36 808	136 649	4,12 €	2,65 €	8,4 ans
Total Options de Souscription d'Actions (OSA	**368 468**	**-**	**-**	**(33 561)**	**105 595**	**440 502**			

b. Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-après décrit pour tous les BSA en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution, durées de vie résiduelle

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital du 28.07.2017 *	Nouvelles actions potentielles en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
28 septembre 2007	24 000	-	-	-	7 000	31 000	7,50 €	4,83 €	2,9 ans
25 février 2013	10 800	-	-	(13 950)	3 150	0	6,69 €	4,31 €	5,2 ans
19 juin 2014	10 200	-	-	(6 200)	2 975	6 975	7,86 €	5,07 €	1,5 ans
Total Bons de Souscription d'Actions (BSA)	**45 000**	**-**	**-**	**(20 150)**	**13 125**	**37 975**			

c. Bons de création d'entreprise

Le tableau ci-après décrit pour tous les BCE en circulation, les mouvements, prix d'exercice, juste de valeur du sous-jacent à la date d'attribution et durées de vie résiduelle :

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital du 28.07.2017 *	Nouvelles actions potentielles en fin de période	Prix d'exercice initial (En €)	Prix d'exercice ajusté* (En €)	Durée de vie contractuelle résiduelle
22 juin 2010	584 663	-	(12 710)	-	170 526	742 479	5,90 €	3,80 €	2,5 ans
21 octobre 2010	28 880	-	(480)	(480)	8 142	36 062	5,90 €	3,80 €	2,8 ans
12 mai 2011	46 044	-	-	-	13 430	59 474	5,90 €	3,80 €	3,4 ans
20 décembre 2012	48 934	-	-	-	14 272	63 206	5,90 €	3,80 €	3,4 ans
25 février 2013	263 520	-	(4 320)	(1 200)	75 250	333 250	6,69 €	4,31 €	5,2 ans
Total Bons de Créateurs d'Entreprises (BCE)	**972 041**	**-**	**(17 510)**	**(1 680)**	**281 620**	**1 234 471**			

d. Attribution gratuites d'actions

Le tableau ci-après décrit pour tous les AGA en circulation, les mouvements et les ajustements consécutifs de l'augmentation de capital avec maintien de DPS :

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Nouvelles actions potentielles en fin de période
19 mai 2016	298 368	-	-	(5 604)	292 764
Total Attribution Gratuite d'Actions (AGA)	**298 368**	**-**	**-**	**(5 604)**	**292 764**

L'acquisition définitive de ces actions gratuites est subordonnée d'une part à l'expiration d'une période d'acquisition de deux ans et d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Cet objectif a été atteint.

e. Synthèse des mouvements

	Nouvelles actions potentielles en début de période	Attribuées au cours de la période	Exercées au cours de la période	Annulées au cours de la période	Ajustement consécutif de l'augm. Capital du 28.07.2017 *	Nouvelles actions potentielles en fin de période
OSA	368 468	-	-	(33 561)	105 595	440 502
BSA	45 000	-	-	(20 150)	13 125	37 975
BCE	972 041	-	(17 510)	(1 680)	281 620	1 234 471
AGA	298 368	-	-	(5 604)	-	292 764
Total paiements fondés sur des actions	**1 683 877**	**-**	**(17 510)**	**(60 995)**	**400 340**	**2 005 712**

NOTE 10 : ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Intérêts courus et dettes établissements de crédit				
Emprunts et Dettes financières	1 229	298	931	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 469	4 469		
Personnel et comptes rattachés	1 233	1 233		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	595	595		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	213	213		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	53	53		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	7		
Autres dettes	0			
Produits constatés d'avance	179	146	33	
TOTAL	**7 977**	**7 013**	**964**	**0**

NOTE 11. PROVISIONS (HORS ACTIF IMMOBILISE)

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions		Fin d'exercice
			Reprises utilisées	Reprises non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour garanties données aux clients	269	118	(100)		287
Provisions pour pertes de change	26	114			140
Provision pour impôts	0				0
Provisions pour pensions et obligations	394	121		(13)	502
Sous total	**688**	**353**	**(100)**		**929**
Dépréciations					
Sur stocks et en-cours	342	25	(198)		169
Sur comptes clients	0				0
Sous total	**342**	**25**	**(198)**		**169**
TOTAL	**1 030**	**378**	**(298)**		**1 098**
Dont en résultat d'exploitation		*264*	*(298)*		
Dont en résultat financier		*114*	*0*		
Dont en résultat exceptionnel			*0*		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires par nature

(en milliers d'euros)	2017	2016
Production vendue de biens	15 578	15 074
Production vendue de services	1 359	987
TOTAL	**16 936**	**16 061**

Chiffre d'affaires par lieu géographique

(en milliers d'euros)	2017	2016
France	3 438	4 843
Autres	13 498	11 218
TOTAL	**16 936**	**16 061**

Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2017	2016
Production immobilisée R&D	733	593
Production immobilisée coporelles activées	441	41
Subvention	24	92
Autres Produits	111	53
TOTAL	**1 310**	**779**

Subventions

Au cours de l'exercice, la Société a bénéficié de financements dans le cadre de projets de développement, collaboratifs ou non. Ces subventions sont comptabilisées en compte de résultat. Les revenus afférents à ces subventions sont reconnus dans le compte de résultat sur la base du niveau d'avancement du projet de recherche.

Subvention EFFLAM : La société a obtenu une subvention de la part de la Région Bretagne, d'un montant de 322 818 € dans le cadre du projet EFFLAM : « Développement d'un amplificateur optique 12 cœurs permettant la montée en débit sur les réseaux de transport optique ». La durée initiale du programme est de 36 mois courant du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2019.

En synthèse, les montants relatifs à ces subventions sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Subvention Globale	Avancement au 31/12/2017	Revenu reconnu en 2017
Projet EFFLAM	323	22%	53
TOTAL	**323**		**53**

NOTE 2 : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2017	2016
Sous-traitance générale	119	76
Entretien et réparations	214	196
Assurances	115	93
Transports de biens, transports collectifs	195	188
Crédit bail, locations et charges locatives	436	386
Honoraires et personnels exterieur à l'entreprise	1 790	1 254
Déplacements missions et réceptions	578	452
Autres charges externes	475	788
TOTAL	**3 923**	**3 433**

NOTE 3 : RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	142	120
Gains de change	254	212
Total des produits financiers	**396**	**332**
Pertes de change	(295)	(279)
Charges d'intêrets	(22)	(6)
Total des charges financières	**(317)**	**(285)**
Dotations nettes pour dépréciation des titres et créances rattachées	(114)	(633)
Dotations nettes de provisions sur pertes de changes	757	17
Total des dotations et reprises financières	**643**	**(616)**
Résultat financier	**722**	**(568)**

NOTE 4 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Charges	Produits
Frais liés au regroupement d'entreprises	(2 456)	0
Autres éléments	(13)	0
TOTAL	**(2 469)**	**0**

NOTE 5 : IMPOT

Impôt courant

Le montant de l'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est nul compte tenu de la perte de l'exercice.

Crédit impôt recherche et innovation

Le crédit d'impôt recherche constaté au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1.041.165 €.

Le crédit d'impôt innovation constaté au titre de l'exercice 2017 s'élève à 80.000 €.

Accroissement/ allégement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allégement de la dette future, le solde des déficits antérieurs reportables est de 50.670.784 € au 31 décembre 2017 compte tenu de la perte dégagée au titre de l'exercice.

NOTE 6 : EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2017

	2017	2016
Cadres	57	57
Agents de maîtrise et techniciens	7	7
Employés	4	4
Mise à disposition	4	4
TOTAL	**72**	**72**

NOTE 7 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération du dirigeant au titre de l'exercice 2017 est estimée à 401 764 €.

NOTE 8 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

L'ensemble des montants ci-dessous concerne les filiales Ekinops Corp. et One Access.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations	
Postes	**Montant**
Participations	56 801
Créances rattachées à des participations	7 755
Créances clients	1 463
Autres créances	1 458
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46
Autres produits financiers	127

NOTE 9 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	2017	2016
Deloitte & Associés	143	89
- Mission Légale	*65*	*65*
- Mission Spéciale	*78*	*24*
Altoneo Audit	38	29
- Mission Légale	*23*	*23*
- Mission Spéciale	*15*	*6*
TOTAL	**181**	**118**

AUTRES INFORMATIONS

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE 2017 s'élève à 58.449 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution du fonds de roulement.

Engagement hors bilan

- Engagement de location

Les engagements de location présentant un caractère significatif sont ceux relatifs aux contrats de location immobilière dont le tableau ci-après présente les paiements futurs minimaux :

(En milliers d'euros)	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Location-simple - Paiements futurs minimaux au 31 décembre 2017	64	-		64

- Autre engagement

La société sous-traite la production de ses équipements à ses partenaires. Les ordres de fabrication de produits finis sont lancés sur la base de commandes clients fermes. En complément, la société procède à des commandes de composants ou de produits semi-finis auprès de ces mêmes sous-traitants, afin de pouvoir faire preuve de réactivité commerciale. De ce fait, la Société a un engagement de reprise de ces stocks dans une certaine limite.

Le montant de cet engagement, relatif aux stocks de composants et de produits semi-finis est estimé à 2589 K€ au 31 décembre 2017.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute de titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
A-Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (plus de 50% du capital détenu)									
Ekinops Corp. (Etats-Unis)	1	-9 083 145 USD	100%	97 474 €	9 300 000 USD		8 665 587 USD	- 381 087 USD	
One access	3 160 612 €	21 695 742 €	99%	56 704 324 €	-		50 671 350 €	-1 401 546 €	
Participations (10 à 50% du capital détenu)									
B-Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
Filiales non reprises en A:									
a) Françaises									
b) Etrangères									
Participations non reprises en A:									
a) Françaises									
b) Etrangères									

Les titres et les créances rattachées à la filiale Ekinops corporation sont dépréciés à hauteur de l'actif net disponible de la filiale au 31/12/2017.

5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2017

A l'assemblée générale de la société Ekinops

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ekinops relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- travaux sur la note d'opération / Prospectus d'augmentation de capital ;
- travaux sur le Document E ;
- revue des réponses aux questions de l'AMF sur la note d'opération et le Document E ;
- émission des rapports dans le cadre de la mise en œuvre et de l'usage des délégations sur l'apport en nature et l'émission d'actions nouvelles avec BSA.

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations et créances rattachées

(Notes « Règles comptables - Immobilisations financières » et 2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes sociaux)

Risque identifié

L'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation est réalisée par la direction selon une approche multicritère (résultats de la filiale sur l'exercice, budgets et perspectives de croissance, évolution des performances opérationnelles, cash-flow opérationnel de la filiale à la clôture), ou est déterminée en fonction de la quote-part des capitaux propres.

Nous considérons l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées comme un point clé de l'audit en raison :

- De leur importance significative dans les comptes d'Ekinops,
- Des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur d'utilité, fondée sur des données prévisionnelles dans le cadre de l'approche multicritère dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse :

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par Ekinops aux normes comptables en vigueur. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus mis en œuvre par la société pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ainsi que des contrôles mis en place ;
- Le cas échéant, vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités, comparer la quote-part des capitaux propres des filiales à la somme de la valeur nette comptable des titres, des créances rattachées ;
- Le cas échéant, corroborer, par le biais d'entretien avec la direction, le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles sont fondées l'estimation de la valeur d'utilité ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- Vérifier le caractère approprié des informations financières fournies dans les annexes aux comptes sociaux.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Ekinops par l'assemblée générale du 25 février 2013 pour Deloitte & Associés et par celle du 3 janvier 2003 pour Altonéo Audit.

Au 31 décembre 2017, Deloitte & Associés était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et Altonéo Audit dans la 15ème année, dont 5 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Neuilly-sur-Seine et Laval, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	**Altonéo Audit**
Thierry BILLAC	Cédric TOMINE

6 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

6.1 CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du document de référence le capital de la Société s'élève à 10 764 580,50 € divisé en 21 529 161 actions ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale unitaire de 0,50 €.

6.1.1 Titres non représentatifs du capital

Néant.

6.1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions.

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le du 19 mai 2016 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous.

De même, l'assemblée générale mixte réunie le 12 mai 2017 a renouvelé l'autorisation selon les mêmes dispositions, à l'exception de l'investissement théorique maximum et de l'objectif de rachat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe qui n'est pas prévue dans la résolution précitée.

La huitième résolution proposée à l'assemblée générale mixte du 13 juin 2018 propose de renouveler l'autorisation selon les dispositions suivantes :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées :

- le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat ne pourra excéder 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action de la Société dans les conditions définies par l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

Objectifs des rachats d'actions :

- de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou

- de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une entreprise associée, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 et suivants du Code du travail, ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, dans le respect de la règlementation en vigueur ;ou
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport.

Prix d'achat maximum : 15 € par action, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 31,9 M€.

Au 31 décembre 2017, la Société détient 5 724 de ses actions, d'une une valeur comptable de 26 788 €, dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont qui, à la même date, dispose d'un solde espèces du compte de liquidité de 21 428 €.

6.1.3 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

La division par deux (2) de la valeur nominale unitaire des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 n'a pas d'impact sur le nombre de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), d'options de souscription et de bons de souscription d'actions attribués ou autorisés, préalablement à cette date. Afin de maintenir les droits des titulaires de ces instruments, le nombre d'actions pouvant être obtenu par exercice d'un bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), d'une option de souscription ou d'un bon de souscription d'actions a été multiplié par deux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'augmentation de Capital avec maintien du DPS du mois d'octobre 2016, le conseil d'administration du 04 novembre 2016, a décidé, à titre de mesure de protection des intérêts des titulaires de bons et d'options de procéder à un ajustement de ces derniers conformément aux dispositions de l'article L228-99 du Code de Commerce. En conséquence, à la date de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, le nombre de bons en circulation a été multiplié par un coefficient de 1,2 tandis que les prix d'exercice ont été divisés par ce même coefficient de 1,2.

Enfin, dans le cadre de l'augmentation de Capital avec maintien du DPS du mois de juillet 2017, le conseil d'administration, a décidé, à titre de mesure de protection des intérêts des titulaires de bons et d'options de procéder à un ajustement de ces derniers conformément aux dispositions de l'article L228-99 du Code de Commerce. En conséquence, à la date de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, le nombre de bons en circulation a été multiplié par un coefficient de 1,29 tandis que les prix d'exercice ont été divisés par ce même coefficient de 1,29.

Les tableaux ci-dessous tiennent compte de ces ajustements.

A la date du présent document de référence, les titres donnant accès au capital sont les suivants :

6.1.3.1 **Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises**

A ce jour, il a été procédé à cinq reprises à l'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en cours de validité dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	BCE2 (06.10)	BCE3 (06.10)	BCE (05.11)	BCE (06 12)	BCE (02 13)
Date d'assemblée	22-juin-10	22-juin-10	12-mai-11	27-juin-12	25-févr-13
Date du CA ayant décidé l'attribution des BCE	Emis par AG	21-oct-10	12-mai-11	20-déc-12	25-févr-13
Nombre total de bons consentis (1)	760 610	80 755	59 474	66 306	345 030
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:					
dont Didier BREDY	*254 830*	*0*	*0*	*0*	*86 800*
dont François-Xavier OLLIVIER	*235 817*	*0*	*0*	*20 243*	*86 800*
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'attribution)	1	45	3	9	26
Point de départ d'exercice des BCE	01-juil-10	01-oct-10	01-juil-11	01-juil-11	01-avr-14
Date d'expiration des BCE	21-juin-20	20-oct-20	11-mai-21	11-mai-21	25-févr-23
Prix d'exercice des BCE (1)	3,80 €	3,80 €	3,80 €	3,80 €	4,31 €
Modalités d'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	(2)
Nombre total d'actions potentielles à créer (1)	742 479	36 062	59 474	63 206	333 250

(1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et suite aux décisions du conseil d'administration consécutives aux augmentations de capital avec maintien du DPS.

(2) 8/12ème des BCE (02-13) sont exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, depuis 1er avril 2016, l'intégralité des bons sont devenus exerçables.

6.1.3.2 **Options de souscription**

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription au profit de la Société sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	Plan 2		Plan 3	Plan 4	Plan SO 2014	Plan SO 2014 US 2	Plan SO 2016
Date d'assemblée générale	28-sept-07		22-juin-10	25-févr-13	21-mars-13	21-mars-13	19-mai-16
Date du CA ayant décidé l'attribution des options de souscription	15-mai-08	12-mars-09	15-sept-11	25-févr-13	19-juin-14	24-juil-14	19-mai-16
Nombre total d'options consenties (1)	103 986	17 050	1 550	13 020	243 350	46 190	170 224
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :							
dont Didier BREDY	*0*	*0*	*0*	*0*	*62 000*	*0*	*0*
dont François-Xavier OLLIVIER	*0*	*0*	*0*	*0*	*46 500*	*0*	*0*
Nombre de bénéficiaires non mandataires	10	3	1	4	61	12	15
Point de départ d'exercice des options de souscription	15-mai-09	15-mars-10	01-oct-11	01-avr-14	(4)	(4)	(5)
Date d'expiration des options de souscription	25-mars-18	12-mars-19	15-sept-21	25-févr-23	18-juin-24	23-juil-24	19-mai-26
Prix d'exercice des options de souscription (1)	4,83 €	4,83 €	3,80 €	4,31 €	5,07 €	5,07 €	2,65 €
Modalités d'exercice	Néant	Néant	Néant	(2)	(3)	(3)	(4)
Nombre total d'actions potentielles à créer (1)	37 718	12 400	1 550	9 300	225 835	17 050	136 649

(1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et suite aux décisions du conseil d'administration consécutives aux augmentations de capital avec maintien du DPS.

(2) Sur la totalité des options attribuées, (8/12ème des options) sont devenues exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire est devenue exerçable chaque trimestre à compter du 1er juillet 2015. Ainsi, depuis le 1er avril 2016, l'intégralité des options est devenue exerçable ;

(3) L'exercice des options de souscription est soumis au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1er produit 100G Métro dans les 12 mois suivant leur attribution. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des stock-options 2014 sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire est exerçable le 1er janvier 2016 et toutes le sont depuis 1er janvier 2017 ;

(4) Les droits à exercice pour ces options de souscription d'action étaient soumis d'une part sous condition de présence et, d'autre part, subordonnés à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. Ces conditions sont levées depuis le 19 mai 2018.

6.1.3.3 **Bons de souscription d'actions**

A ce jour, trois attributions de bons de souscription d'actions sont en cours de validité. Leurs principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	BSA 2007	BSA 2013	BSA 2014
Date d'assemblée	28-sept-07	25-févr-13	19-juin-14
Date du CA ayant décidé l'attribution des BSA	Par AG	25-févr-13	19-juin-14
Nombre total de BSA consentis (1)	1	13 950	13 175
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:			
dont Didier BREDY	*0*	*0*	*0*
dont François-Xavier OLLIVIER	*0*	*0*	*0*
Nombre de bénéficiaires non mandataires à l'origine	1	1	4
Point de départ d'exercice des BSA		01-avr-14	(4)
Date d'expiration des BSA	22-nov-20	25-févr-23	19-juin-19
Prix d'exercice des BSA (1)	4,83 €	4,31 €	5,07 €
Modalités d'exercice	(4)	(2)	(3)

Nombre total d'actions potentielles à créer (1)	31 000	0	6 975

(1) Compte tenu de la division du nominal par 2 le 25 février 2013 et suite aux décisions du conseil d'administration consécutives aux augmentations de capital avec maintien du DPS.
(2) 8/12ème des BSA (02-13) sont exerçables au 1er avril 2015. Puis, 1/12ème supplémentaire est devenue exerçable chaque trimestre. Ainsi, depuis 1er avril 2016, l'intégralité des 9 000 BSA (02-13) est devenue exerçable ;
(3) L'exercice des BSA 2014 était conditionné au critère de performance suivant : commercialisation et livraison du 1er produit 100G Métro dans les 12 mois suivant l'attribution des BSA. Ce critère ayant été respecté avant le 1er janvier 2015, les conditions d'exercice sont les suivantes : 1/3 des BSA sont exerçables depuis le 1er janvier 2015, 1/3 supplémentaire est exerçable depuis le 1er janvier 2016 et tous le sont au 1er janvier 2017.
(4) Ce BSA seraient caducs de manière anticipée soit dès la cessation de tout contrat de prestations de services ou de conseil conclu entre le titulaire et la Société et/ou une autre société du Groupe, soit dans les 6 mois de la survenance du décès ou de l'incapacité de leur titulaire.

6.1.3.4 **Actions gratuites**

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2016 a attribué 300 178 actions gratuites au profit de certains salariés d'Ekinops SA.

L'acquisition définitive de ces actions gratuites était subordonnée d'une part à l'expiration d'une période de d'acquisition de deux ans et d'autre part, à la réalisation d'une condition de performance qui consiste en l'atteinte au cours de deux semestres consécutifs d'un EBITDA positif. La condition de performance relative à l'EBITDA ayant été réalisé, les actions ont été définitivement acquises par les salariés au 19 mai 2018.

Intitulé du plan	AGA (05.16)
Date d'assemblée	19-mai-16
Date du CA ayant décidé l'attribution des AGA	19-mai-16
Nombre total de AGA autorisées	300 178
Nombre total de AGA attribuées	300 178
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites *dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:* *dont Didier BREDY* *dont François-Xavier OLLIVIER*	*0* *80 000* *40 000*
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'attribution)	62
Point de départ d'exercice des AGA	19-mai-18
Date d'expiration des AGA	19-mai-26
Prix d'exercice des AGA	Néant

Nombre d'actions déjà souscrites / attribuées	286 414
Nombre total de AGA attribuées annulées ou caducs	13 764
Nombre total de AGA attribuées restantes	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	0

6.1.3.5 Programme d'Equity Line (ou Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options – PACEO) – Autorisation du 21 mai 2015

Faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 21 mai 2015, Ekinops a signé au mois de novembre 2015 un contrat dans le cadre duquel Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire des actions nouvelles, par tranches, uniquement sur demande de la Société et pendant une période de 2 ans, dans la limite d'une enveloppe totale de 550 000 actions, représentant 9,82% du capital social existant et étant précisé que :

- Le prix d'émission des actions nouvelles correspondra au cours moyen pondéré de l'action précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 7%;

Cette décote permet à Kepler Cheuvreux, qui n'a pas vocation à rester au capital d'Ekinops, d'intervenir en tant qu'intermédiaire financier et de garantir la souscription des actions dans le cadre d'un engagement de prise ferme.

Depuis la mise en place de cette ligne, la Société a effectué les tirages suivants :

Date	Nombre d'actions émises	Prix d'émission
10 12 15	50 000	4,50
15 12 15	20 000	4,50
16 12 15	60 000	4,50
18 12 15	40 000	4,59
Tirage au 31 12 2015	**170 000**	
18 07 16	50 000	5,17
26 07 16	30 000	5,11
08 08 16	50 000	5,02
10 08 16	30 000	5,66
16 08 16	50 000	6,71
22 08 16	75 000	7,61
Tirage au 31 12 2016	**455 000**	

Depuis le 22 août 2016, la Société n'a procédé à aucun nouveau tirage. Ainsi, à ce jour, le tirage intégral du solde disponible du programme PACEO pourrait conduire à la création de 95.000 actions nouvelles.

6.1.3.6 **Synthèse des instruments dilutifs existants**

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour ainsi que le tirage intégral du solde du programme « PACEO » , pourrait conduire à la création de 1 807 948 actions nouvelles générant une dilution maximale de 7,75 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués (et de 8,40% avant dilution).

	Nombre d'actions nouvelles potentielles
BCE	1 234 471
Stock-options	440 502
BSA	37 975
AG	-
Equity Line	95 000
TOTAL	**1 807 948**

6.1.4 Capital autorisé

Les résolutions d'émission avec délégation de mise en œuvre conférée au conseil d'administration et en cours de validité à la date du présent document, sont synthétisées au paragraphe 2.5.1.7.

Les délégations et autorisations proposées en matière d'augmentation de capital et présentées à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Résolutions	Délégation	Durée	Plafond
10e résolution	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public.	26 mois à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 13 août 2020	Plafond commun de 2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale (*)
11e résolution	Augmentation de capital social, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 13 août 2020	Plafond commun de 2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale (*)
12e résolution	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public ou par placements privés, en vue de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite annuelle de 10% du capital social.	26 mois à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 13 août 2020	Plafond similaire à celui de l'autorisation initiale
13e résolution	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 13 août 2020	Plafond similaire à celui de l'autorisation initiale
14e résolution	Augmentation de capital destinée à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 13 août 2020	Plafond commun de 2.500.000 € de nominal par émission de 5.000.000 actions de 0,5 € de valeur nominale (*)
15e	Délégation de compétence à consentir au Conseil	18 mois à compter	Plafond autonome de

Résolutions	Délégation	Durée	Plafond
résolution	d'Administration en vue d'émettre des bons d'émission d'actions (BEA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne nommément désignée	du 13 juin 2018 jusqu'au 13 décembre 2019	531.065 € de nominal par émission de 1.062.130 actions de 0,5 € de valeur nominale
16e résolution	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions	38 mois à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 13 août 2021	Plafond commun autonome de 536.500 € de nominal par émission de 1.073.000 actions de 0,5 € de valeur nominale (**)
17e résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 et suivants du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers	26 mois à compter du 13 juin 2018 jusqu'au 13 août 2020	Plafond autonome de 320.000 € de nominal par émission de 640.000 actions de 0,5 € de valeur nominale

6.1.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

6.1.6 Historique du capital social

6.1.6.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Prime d'apport	Nombre d'actions créées	Nbre d'actions composant le	Valeur nominale	Capital social
21 01 2003	Constitution	40 000 €			40 000	40 000	1,00 €	40 000 €
21 03 2003	Emission d'actions de catégorie P	60 000 €	2 940 000 €		60 000	100 000	1,00 €	100 000 €
21 10 2003	Emission d'actions de catégorie P	10 000 €	490 000 €		10 000	110 000	1,00 €	110 000 €
14 05 2004	Exercice de BSA Tranche 2	70 000 €	3 430 000 €		70 000	180 000	1,00 €	180 000 €
11 10 2007	Emission d'actions de catégorie P2	561 665 €	7 863 310 €		561 665	741 665	1,00 €	741 665 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 0	67 649 €	947 086 €		67 649	809 314	1,00 €	809 314 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 0	67 005 €	938 070 €		67 005	876 319	1,00 €	876 319 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 1 (12 06)	136 410 €	1 909 740 €		136 410	1 012 729	1,00 €	1 012 729 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 2 (12 06)	133 938 €	1 875 132 €		133 938	1 146 667	1,00 €	1 146 667 €
22 06 2010	Emission d'actions de catégorie P3	508 475 €	5 491 530 €		508 475	1 655 142	1,00 €	1 655 142 €
22 06 2010	Remboursement d'ORA en actions de catégorie P3	255 431 €	2 758 655 €		255 431	1 910 573	1,00 €	1 910 573 €
27 06 2012	Acquisition définitive d'actions gratuites	80 000 €			80 000	1 990 573	1,00 €	1 990 573 €
25 02 2013	Division de la valeur nominale par 2				1 990 573	3 981 146	0,50 €	1 990 573 €
30 04 2013	Emission en numéraire (IPO)	551 458 €	6 187 353 €		1 102 915	5 084 061	0,50 €	2 542 031 €
20 11 2013	Exercice de BCE	1 500 €	16 200 €		3 000	5 087 061	0,50 €	2 543 531 €
25 11 2013	Exercice de BCE	350 €	3 780 €		700	5 087 761	0,50 €	2 543 881 €
20 12 2013	Exercice de BCE	200 €	2 160 €		400	5 088 161	0,50 €	2 544 081 €
01/2014	Exercice d'option de souscription	2 600 €	28 080 €		5 200	5 093 361	0,50 €	2 546 681 €
02/2014	Exercice d'option de souscription	2 300 €	24 840 €		4 600	5 097 961	0,50 €	2 548 981 €
03 03 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000 €	562 500 €		50 000	5 147 961	0,50 €	2 573 981 €
13 03 2014	Exercice de BSA	500 €	5 400 €		1 000	5 148 961	0,50 €	2 574 481 €
03/2014	Exercice d'option de souscription	200 €	2 160 €		400	5 149 361	0,50 €	2 574 681 €
04 04 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000 €	517 500 €		50 000	5 199 361	0,50 €	2 599 681 €
05/2014	Exercice d'option de souscription	233 €	2 885 €		466	5 199 827	0,50 €	2 599 914 €
25 06 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000 €	350 500 €		50 000	5 249 827	0,50 €	2 624 914 €
15 08 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000 €	293 500 €		50 000	5 299 827	0,50 €	2 649 914 €
22 09 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000 €	194 000 €		50 000	5 349 827	0,50 €	2 674 914 €
09 10 2014	Emission en numéraire (Equity Line)	19 732 €	125 887 €		39 463	5 389 290	0,50 €	2 694 645 €
04 08 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	50 000 €	463 000 €		100 000	5 489 290	0,50 €	2 744 645 €
30 10 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	55 269 €	498 522 €		110 537	5 599 827	0,50 €	2 799 914 €
10 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	25 000 €	200 000 €		50 000	5 649 827	0,50 €	2 824 914 €
15 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	10 000 €	80 000 €		20 000	5 669 827	0,50 €	2 834 914 €
16 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	30 000 €	240 000 €		60 000	5 729 827	0,50 €	2 864 914 €
18 12 2015	Emission en numéraire (Equity Line)	20 000 €	163 600 €		40 000	5 769 827	0,50 €	2 884 914 €
07/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	40 000 €	371 800 €		80 000	5 849 827	0,50 €	2 924 914 €
08/2016	Emission en numéraire (Equity Line)	102 500 €	1 224 550 €		205 000	6 054 827	0,50 €	3 027 414 €
08 11 2016	Emission en numéraire	652 786 €	7 193 702 €		1 305 572	7 360 399	0,50 €	3 680 200 €
12/2016	Exercice d'option de souscription	2 299 €	20 277 €		4 598	7 364 997	0,50 €	3 682 499 €
01/2017	Exercice d'option de souscription	1 200 €	12 168 €		2 400	7 367 397	0,50 €	3 683 699 €
03/2017	Exercice d'option de souscription	1 200 €	11 851 €		2 400	7 369 797	0,50 €	3 684 899 €
04/2017	Exercice d'option de souscription	6 355 €	41 943 €		12 710	7 382 507	0,50 €	3 691 254 €
02 08 2017	Emission en numéraire	1 765 680 €	13 066 032 €		3 531 360	10 913 867	0,50 €	5 456 934 €
29 09 2017	Emission en numéraire (réservée BPI et ALEPH)	2 857 143 €	21 142 858 €		5 714 286	16 628 153	0,50 €	8 314 077 €
29 09 2017	Emission d'actions	2 307 297 €		26 044 865 €	4 614 594	21 242 747	0,50 €	10 621 374 €
19 05 2018	Acquisition définitive d'actions gratuites (AGA 20	143 207 €			286 414	21 529 161	0,50 €	10 764 581 €
TOTAL		10 764 581 €	81 690 570 €	26 044 865 €	21 529 161	21 529 161	0,50 €	10 764 581 €

6.1.6.2 Evolution de la répartition du capital

Actionnaires	% de capital et droits de vote Décembre 2015	% de capital et droits de vote Décembre 2016	% de capital et droits de vote Décembre 2017
FCPR VENTECH Capital II	11,62%		
ODYSSEE VENTURE	7,23%	5,26%	
Didier BREDY	4,48%	2,72%	1,33%
François Xavier OLLIVIER	0,07%	0,02%	0,02%
Jean-Pierre DUMOLARD	0,11%		
BPI France Participations			13,45%
Aleph Golden Holdings Sarl			13,45%
Sous-total conseil d'administration	**23,51%**	**8,00%**	**28,25%**
Auto-contrôle (contrat de liquidité)	0,09%	0,05%	0,02%
Flottant	76,40%	91,96%	71,72%
TOTAL	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

Les principales évolutions historiques résultent des opérations suivantes :

2014

- Emission de 10.666 actions par exercice de stock-options,
- Emission de 1.000 actions par exercice de BSA,
- Emission de 289.463 actions dans le cadre d'un financement en fonds propres de type Equity line,
- Cessions sur le marché.

2015

- Emission de 380.537 actions dans le cadre d'un financement en fonds propres de type Equity line,
- Cessions sur le marché.

2016

- Emission de 285.00 actions dans le cadre d'un financement en fonds propres de type Equity line,
- Emission de 1.305.572 actions dans le cadre de la levée de fonds du mois d'octobre 2016,
- Cessions sur le marché.

2017

- Emission de 3.531.360 nouvelles actions dans le cadre de la levée de fonds du mois d'aout 2017 (augmentation de capital avec DPS),
- Emission de 5.714.286actions dans le cadre de la levée de fonds du mois de septembre 2017 (augmentation de capital réservé à Aleph Golden Holding Sarl et BPI France Participations),
- Emission de 4.614.594 nouvelles actions au profit des anciens actionnaires de OneAcces en rémunération de l'apport de leurs titres,
- Cessions sur le marché.

2018

- Emission de 286.414 actions suite à l'acquisition définitives d'actions gratuites (AGA 2016)

6.2 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

6.2.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017

A la connaissance de la Société le capital se répartit comme suit au 31 décembre 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2017	% du capital et droits de vote
BPI France Participations	2 857 143	13,45%
Aleph Golden Holdings Sarl	2 857 143	13,45%
Didier BREDY	283 330	1,33%
François Xavier OLLIVIER	4 196	0,02%
Sous Total Conseil d'administration	**6 001 812**	**28,25%**
Auto-contrôle (contrat de liquidité)	5 274	0,02%
Flottant	15 235 661	71,72%
TOTAL	**21 242 747**	**100,00%**

6.2.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

Les actionnaires significatifs de la Société sont représentés au conseil d'administration.

6.2.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Se référer au paragraphe 2.5.1.5 du présent document.

6.2.4 Contrôle de la société

A la date du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient le contrôle, même présumé, de la Société dans la mesure où aucun d'entre eux ne détient plus de 14% du capital et des droits de vote.

En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

6.2.5 Accord pouvant entrainer un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

6.3 ACTE CONSTITUTIFS ET STATUTS

6.3.1 Objet social (Article 2)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- le développement, la commercialisation et le support, en France et à l'étranger, de sous-systèmes et systèmes de transmission optique,
- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

6.3.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

6.3.2.1 Conseil d'administration

Composition du Conseil (Article 13)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs sont nommés dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Collège de censeurs (Article 14)

Il peut être institué un collège de censeurs composé de membres désignés par le Conseil d'administration.

Les Censeurs sont nommés avec ou sans limitation de durée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'organe les ayant nommés.

Chaque Censeur est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration, comme tout Administrateur. Il reçoit l'ensemble des informations communiquées aux Administrateurs, à l'occasion des réunions du Conseil d'administration ou dans leur intervalle. Les Censeurs ne participent pas aux décisions du Conseil d'administration, n'ont pas voix délibérative et ne sont pas pris en compte pour les conditions de quorum et de majorité. Ils n'ont aucune attribution de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent pas se substituer aux Administrateurs et/ou aux Directeur Généraux.

Durée des fonctions – Renouvellement – Cooptation (Article 15)

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. (…)

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Bureau (Article 16)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Il fixe la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

Le Président est rééligible. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

La durée des fonctions de Président est fixée par la décision qui le nomme ; à défaut, elle est égale à la durée de son mandat d'Administrateur. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de Président. (…)

Délibérations (Article 17)

Le Conseil d'administration se réunit, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs représentant le tiers au moins des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président du Conseil d'administration de le convoquer. (…)

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration ou, en leur absence, par le plus âgé des Administrateurs assistant à la séance, ou par un Administrateur choisi par le Conseil au début de la séance.

Tout Administrateur peut se faire représenter dans les formes légales par un autre Administrateur, à l'effet de voter en ses lieux et place à une séance déterminée du Conseil, chaque Administrateur ne pouvant disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Toutefois, pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des Administrateurs est requise.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. (…)

Pouvoirs du Conseil (Article 19)

- ***Principes***

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à toutes personnes choisies hors de son sein, des missions permanentes ou temporaires qu'il définit.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

- ***Rôle du Président du Conseil d'administration***

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

6.3.2.2 **Direction générale**

Principes d'organisation (Article 21)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui doit en informer les Actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.
Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Directeur général (Article 22)

- ***Nomination – Révocation***

En fonction du choix effectué par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Les fonctions de Directeur Général prennent fin de plein droit le dernier jour du trimestre civil au cours duquel il a atteint son soixante-quinzième (75^{e}) anniversaire.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions de la loi et des présentes statuts relatives au Directeur général sont lui applicables.

- ***Pouvoirs***

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Directeurs généraux délégués (Article 23)

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est celui fixé par la loi. (…)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués dispose(nt) des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. (…)

6.3.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

6.3.3.1 **Droits de vote (Article 31)**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une seule voix. Les dispositions de l'article L. 125-123 du Code de commerce conférant un droit de vote double de droit aux actions pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire sont expressément écartées par les présents statuts.

Tout Actionnaire peut exprimer son vote par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements en vigueur.

Les actionnaires ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peuvent également procéder à la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et dans les conditions qui seront indiquées dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements en vigueur, voter par correspondance par voie électronique.

Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies par la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément aux dispositions légales et réglementaires alors applicables et seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

6.3.3.2 **Droits aux dividendes et profits (Article 40)**

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

6.3.3.3 **Délai de prescription de dividendes**

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L. 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

6.3.3.4 **Droit au boni de liquidation (Article 42)**

Chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

6.3.3.5 **Droit préférentiel de souscription**

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

6.3.3.6 **Limitation des droits de vote**

Néant.

6.3.3.7 **Titres au porteur identifiable (Article 9)**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales ou règlementaires en vigueur. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, et notamment des dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

6.3.3.8 **Rachat par la Société de ses propres actions.**

Se référer au paragraphe 5.1.2.

6.3.4 **Modalités de modification des droits des actionnaires (Article 35)**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

6.3.5 **Assemblées générales d'actionnaires**

Composition et convocation des assemblées générales (Article 28)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des Actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les Actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Des Assemblées Générales, soit ordinaires ou extraordinaires, soit spéciales selon l'objet des résolutions proposées, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Droit de communication préalable (Article 29)

Tout Actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

Ce droit de communication, qui s'exerce dans les conditions légales, appartient à chacun des copropriétaires d'actions indivises et au nu-propriétaire comme à l'usufruitier.

Conditions d'admission et représentation (Article 30)

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux Assemblées Générales, en y assistant personnellement, en s'y faisant représenter ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cas des titres au porteur, l'inscription en compte des titres est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions légales et réglementaires applicables.

Bureau – Feuilles de présence – Procès-verbaux (article 32)

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'Administrateur le plus âgé présent à la séance ; à défaut par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut encore, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des Actionnaires.

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux des délibérations d'Assemblées et les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont établis et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Ordre du jour (article 33)

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation et ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Toutefois, un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par la loi, peuvent dans les formes et délai légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Assemblée générale ordinaire (Article 34)

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'Assemblée Générale Ordinaire, est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée générale extraordinaire (Article 35)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des Actionnaires, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblées spéciales (Article 36)

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée. La décision d'une assemblée générale extraordinaire portant modification des droits relatifs à une catégorie d'actions ne devient définitive qu'après approbation de cette modification par l'Assemblée Spéciale des actionnaires de cette catégorie.

L'Assemblée Spéciale d'Actionnaires d'une catégorie déterminée est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Quorum et majorité (Article 37)

Les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Spéciales délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

Seront réputés présents et assister personnellement à l'Assemblée, tant pour le calcul du quorum que pour celui de la majorité, les Actionnaires qui participeront à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

6.3.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

6.3.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

6.3.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

6.4 INFORMATIONS ET HISTORIQUE SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Ekinops.

Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Ekinops a été inscrite sous le numéro 444 829 592 auprès du RCS de Saint-Brieuc (anciennement Guingamp) le 21 janvier 2003.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 21 janvier 2102, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Initialement constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 25 février 2013.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au : 3, rue Blaise Pascal - 22300 Lannion.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

- A Lannion :

Téléphone : 02 96 05 00 30
Fax : 02 96 48 62 39

Adresse courriel : contact@ekinops.net

Site Internet : www.ekinops.net

6.5 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au paragraphe 1.2.2 du présent Document de référence.

6.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

A ce jour il n'existe pas des conventions réglementées ce qui est reflété dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes.

Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2016, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

6.6.1 Opérations intra -Groupe

Les refacturations entre la Société et sa filiale américaine font l'objet d'une convention non réglementée car conclue à des conditions normales.

6.6.2 Opérations avec apparentés

Rémunération du Président-Directeur Général

Se référer aux informations mentionnées au paragraphe 2.5.3.2.1 du présent document.

Contrat de travail de M. François-Xavier OLLIVIER

Monsieur François-Xavier OLLIVIER, directeur des opérations et administrateur, est lié à la Société par un contrat de travail conclu le 21 mars 2003 pour une durée indéterminée ayant pris effet le 1er avril 2003. Aux termes des dispositions de ce contrat tel que modifié par avenants et des décisions du Conseil d'administration de la Société, Monsieur François-Xavier OLLIVIER perçoit une rémunération brute annuelle de 120.000 € depuis le 1er janvier 2014 majorée d'une part variable de 80.000 €, étant précisé que la rémunération variable est fixée par référence à des objectifs semestriels, sur recommandations du Comité des Rémunérations.

Conventions réglementées

Il n'y a pas eu de convention réglementée relevant des articles L.225-38 et suivants du code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ni autorisée au cours d'un exercice précédent et poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Se référer au rapport spécial des commissaires aux comptes présenté ci-dessous

6.6.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

6.6.3.1 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2017

A l'assemblée générale de la société Ekinops,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagement déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

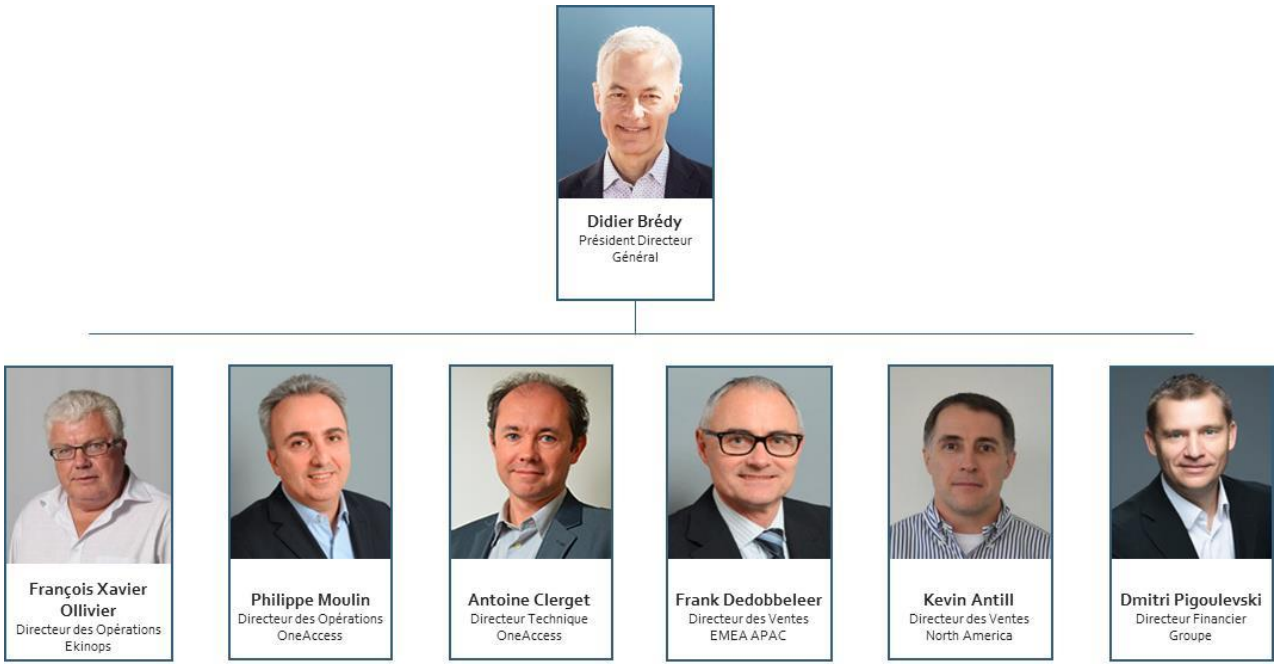
Laval et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Altonéo Audit	Deloitte & Associés
Cédric TOMINE	Thierry BILLAC

6.7 SALARIES

6.7.1 Organigramme opérationnel à la date du présent Document de référence



6.7.2 Biographies des membres du management de la Société

- Didier BREDY (55 ans), Président-Directeur Général.

Se reporter au chapitre 2.1.1.3 « Biographie des administrateurs ».

- François-Xavier OLLIVIER (60 ans), Co-fondateur et Directeur des Opérations – Ekinops.

Se reporter au chapitre 2.1.1.3 « Biographie des administrateurs ».

- Philippe MOULIN (55 ans), Directeur des Opérations – OneAccess

Philippe a rejoint la société en octobre 2006. Il apporte un leadership fort, une vaste expérience internationale dont plus de 18 ans dans l'automatisation des services et dans les industries des télécommunications, dont 14 en gestion à un poste stratégique. Avant d'occuper son poste de Directeur des Opérations de la société et de Managing Director de OneAccess Belgium NV, il a occupé pendant 4 ans le poste de Président et PDG de Kings Products and Solutions Inc (groupe Urmet), leader mondial des kiosques multimédias. Il a également occupé des postes au sein d'Ascom Monetel où il était Directeur Marketing de la division Terminaux Multimedia.

Philippe est ingénieur diplômé de l'Institut des Sciences et Techniques de Grenoble et diplômé en Finance et Comptabilité de l'Université de Wharton en Pennsylvanie.

- Antoine CLERGET (45 ans), Directeur Technique – OneAccess

Grâce à sa profonde compréhension et son expertise dans le monde du logiciel, Antoine dirige la stratégie technologique de OneAccess vers la virtualisation des services et des produits. Avant d'occuper son poste de directeur technique, Antoine était le vice-président de la R&D de OneAccess. Il a rejoint OneAccess suite à l'acquisition d'UDcast en 2011, où il était l'un des fondateurs, PDG et CTO. Les solutions d'UDcast se concentrent sur l'optimisation Wan sur les réseaux satellite et TV mobile (DVB-H).

Antoine est titulaire d'un doctorat en informatique et télécommunication, ainsi que de diplômes d'ingénieur de Telecom ParisTech et de l'Ecole Polytechnique.

- Frank DEDOBBELEER (56 ans), Directeur des Ventes EMEA - APAC

Frank Dedobbeleer a rejoint OneAccess en tant que Directeur des Ventes en décembre 2012 avec la responsabilité globale de toutes les activités de vente et possède plus de vingt ans d'expérience dans la gestion des ventes dans l'industrie des Télécoms. Avant de rejoindre OneAccess, Frank a occupé des postes de direction dans la vente et le développement commercial chez des acteurs majeurs tels que Cisco Systems, BT Global Services, Lucent Technologies et, plus récemment, TE Connectivity, où il était Business Director EMEA, Inde, Russie pour des solutions de réseau télécom. Parlant couramment l'anglais, le français et le flamand, Frank est diplômé en ingénierie et informatique de la VUB (Bruxelles).

- Kevin Antill (52 ans), Vice-président Ventes, Amérique du Nord

Kevin Antill a plus de vingt ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, gérant avec succès croissance et construction d'organisations commerciales. Avant de rejoindre Ekinops, Kevin a passé quatre ans chez Sorrento Networks en tant que vice-président des ventes globales, dix ans chez Carrier Access Corporation comme vice-président comptes stratégiques et vice-président ventes Amérique du Nord. Il a auparavant travaillé chez Walker and Associates pendant dix ans, notamment au poste de vice-président des ventes pour les quatre dernières années. Kevin a commencé sa carrière dans la société North Pittsburgh Telephon Company.

- Dmitri PIGOULEVSKI (48 ans), Directeur Administratif et Financier Groupe

Dmitri possède une vaste expérience en matière de gestion financière et de direction opérationnelle dans les secteurs bancaires, industriels et de service.

Avant de rejoindre Ekinops, il a proposé s ses services de consultant M&A à diverses sociétés situées en France et a lancé une société d'e-commerce en Europe de l'Est. Il a également occupé le poste de Directeur Financier d'Agrogeneration, une start-up spécialisée dans la production agricole, ainsi que différents postes de gestion financière et stratégique auprès de Trader Media East et de Valeo en France.

Il a débuté sa carrière dans l'industrie bancaire en Europe de l'Est où il était chargé de la création de la trésorerie et de son renforcement.

Dmitri est diplômé en Finance et comptabilité et possède un MBA de l'École de commerce HEC. Dmitri est comptable agréé et membre de l'ACCA (Association of Chartered Certified Accountants / Association des comptables agréés accrédités du Royaume Uni).

6.7.3 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe, a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	2017	2016
R&D / Manufacturing	294	49
Marketing / Fonctions commerciales / Support	97	21
Direction, administration	28	11
TOTAL	**419**	**81**

6.7.4 Participation des salariés dans le capital de la société

A la connaissance de la Société, la participation des salariés dans le capital de la Société s'élève à environ 0,1%.

6.7.5 Contrats d'intéressement et de participation

En date du 6 juillet 2016, la Société a procédé à la mise en place d'un accord de participation. Cet accord concerne tous les salariés français. Cette participation existera dans la mesure où les résultats de l'entreprise permettront de dégager une réserve de participation positive.

6.7.6 Mécanismes mis en place au bénéfice des salariés

La société a procédé à la mise en place de valeurs mobilières, au bénéfice de l'ensemble des salariés du groupe, ouvrant droit à une quote-part de capital (actions gratuites, options de souscription d'actions, BCE) telles que décrites à la note 6.1.3 du présent document.

7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence

Monsieur Didier BREDY
Président - Directeur Général
13 avenue Morane Saulnier – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY
Téléphone : 01 77 71 12 00
Télécopie : 01 77 71 13 00

Adresse électronique : dbredy@ekinops.net

Déclaration des personnes responsables du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Didier BREDY
Président - Directeur Général

7.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

7.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- ✓ ***ALTONEO AUDIT représenté par Monsieur Cédric TOMINE***

143 rue de Paris, 53000 Laval.

Altonéo Audit (anciennement dénommé Actualis Audit) a été nommé commissaire aux comptes par l'assemblée générale réunie le 30 avril 2009 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le renouvellement de mandat pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été décidé par l'assemblée générale du 21 mai 2015.

Altonéo Audit est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

- ✓ ***DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Thierry BILLAC***

6 Place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex.

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices sociaux, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Deloitte & Associés est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

7.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

- ✓ ***ALTONEO DEVELOPPEMENT***

2 square François Truffaut – 49000 Angers.

A la suite de la démission de Monsieur Jean ANGOT, ALTONEO DEVELOPPEMENT (anciennement dénommé Alpha Expertise Développement) a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 25 février 2013 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer, sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Le renouvellement de mandat pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été décidé par l'assemblée générale du 21 mai 2015.

Altoneo Développement est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

- ✓ ***BEAS représenté par Monsieur Joël ASSAYAH***

195 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

BEAS est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

7.3 INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

7.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 3 rue Blaise Pascal, 22300 Lannion, France. Le présent document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le présent document de référence a été rédigé sur la base de l'annexe XXV du règlement délégué (UE) N°486/2012 de mars 2012 (schéma allégé PME).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

L'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF est également disponible sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net).

La Société a fait le choix de maintenir une information financière trimestrielle.

7.5 TABLES DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n°809/2004 pris en application de la directive prospectus et aux pages du présent document de référence.

		Paragraphes	Pages
1.	**PERSONNES RESPONSABLES**		
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	7.1	202
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	7.1	202
2.	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.2.1	202
2.2	Changements des contrôleurs légaux	7.2.1	202
3.	**INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**		
3.1	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières. (*Indiquer les informations-clés résumant la situation financière de l'émetteur*)	1.1.1	4
3.2	Présentation des informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	1.1.1	4
4.	**FACTEURS DE RISQUE** Facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité.	1.5	33
5.	**INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**		
5.1.	**Histoire et évolution de la société**		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur;	6.4	196
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur;	6.4	196
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur;	6.4	196
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire)	6.4	196
5.1.5.	Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	1.2.1.1	8
5.2.	**Investissements**		
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement;	1.3.10	23
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe);	1.3.10	24
5.2.3.	Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	1.3.10	24
6.	**APERÇU DES ACTIVITÉS**		
6.1.	**Principales activités**		
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs-clés y afférents –, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations	1.3.1/1.3.8	9/20

		Paragraphes	Pages
	financières historiques; et		
6.1.2.	Mention de tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement.	1.3.5	14
6.2.	**Principaux marchés** Principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant le montant total de ses revenus par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	1.3.1	9
6.3	Evénements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2	1.5.6	44
6.4.	Informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	1.3.9	21
6.5.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	1.3.1	9
7.	**ORGANIGRAMME**		
7.1.	Description sommaire du groupe	1.2.2	9
7.2	Liste des filiales importantes	1.2.2	9
8.	**PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**		
8.1.	Immobilisations corporelles importantes et charge majeure pesant dessus.	1.2.3	9
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	3.4	93
9.	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**		
9.1.	**Situation financière** Description de la situation financière de l'émetteur, l'évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus, d'un exercice à un autre, dans ces informations financières, dans la mesure nécessaire pour comprendre les affaires de l'émetteur dans leur ensemble.	1.4.3	24
9.2.	**Résultat d'exploitation**		
9.2.1.	Mention des facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	1.4.3	24
9.2.2.	Explication des changements intervenus dans les états financiers.	1.4.3	24
9.2.3.	Mention de toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	1.4.3	24
10.	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**		
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	1.4.5	28
10.2.	Indication de la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	1.4.5	28
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	1.4.5	28
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les	1.4.5	28

		Paragraphes	Pages
	opérations de l'émetteur;		
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	1.4.5	28
11.	**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES** Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur	1.3.9	21
12.	**INFORMATION SUR LES TENDANCES**		
12.1.	Indication des principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	1.4.4	28
12.2.	Indication des tendances connue ou susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	1.4.4	28
13.	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**		
13.1.	Description des principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.	1.4.4	28
13.2.	Rapport des commissaires aux comptes	1.4.4	28
14.	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**		
14.1	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes Membres des organes d'administration ou de direction	2.1.1	45
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	2.1.2	49
15.	**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**		
15.1.	Mention de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne.	2.2	50
15.2.	Mention du montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	2.3	55
16.	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**		
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	2.1.1	45
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée;	2.1.2	49
16.3.	Informations sur les comités spécialisés (*y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent*)	2.1.3	49
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.5	56
17.	**SALARIÉS**		

		Paragraphes	Pages
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	0	200
17.2.	Participations et stock-options	6.1.3	179
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	6.7.4	200
18.	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**		
18.1	Répartition du capital social	6.2	187
18.2.	Mention des personnes non membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	6.2	187
18.3.	Mention des principaux actionnaires de l'émetteur disposant de droits de vote différents	6.2	187
18.4.	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	6.2	187
18.5.	Description de tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	6.2	187
19.	**OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**	6.6	197
20.	**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**		
20.1.	Informations financières historiques.	4.1	106
20.2.	Informations financières pro forma	1.4.3.2	25
20.3.	États financiers	4.1	106
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	4.2	147
20.5.	Date des dernières informations financières	4.1	106
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	4.1	106
20.7.	Description de la politique en matière de distribution de dividendes et restriction applicable à cet égard.	1.4.6	33
20.7.1.	Montant du dividende par action	1.4.6	33
20.8.	Indication des procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage	1.5.6	44
20.9.	Description de tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice	1.4.4	28
21.	**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**		
21.1.	Capital social	6	178
21.1.1.	Mention du montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:	6	178
21.1.2.	Mention des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques;	6	178
21.1.3.	Mention du nombre, de la valeur comptable et de la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales;	6	178
21.1.4.	Mention du montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription;	6	178
21.1.5.	Mention des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute	6	178

		Paragraphes	Pages
	obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;		
21.1.6.	Mention des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent;	6	178
21.1.7.	Mention de l'historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	6	178
21.2.	**Acte constitutif et statuts**		
21.2.1.	Description de l'objet social de l'émetteur	6.3	188
21.2.2.	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, charte ou règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	6.3	188
21.2.3.	Description des droits, des privilèges et des restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	6.3	188
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	6.3	188
21.2.5.	Description des conditions régissant la manière dont sont convoquées les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires	6.3	188
21.2.6.	Description sommaire de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	6.3	188
21.2.7.	Description de toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, charte ou règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	6.3	188
21.2.8.	Description des conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi.	6.3	188
22.	**CONTRATS IMPORTANTS**	1.4.2	24
23.	**INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**		
23.1.	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	7.3	203
23.2.	Attestation confirmant la correcte reproduction des informations dans le document de référence	7.3	203
24.	**DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**	7.4	203
25	**INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**	6.5	197

7.6 GLOSSAIRE

A

AGREGATION DE SIGNAUX
Regroupement des signaux afin de les homogénéiser.

ATM
« Asynchronous Transfer Mode » : Mode de transfert asynchrone. Technologie de réseau récente qui permet de transférer simultanément sur une même ligne des données et de la voix.

ASIC
« Application Specific Integrated Circuit » : Type de circuit dédié à une application unique, et donc non reprogrammable.

B

BANDE PASSANTE
Intervalle de fréquences (en hertz) pour lesquelles l'amplitude de la réponse d'un système correspond à un niveau de référence, donc sur lequel ce système peut être considéré comme fiable. Ce terme est également employé dans le domaine de la transmission numérique pour signifier le débit d'un canal de communication, du fait que ce débit découle directement de la fréquence maximale à laquelle le canal peut être employé pour transmettre du signal électrique de façon fiable.

C

CLEC
« Competitive Local Exchange Carriers » : Opérateur téléphonique local aux Etats-Unis, nouvellement arrivé sur le marché.

COHERENCE
Cette technologie démodule à la fois l'amplitude et la phase du signal au niveau du récepteur et permet, grâce à un traitement de signal à très haut débit, de compenser les imperfections de transmission dues à la dispersion chromatique et à la dispersion des modes de polarisation. Cela permet la compatibilité totale des performances à 100G avec le 10G. La partie de l'équipement qui gère cette fonctionnalité est l'interface optique émetteur/récepteur appelé MSA 100G.

D

DWDM
« Dense Wavelength Data Multiplexing » : Technologie augmentant la bande passante disponible sur une portion de fibre optique par l'utilisation simultanée de signaux de longueurs d'onde différentes.

E

EAD

Ethernet Access Device.

EMS
« Electronics Manufacturing Services » : Sous-traitants de produits électroniques (circuits imprimés. Les donneurs d'ordres sont souvent désignés comme les OEM.

ETHERNET
Protocole de réseau informatique à commutation de paquets, qui envoie le même signal à toutes les machines connectées sur un même réseau. Cette technologie, connue pour sa simplicité, était utilisée pour les réseaux locaux avant le développement d'Internet. Sa bonne évolutivité lui a permis de devenir aujourd'hui l'un des protocoles les plus utilisés sur les réseaux à grande vitesse, grâce notamment à son intégration dans le modèle OSI (il est utilisé sur les deux premières couches du modèle OSI, physique et liaison de données, regroupées sous le standard IEE 802).

F

FPGA
« Field- Programmable Gate Array » : Type de circuit intégré dédié à une application unique, et donc reprogrammable.

FTP
« File Transfer Protocol » : Protocole de Transfert de Fichiers.

I

ILEC
« Incumbent Local Exchange Carriers » : Opérateur téléphonique local aux Etats-Unis, déjà établi sur le marché.

M

MEF

Metro Ethernet Forum

MSA
« Multi Supplier Agreement » : Accord Multi Fournisseur, concernant le module optique appelé MSA. Les équipementiers télécoms imposent à leurs fournisseurs de se mettre d'accord sur des spécifications produit communes module optique en question appelé MSA qui garantit des performances équivalentes entre tous les fournisseurs mais des spécifications. Cela permet donc aux équipementiers de disposer de plusieurs sources d'approvisionnement totalement compatibles.

MULTIPLEXAGE

Technique qui consiste à faire passer deux ou plusieurs informations à travers un seul support de transmission. Le multiplexage optique (L'optique est la branche de la physique qui traite de la lumière et de ses relations avec la vision.) ne répartit plus les signaux dans le temps (Le temps est un concept développé pour représenter la variation du monde : l'Univers n'est jamais figé, les éléments qui le composent bougent, se transforment et évoluent pour...), mais dans un espace de fréquences. Plus simplement, plusieurs couleurs sont envoyées en simultané sur un seul brin optique. Cela a permis

notamment d'augmenter la capacité de transmission des fibres (Une fibre est une formation élémentaire, végétale ou animale, d'aspect filamenteux, se présentant généralement sous forme de faisceaux.) optiques actuelles sans surcoût très important.

N

NFV

Network Functions Virtualization

O

OEM
« Original Equipment Manufacturer » : « Fabricant d'équipement d'origine ». Achète des pièces non commercialisables en l'état et les revend après assemblage sous sa propre marque.

ONH
« Optical Network Hub » : Matériel de Réseaux Optiques.

P

PROTOCOLE
Ensemble des conventions nécessaires pour faire coopérer des entités distantes, en particulier pour établir et entretenir des échanges d'informations entre ces entités.

PTT
Terme anglais définissant les opérateurs traditionnels

Q

QoS
« Quality of Service » : Qualité de service. Capacité à véhiculer dans de bonnes conditions un type de trafic donné, en termes de disponibilité, débit, délais de transmission, taux de perte de paquets, etc.

R

ROADM
« Reconfigurable Add / Drop Multiplexer » : Multiplexeur optique d'insertion-extraction reconfigurable. Technologie matérielle permettant d'effectuer des changements de configuration du réseau en temps réel, en fonction de son état ou des besoins des clients. Ce système permet d'ajouter de la souplesse dans l'infrastructure des réseaux et d'optimiser leurs coûts d'exploitation.

RBOCs
« Regional Bell Operating Companies »: Compagnies régionales de téléphone fondées après le démantèlement d'AT&T en 1984, sur le marché américain des services de télécommunications.

S

SDH
« Synchronous Digital Hierarchy » : Hiérarchie numérique synchrone. Protocole pour la transmission de données numériques à haut débit, qui relève du niveau 1 du modèle en couches de l'OSI. Technique originellement conçue pour gérer les communications en mode circuit, typiquement les communications téléphoniques. Or, depuis les années 2000, le volume de données de type paquet a supplanté en quantité celui des données de type téléphonique, laissant SDH un peu inadapté aux nouveaux services qu'on lui demande aujourd'hui.

SDN

Software Defined Networking

SONET
« Synchronous Optical Network » : Réseau optique Synchrone. Correspond au SDH pour les Etats-Unis.

T

TCP/IP
« Transmission Control Protocol / Internet Protocol » : Protocole de contrôle de transmission / Protocole Internet. Suite de protocoles. Ce sigle provient des noms des deux protocoles majeurs de la suite de protocoles, c'est-à-dire les protocoles TCP et IP. TCP/IP représente d'une certaine façon l'ensemble des règles de communication sur internet et se base sur la notion adressage IP, c'est-à-dire le fait de fournir une adresse IP à chaque machine du réseau afin de pouvoir acheminer des paquets de données.

W

WDM
« Wavelength Division Multiplexing »: Multiplexage en longueur d'onde. Technique utilisée en communications optiques qui permet de faire passer plusieurs signaux de longueur d'onde différentes sur une seule fibre optique, en les mélangeant à l'entrée à l'aide d'un multiplexeur (MUX), et en les séparant à la sortie au moyen d'un démultiplexeur (DEMUX).

- **Technologie CWDM**

« Coarse Wavelength Division Multiplexing » : Technologie basée sur les progrès faits pour les émetteurs et récepteurs lasers. Permet de multiplexer les signaux au sein d'une seule fibre en jouant sur la longueur d'onde du signal. Les canaux sont davantage espacés (20 nm contre 0,4 à 1,6 nm) qu'avec la DWDM et le débit est donc moins rapide. Par contre, la CWDM est moins chère que la DWDM.

- **Technologie DWDM**

« Dense Wavelength Division Multiplexing » : Multiplexage de signaux au sein d'une seule fibre qui permet d'augmenter la bande passante disponible sur une fibre optique.